



# Syndicat mixte

du Parc naturel régional de l'Avesnois



---

## Programme d'actions 2016

---

Maison du Parc - Grange D'imière  
4, cour de l'Abbaye - BP11 203  
59550 MAROILLES  
Tél. : 03 27 77 51 60  
Fax : 03 27 77 51 69  
contact@ parc-naturel-avesnois.fr  
www.parc-naturel-avesnois.fr





# Sommaire

Le Programme d'actions	5
<b>1-Protection et gestion du patrimoine naturel et de l'eau</b>	7
• Trame verte et bleue en Avesnois P01	9
• Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces P02	22
• Ressource en eau et milieux aquatiques P03	28
<b>2-Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme</b>	35
• Aménagement durable du territoire P04	37
• Patrimoine bâti et habitat durable P05	49
<b>3-Écocitoyenneté</b>	57
• Communication du Syndicat mixte P06	59
• Participation des habitants P07	64
• Éducation P08	71
• Développement durable P09	77
<b>4-Développement économique en milieu rural</b>	83
• Agriculture durable P10	85
• Filière bois-énergie du bocage P11	94
• Tourisme durable P13	97
• Programme LEADER P14	104
<b>5-Évaluation - SIG</b>	107
• Une évaluation et un suivi de territoire partagés P15	109
<b>6-Programmation territoriale</b>	113
• Gouvernance et pilotage de la charte du Parc P16	114
<b>7-investissement</b>	117
• Réhabilitation des bâtiments propriété du Parc et aménagement de la cour de l'abbaye I 17	118





# Le programme d'actions





# **1**

## **Protection et gestion du patrimoine naturel et de l'eau**



# Trame verte et bleue en Avesnois

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est principalement inscrite dans l'ambition n°1 de la charte : « **territoire réservoir de la biodiversité régionale** ».

Cette ambition s'axe autour de 2 enjeux majeurs :

- Préserver les richesses des milieux naturels : bocage, milieux humides et aquatiques, forêts ;
- Préserver la nature patrimoniale et la nature ordinaire.

Autour de ces enjeux, des objectifs prioritaires ont été établis et approuvés par les signataires de la charte, il s'agit :

- D'améliorer les connaissances par la réalisation d'inventaires... ;
- De préserver la biodiversité et la richesse des espaces naturels et ruraux du Parc ;
- De renforcer les continuités écologiques : plantations, restauration des milieux humides, restauration de la continuité de cours d'eau... ;
- De développer des outils de protections contractuelles et réglementaires des cœurs de nature : Réserves naturelles régionales, mesures agro-environnementales...

Afin d'atteindre ces enjeux et ces objectifs, **le projet Trame Verte et Bleue 2016** du Syndicat mixte du Parc **se décompose en 3 grandes thématiques** :

- **L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel ;**
- **La préservation des espèces et des milieux naturels ;**
- **La mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue.**

Plus précisément, concernant ce projet, des campagnes d'inventaires de la biodiversité seront menées en 2016, ceci afin d'atteindre une partie des objectifs cibles de la charte du Parc comme notamment l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur 100 % des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier, **il s'agit de la mise en œuvre d'inventaires communaux de la biodiversité et le suivi d'espèces cibles (Chauve-souris : Grand Murin,...).**

Des actions d'aménagement de site, de restauration des milieux naturels et d'accompagnement des porteurs de projets seront également menées afin de répondre à des objectifs cibles de la charte comme le maintien et le développement des effectifs d'espèces menacées présent sur le territoire : **aménagement de sites en faveur des hirondelles, des chouettes effraies, des chauves-souris, des amphibiens... développer programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Balsamine de l'Himalaya , Elodée de Nutall...), plan de réintroduction du Castor en Avesnois...**

De plus, des actions de maintien ou de renforcement de la **trame verte et bleue : plantation de haies, de vergers, restauration des mares...** seront conduites en **étroite collaboration avec les communes et EPCI**, et également tout un travail de **contractualisation avec les agriculteurs du territoire sera mené au travers de la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales (MAE).**

Un programme d'actions en faveur de la préservation de **l'agriculture en zones humides** sera également conduit, dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau, dossier co-porté par la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais, le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord Pas de Calais (GABNOR), le VETEL et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois



# Trame verte et bleue en Avesnois P01

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance

Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables

Mesure 5 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour restaurer et développer la trame écologique de l'Avesnois

Mesure 8 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire

Mesure 9 : Mettre en œuvre des actions de suivi et de protection des espèces par la population

Mesure 26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité

Mesure 28 : Maintenir la diversité génétique du vivant

## Contexte et motif du projet

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est constitué de nombreux milieux naturels à haute valeur patrimoniale : prairies humides du Val de Sambre, massifs forestiers et étangs de la fagne de Trélon, pelouses calcicoles de la Caestienne, réseaux hydrographiques denses et diversifiés...

En dehors des sites Natura 2000 et Réserves Naturelles Régionales, la connaissance (valeur patrimoniale, fonctionnalité des écosystèmes..) de ce patrimoine naturel est disparate à l'échelle du territoire. L'amélioration de la connaissance deviendra un levier pour cibler les actions, notamment la protection des espèces et milieux (contractuelle, réglementaire, maîtrise foncière) et la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur le territoire.

## Bilan des années antérieures

L'amélioration de la connaissance de la biodiversité a été engagée au travers, notamment, de la mise en œuvre des Inventaires Communaux de la Biodiversité et l'observatoire de la biodiversité du territoire du Parc. La préservation des espèces et milieux naturels s'est poursuivie au travers de la

création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales, mais également avec les acquisitions foncières des Espaces Naturels Sensibles du Département du Nord et du Conservatoire des Espaces Naturels du Nord Pas de Calais.

Quant à la mise en œuvre de la TVB, elle s'est traduite par l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets privés dans le renforcement des trames écologiques.

## Objectif général du projet

Déployer les politiques nationales et régionales en faveur de la biodiversité sur le territoire ;

Contribuer à l'amélioration de la connaissance naturaliste ;

Coordonner et mener des inventaires sur les espaces de biodiversité à étudier et les cœurs de nature « milieux Bocagers » ;

Poursuivre et développer la protection des milieux et des espèces remarquables du territoire ;

Maintenir, parfois reconstituer et souvent améliorer les connectivités existantes entre les espaces protégés, les cœurs de nature et autres espaces d'importance écologique sur le territoire de l'Avesnois en associant les principaux acteurs locaux.

## Partenaires/acteurs

Conseil Régional Nord Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, CEN Nord pas de Calais, AEAP, ONF, Chambre d'Agriculture de Région, ADARTH, CRPF, syndicat des propriétaires, CRRG, DREAL, DDTM, CSN, CBNBI, CMNF, CPIE, GON, GNA, FDPPMA, Universités, ONCFS, FDC, FRC, VETEL, GABNOR, etc ...

## Descriptif

Améliorer les connaissances (inventaires...), planifier des programmes d'actions (TVB...) avec comme objectif le maintien, la restauration ou l'amélioration des corridors écologiques

Préserver la biodiversité et la richesse des espaces naturels et ruraux du Parc

Renforcer les continuités écologiques (plantations, restauration des milieux humides, de la continuité de cours d'eau...)

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes  
Développer des outils de protection contractuelles et réglementaires des cœurs de nature (Réserves



naturelles régionales, mesures agro-environnementales...)

Préservation des zones humides

#### Liste des actions

##### **Connaissance des milieux naturels**

Action 01 : Coordonner et mener des inventaires et suivis des milieux naturels sur le territoire : Protocole « Végétation prairiale » de l'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Action 02 : Améliorer la connaissance de la biodiversité dans les communes (ICB).

##### **Préservation des espèces et des milieux naturels**

Action 03 : Aménager et gérer des sites pour la préservation de la biodiversité du territoire

Action 04 : Contribuer à l'animation des plans de restauration d'espèces (papillons, oiseaux, mammifères, flore.....)

Action 05 : Mettre en œuvre le plan de réintroduction du castor

Action 06 : Renforcer le réseau des sites gérés et protégés

Action 07 : Favoriser la mise en place de pratiques sanitaires favorables à la biodiversité en zones humides : Etude de l'impact des produits antiparasitaires sur la Faune

Action 08 : Inventorier et lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes d'origine végétale.

##### **Mise en œuvre de la Trame verte et bleue**

Action 09 : Accompagner les acteurs locaux publics et privés dans la préservation et le développement des trames vertes et bleues

Action 10 : Développer la contractualisation agro-environnementale.

#### Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie : 102 083 €

Coût en action : 18 955 €

**Budget : 121 038 €**

#### Indicateurs de suivi

Nombre de projets TVB initiés et/ou accompagnés

#### Résultats attendus

Amélioration qualitative et quantitative des milieux naturels du territoire du Parc

#### Périmètres concernés

Les cœurs de nature

Les zones à "renaturer"

Espaces de biodiversité à étudier

Les espaces protégés

Les zones de protection de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion

Zones prioritaires pour la gestion contractuelle des prairies bocagères (cf. Cartographie du Parc)



**2016-P01-A01**

**2016 - Coordonner et mener des inventaires et suivis des milieux naturels sur le territoire: vallée de la Sambre**

**Mesure de la charte** : M01 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

La Sambre présente une vallée large, celle-ci peut être inondée sur plusieurs centaines de mètres, par de nombreuses crues qui s'y produisent.

Les prairies alluviales marquées par cette présence temporaire de l'eau offrent des conditions favorables à l'expression de plantes (Scorsonère des prés (*Scorzonera humilis* L.), Oenanthe à feuilles de silaüs (*Oenanthe silaifolia* Bieb.)) et de végétations patrimoniales (*Oenanthe fistulosae* - *Caricetum vulpinae* Trivaudey 1989, *Senecioni aquatici* - *Oenantheum mediae* Bournérias & Géhu in Bournérias et al. 1978).

Un inventaire de ces végétations fut engagé avant même le classement du Parc naturel régional de l'Avesnois par son association de préfiguration. Une première étude fut menée par l'AEREA en 1996 (Bonnart & Balliga, 1995), suivie d'une expertise phytosociologique de Bruno de Foucault et Claire Duriez en 1998. Le Bureau d'étude Biotope compléta et actualisa les inventaires en 2000.

La connaissance ainsi acquise fut utile au Parc naturel régional de l'Avesnois pour accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement ou encore pour animer des mesures agro-environnementales.

Quinze ans se sont écoulés depuis cette dernière étude, il paraît indispensable d'actualiser cette connaissance. Sur ce laps de temps, il est possible que les végétations aient évolué au gré des changements d'usage du sol et des pratiques agricoles.

Dans le cadre d'un projet de maintien de l'Agriculture en zone humide porté par le PNR de l'Avesnois, la localisation des végétations patrimoniales ainsi actualisée permettra de mieux cibler les actions à mettre en oeuvre.

Ce travail d'actualisation des connaissances des végétations prairiales de la vallée de la Sambre a commencé en 2015 avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire Botanique National de Bailleul et se poursuivra en 2016.

**Objectifs** :

Actualiser la connaissance des végétations prairiales,

Identifier les parcelles abritant des communautés végétales d'intérêt patrimonial

Alimenter l'observatoire de la Biodiversité du Parc

**Description** :

Apliquer les protocoles d'inventaire des végétations initiés en 2015

Evaluer l'état de conservation des stations patrimoniales historiques

Améliorer la connaissance des végétations des prairies

**Périmètre d'action** :

Communes du projet "Agriculture et Zones humides":

Aulnoye-Aymeries, Catillon-sur-Sambre, Maroilles, Bachant, Landrecies, Noyelles-sur-Sambre, Berlaimont, Leval, Ors, Boussière-sur-Sambre, Locquignol, Pont-sur-Sambre, Sassegnies

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)  
Chargé de mission "Trame Verte" (ENRx)  
Assistant d'étude "Trame verte" (SMPNRA)  
Assistant d'étude "SIG" (CDD sur opération)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Exploitants agricoles, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Membres du comité technique biodiversité, Agence de l'Eau Artois Picardie

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- Superficie inventoriée;
- Nombre de relevés phytosociologiques réalisés;
- Nombre d'agriculteurs sollicités pour autorisation d'inventaire.

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

Limiter, à l'horizon 2016, à + de 5% maximum la variation des espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire.

Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier



**2016-P01-A02**

**2016 - Améliorer la connaissance de la biodiversité dans les communes (Inventaires Communaux de la Biodiversité).**

**Mesure de la charte** : M01 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Le PNR de l'Avesnois a inscrit dans les objectifs de sa charte pour la période 2010-2022 un axe sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur certaines communes car l'effort d'inventaire s'est jusqu'ici majoritairement concentré sur les sites Natura 2000 et les réserves naturelles régionales. Cet axe s'inscrit à la fois dans une volonté d'homogénéisation du niveau de connaissances naturalistes à l'échelle du territoire du parc mais aussi dans une démarche d'accompagnement des communes dans la prise en compte des éléments de continuités écologiques dans les plans locaux d'urbanisme, en particulier lors de la définition du plan de zonage (vocation des parcelles), la mise en œuvre d'une préservation concertée du bocage (protection réglementaire d'éléments paysagers par l'article L123-1-5-3.2 du code de l'urbanisme), mais aussi dans le PADD.

Depuis 2012, l'équipe du Parc propose la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité aux communes volontaires de son territoire qu'il convient de poursuivre.

**Objectifs** :

Réaliser au moins 4 Inventaires Communaux de la Biodiversité sur des secteurs présentant des lacunes en terme de connaissance de la biodiversité et pour les communes initiant un document d'urbanisme,

Fournir des outils de préservation des milieux naturels et d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, projets d'aménagements...),

Alimenter les données de l'Observatoire de la Biodiversité

**Description** :

Les Inventaires Communaux de la Biodiversité correspondent à des "états initiaux de l'environnement renforcé" prévus dans la charte. Ils viseront à cartographier à la parcelle les milieux naturels, les enjeux patrimoniaux et les possibilités de valorisation de ces milieux naturels. Le rapport rendu aux communes alimentera les études nécessaires à l'élaboration du document d'urbanisme et permettra également de prendre en compte ces données pour de futurs aménagements. Des actions de sensibilisation des habitants pour une appropriation de la biodiversité communale sont également prévues.

Les inventaires communaux de la biodiversité comprendront :

- **des prospections de terrain** pour la réalisation des inventaires faune-flore-habitats : les inventaires de la faune et de la flore seront réalisés d'avril à août.

- **des cartographies du territoire communal** : Une lecture précise de l'occupation du sol et les prospections de terrain visant à qualifier les milieux naturels aboutiront à la réalisation de cartographies thématiques utiles à la commune ;

- **les diagnostics écologiques** : une synthèse des données écologiques et cartographiques permettra d'identifier et hiérarchiser l'intérêt écologique des différentes entités communales;

- **la restitution aux élus et aux habitants des études** et des grands enjeux écologiques à prendre en compte dans les PLU des communes concernées.

**Périmètres d'action:**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois - Espaces de biodiversité à étudier

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Trame Verte (ENRx)  
Assistant d'étude "connaissance de la biodiversité" (CDD sur opération)

Assistant d'étude "trame verte" (SMPNRA)

Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)  
Chargé de mission responsable du pôle "Patrimoines naturels et eau" (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Pilotage

**Partenaires** : Communes du Parc, Exploitants agricoles, Propriétaires, RAIN (Réseau d'Acteurs de l'Information Naturaliste)

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre d'Inventaires communaux de la biodiversité réalisés fin 2016

- Nombre de participants aux événements (réunion publique, sortie de terrain, ...)

- Nombre de données fournies au RAIN

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des coeurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier



**2016 - Aménager et gérer des sites pour la préservation de la biodiversité du territoire**

**Mesure de la charte** : M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Depuis plus de 10 ans le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois mène un programme de préservation et d'aménagement de sites pour les espèces protégées patrimoniales sur le territoire : pose de nichoirs à Cincle plongeur en association avec les propriétaires forestiers, plus de 50 aménagements de sites en faveur des chauves-souris, un programme de préservation de l'Hirondelle de fenêtre avec la Ville de Le Quesnoy, la mise en place d'un passage à amphibiens sur la RD entre Maroilles et Sassegnies...

Les élus du territoire se sont bien appropriés ces aménagements et souhaitent voir cette action prolongée pour la préservation de la biodiversité locale et surtout un outil de sensibilisation de la population.

**Objectifs** :

Réaliser des diagnostics écologiques de bâtiments publics pour au moins 10 communes (visites + notes techniques: évaluation des potentialités et propositions d'aménagements en faveur d'espèces commensales)

Réaliser des aménagements en faveur de la faune en relation avec les diagnostics effectués

Poursuivre l'action de sauvegarde des amphibiens sur la RD 32

**Description** :

Aménagements en faveur de la faune :

- Réalisation de diagnostics des bâtiments communaux afin d'inventorier les espèces présentes ou potentielles et proposer des aménagements en faveur de cette faune
- Accompagnement technique voire financier pour mettre en œuvre les travaux d'aménagement
- Suivi de l'occupation des sites aménagés.

Batracoduc de la RD 32 :

- Evaluation de la fonctionnalité du batracoduc.

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et des epci adhérentes.

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)  
Chargée de mission Trame Verte (ENRx)  
Assistant d'étude "Trame Verte" (SMPNRA)

**Rôle du Parc** :

Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)

**Partenaires** : Communes du Parc, Coordination Mammalogique du Nord de la France, Membres du comité technique biodiversité, Propriétaires, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

Part de bâtiments communaux diagnostiqués par rapport aux sollicitations des communes ;

Nombre de communes ayant bénéficié d'un aménagement ;

Nombre d'amphibiens recensés dans le batracoduc / nombre d'amphibiens écrasés.

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats et d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.



**2016 – Contribuer à l'animation des plans de restauration d'espèces (papillons, oiseaux, mammifères, flore...).**

**Mesure de la charte** : M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Plusieurs espèces menacées font l'objet de plans d'actions d'initiative nationale ou régionale. La responsabilité patrimoniale du Parc naturel régional de l'Avesnois est forte pour plusieurs d'entre elles (Œillet des Charteux, Chat forestier, Martre des Pins, Pouillot siffleur, Papillons forestiers), étant donné que ce territoire concentre l'exclusivité ou la majeure partie de leurs effectifs ou des sites potentiellement favorables à leur retour.

**Objectifs** :

Co-animer la déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur de la Pie-grièche Grise ;

Participer aux autres plans de restauration nationaux et régionaux.

**Description** :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois (SMPNRA) est co-opérateur régional de l'action menée en faveur de la Pie-grièche grise. Entre 2012 et 2014, le SMPNRA a animé un plan d'actions expérimental sur la moyenne vallée de la Sambre (entre Leval et Ors), défini avec l'aide d'ornithologues confirmés (Groupe des Naturalistes de l'Avesnois – Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais).

Le travail à mener en 2016 se concentrera sur la connaissance des coléoptères coprophages et la sensibilisation des agriculteurs aux effets potentiels des traitements prophylactiques sur ceux-ci.

L'année 2016 sera également marquée par l'animation des plans de restauration d'initiative régionale. En tant que chef de file de la biodiversité sur son territoire, sa connaissance des espèces, des milieux naturels et des acteurs locaux, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois veillera à son implication.

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois.

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission référent : Chargé de mission Trame Verte (ENRx)

Assistant d'étude "Trame Verte" (SMPNRA)

Assistant d'étude "connaissance de la biodiversité" (CDD sur opération)

Chargé de mission responsable du pôle "Patrimoines naturels et eau" (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : Coordination Mammalogique du Nord de la France, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, GON, DREAL Nord-Pas de Calais

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- *nombre d'actions des autres plans de restauration mises en œuvre dans le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois ;*

- *association du Parc à la mise en œuvre des autres plans de restauration (PNA et plans de restauration d'initiative régionale) ;*

- *Une étude sur les coléoptères coprophages réalisée*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats et d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.*



**2016 – Mettre en œuvre le plan de réintroduction du Castor (Castor Fiber)**

**Mesure de la charte** : M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2015

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

Dans le cadre de sa stratégie régionale pour la biodiversité ancrée dans la trame Verte et Bleue, le Conseil régional Nord Pas de Calais souhaite protéger, conforter, réintroduire les espèces patrimoniales, et freiner les espèces invasives.

Dans ce cadre et afin de requalifier les milieux aquatiques, il est envisagé la réintroduction du Castor fiber comme espèce-ingénieur de la restauration de la biodiversité.

**Objectifs** :

Faciliter le retour du Castor (*Castor Fiber*) sur le bassin hydro géographique Artois Picardie et plus particulièrement en Avesnois.

Permettre au Castor de retrouver sa place dans les écosystèmes rivulaires et de remplir à nouveau ses fonctions écosystémiques pour la trame verte et la trame bleue. Le Castor pourrait ainsi améliorer la qualité des cours d'eau et faciliter l'établissement ou le maintien d'autres espèces dépendant des zones humides.

Faire de la réintroduction du Castor le support de sensibilisation écocitoyenne et culturelle aux questions de biodiversité et être source de développement d'un éco tourisme durable.

**Description** :

Finaliser les études nécessaires à la réalisation des dossiers réglementaires de capture et de réintroduction d'espèce protégée

Finaliser les dossiers réglementaires de capture et d'introduction du Castor

Capter et réintroduire le Castor

Communiquer sur le projet

Animer les différentes instances de dialogue du projet (Comité de pilotage, comité technique, groupe projet, instance de dialogue territorial...

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission « réintroduction du Castor » (SMPNRA sur opération)

Chargé de mission Trame Verte (ENRx)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

Chargé de mission « communication » (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Co-pilotage

**Partenaires** : Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Bassin Versant de l'Oise Amont (SIGBVOA), Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECA), Lieutenants de louveterie du territoire de l'Avesnois, Département de la Nature et des Forêts Belge (DNF Belge), NATAGORA, Association des piégeurs agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA), COFNOR, Syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Nord, Syndicat des propriétaires fonciers, Associations locales de chasse, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie, Office National des Forêts, Chambre d'agriculture de Région, Fédération des chasseurs du Nord, Société Française d'Etudes et de Protection des Mammifères, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, ONEMA Nord Ouest, Conseil régional Nord Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie, Association Eau Vivante Nord de France, Centre de recherche de la Nature et du Bois, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bocage de l'Avesnois, Conseil général du Nord, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas – de – Calais, Coordination mammalogique du Nord de la France, DREAL, Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord, Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord, Groupe des Naturalistes de l'Avesnois, associations locales de chasse et associations locales de pêche des communes concernées par le projet de réintroduction, Maires et délégués du Parc des communes concernées,

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Un dossier de capture d'espèce protégée validé*

*Un dossier d'introduction d'espèce protégée validé*

*Nombre de familles de castor réintroduites*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats et d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire*



**2016 – Renforcer le réseau des sites gérés et protégés**

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Actuellement sur le territoire, 7 RNR sont classées ou en cours de classement et de fortes potentialités sur les coeurs de nature permettront la création de nouveaux projets de périmètres de protection sur le territoire. L'outil Réserve Naturelle Régionale a été identifié dans la politique régionale de Trame verte et bleue comme prioritaire pour la préservation des coeurs de nature identifiés. Le Parc est cogestionnaire délégué pour la RNR des Monts de Baives.

La politique "Espaces Naturels Sensibles" du Conseil général du Nord est un outil de préservation et de gestion des milieux naturels.

Le Plan Prévisionnel d'Intervention 2015-2019 de l'Établissement Public Foncier est également un outil mobilisable pour la maîtrise foncière et d'usage des espaces naturels à haute valeur patrimoniale.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a inscrit dans sa charte qu'il jouera un rôle moteur pour le développement des périmètres de protection sur son territoire.

**Objectifs** :

Poursuivre la gestion de la RNR des Monts de Baives en partenariat avec le Conservatoire des sites naturels et la commune de Baives ;

Participer à la révision du plan de gestion de la RNR des Monts de Baives ;

Être à l'initiative de la création d'au moins un périmètre de protection réglementaire et/ou foncière sur le territoire ;

Participer aux démarches régionales de protection des milieux naturels (Schéma de Création des Aires Protégées) ;

Accompagner les EPCI adhérentes au Parc naturel régional de l'Avesnois dans la prise en compte des milieux naturels à haute valeur patrimoniale au travers des conventions signées avec l'Établissement Public Foncier.

**Description** :

En tant que co-gestionnaire délégué de la RNR des Monts de Baives et animateur Natura 2000, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois suit les opérations de gestion mises en œuvre par le biais de contrats Natura 2000 ;

Le plan de gestion actuel est arrivé à échéance, une révision sera engagée sur la période 2016.

Participer aux Comités Consultatifs de Gestion des RNR du territoire, ainsi qu'aux réunions relatives au classement en périmètre de protection réglementaire tel que Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

- Prospector pour la création de périmètres de protection et de gestion en utilisant les outils existants (Espaces naturels sensibles, RNR, baux environnementaux, EPF, acquisition par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais).

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Trame Verte (ENRx)

Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx)

Assistant d'étude "Trame verte" (SMPNRA)

Chargé de mission responsable du pôle "Patrimoines naturels et eau" (ENRx)

**Partenaires** :

Commune de Baives; Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais; Conseil Régional Nord-Pas de Calais; Conseil Départemental du Nord; EPF; SAFER; Conservatoire National Botanique de Bailleul; CPIE "Bocage de l'Avesnois"; DREAL Nord-Pas de Calais, EPCI adhérents au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre  
partenariat technique  
Co-pilotage

**Partenaires** : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Membres du comité technique biodiversité

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre d'actions mises en place en 2016 dans la RNR des Monts de Baives;*

*Taux de participation aux comités consultatifs de gestion des RNR du territoire;*

*Nombre de périmètres de protection réglementaire et/ou foncière établis en 2016.*

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Multiplier par 2 les surfaces effectivement protégées par une mesure de protection foncière (acquisition ENS ou CEN, RNR), soit parvenir à une surface de 750 ha.*

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, EPCI adhérentes au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.



**2016-P01-A07**

**2016 – Favoriser la mise en place de pratiques sanitaires favorables à la biodiversité en zones humides : Etude de l'impact des produits antiparasitaires sur la faune non cible.**

**Mesure de la charte** : M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

L'une des trois ambitions du Parc naturel régional de l'Avesnois est de maintenir la vocation de « réservoir » de biodiversité de ce territoire. Ainsi, l'amélioration des connaissances naturalistes, la protection et la gestion des cœurs de nature sont des mesures prioritaires de la charte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Dans le cadre d'un projet de maintien de l'agriculture en zone humide, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois met en place une action en faveur de la mise en place de pratiques sanitaires favorables à la biodiversité en zone humide. En effet, les zones humides sont propices au développement de parasites responsables de maladies pouvant impacter significativement l'activité agricole. Pour se prémunir, les agriculteurs mettent en place des pratiques prophylactiques.

L'impact de ces pratiques sur la faune non-cible comme les coléoptères coprophages est étudié depuis les années 1970. Certaines molécules comme la famille des avermectines sont particulièrement pointées du doigt. Les pratiques d'administration sont tout aussi importantes que le choix de la molécule utilisée. Ainsi, l'accompagnement des agriculteurs et des vétérinaires sur ces questions est intégré à ce projet de valorisation de l'agriculture en zone humide, l'ambition étant de proposer aux agriculteurs la mise en place de pratiques alternatives garantissant le bon état sanitaire de leurs troupeaux tout en réduisant les impacts environnementaux.

Afin d'affiner cet accompagnement de la profession agricole, une étude des coléoptères coprophages des prairies de la vallée de la Sambre est programmée. Cette étude a pour objectif d'enrichir la connaissance de la diversité des espèces. Pour mettre en œuvre cette étude, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois sera accompagné par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord – Pas-de-Calais.

**Objectifs** :

- Améliorer la connaissance des coléoptères coprophages;
- Mettre en relation la diversité et la patrimonialité des coléoptères coprophages avec les pratiques

prophylactiques des agriculteurs et la structure du paysage.

**Description** :

Mettre en place un protocole de capture des coléoptères coprophages

Réaliser le piégeage et la collecte des coléoptères coprophages

Procéder au tri et l'identification des coléoptères coprophages

Réaliser un rapport d'étude sur le lien entre les relations entre les pratiques prophylactiques et la diversité des insectes coprophages

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Trame Verte (ENRx)

Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx)

Assistant d'étude "connaissance de la biodiversité" (CDD sur opération)

Chargé de mission responsable du pôle "Patrimoines naturels et eau" (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

partenariat technique

**Partenaires** : Exploitants agricoles, Chambre d'agriculture de Région, GABNOR, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie, VETEL

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre de jours d'inventaire;*

*Nombre d'individus collectés;*

*Nombre d'espèces identifiées.*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier*

*Multiplier par 2 les surfaces effectivement protégées par une mesure de protection foncière (acquisition ENS ou CEN, RNR), soit parvenir à une surface de 750 ha.*

**Périmètre d'action** :

Périmètre d'étude du programme "agriculture et zones humides":

Aulnoye-Aymeries, Catillon-sur-Sambre, Maroilles, Bachant, Landrecies, Noyelles-sur-Sambre, Berlaimont, Leval, Ors, Boussière-sur-Sambre, Locquignol, Pont-sur-Sambre, Sassegnies

**2016 - Inventorier et lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)**

**Mesure de la charte** : M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Une problématique croissante relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) a été identifiée sur le territoire du PNRA et sur le bassin versant de la Sambre. Les études menées en 2008, 2014 et 2015 ont montré une évolution rapide et préoccupante de l'apparition et de la répartition des EEE sur le territoire et ont permis d'approfondir la connaissance sur la thématique et de proposer de prioriser les actions de lutte contre ces espèces.

**Objectifs** :

L'objectif est de poursuivre les actions qui ont été initiées les années précédentes et d'améliorer la prise de conscience des partenaires et du grand public sur cette problématique : communiquer, renforcer le réseau de veille, renforcer l'inventaire, mobilisation de l'effort collectif pour maîtriser voire éliminer les espèces émergentes....

**Description** :

Poursuivre l'amélioration de la connaissance en animant le réseau de veille mis en place en 2015 et en augmentant le nombre de membres;

Reconduire le dispositif de formation à la reconnaissance des EEE pour les membres du réseau de veille;

Améliorer les outils de remontée de l'information et finaliser le guide simplifié de reconnaissances des espèces invasives avérées et potentielles du territoire à destination des membres du réseau de veille;

Continuer la formation des agents des structures membres du réseau;

Mettre en place un chantier d'éradication de l'hydrocotyle fausse renoncule et coordonner les actions de lutte contre celle-ci dans la vallée de la Sambre;

Finaliser et mettre en place la campagne de communication à destination des partenaires institutionnels et du grand public;

Faire signer la charte des bonnes pratiques au horticulteurs, jardineriers et pépiniéristes.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Pilotage

**Partenaires** : Communauté de commune du pays de Mormal et de Maroilles (2C2M), Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de

l'Avesnois (SMAECA), Agglomération Maubeuge Val de Sambre, ONCFS Nord, Voies Navigables de France, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, CPIE "Bocage de l'Avesnois"

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- Nombre de structures membre du réseau de veille
- Nombre d'agents formés lors des sessions de formation à la reconnaissance
- Un guide de reconnaissance simplifié édité et distribué aux structures membres du réseau de veille
- Un plan d'action validé par les partenaires afin de lutter contre l'hydrocotyle fausse renoncule sur la Sambre
- Nombre de structures ayant signé la charte des bonnes pratiques

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022:**

Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier  
Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau



**2016 – Accompagner les acteurs locaux publics et privés dans la préservation et le développement des trames vertes et bleues**

**Mesure de la charte** : M06 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Dans le cadre de la Charte 2010-2022, une des priorités est de maintenir et de restaurer les continuités écologiques du Parc naturel régional de l'Avesnois. Le PNRA accompagne tout type d'acteurs (élus, particuliers, exploitants agricoles, etc.) pour la mise en place d'actions permettant de conforter les trames vertes et bleues et de garantir leur fonctionnalité. Afin de s'assurer d'une importante cohérence des projets et de leur pérennité, l'accompagnement des projets peut aller de l'amont des projets jusqu'à leur suivi, mais également pour tout ce qui concerne la sensibilisation et la formation.

Le maintien de la trame verte et bleue passe également par le maintien des zones humides et de leur bonne gestion. Dans ce cadre, le PNRA proposera en 2016 un accompagnement agro-écologique auprès des exploitants agricoles de 13 communes dans le cadre du projet "maintien de l'agriculture en zones humides" financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

**Objectifs** :

Accompagner, conseiller et former les collectivités (EPCI et communes), les maîtres d'ouvrages privés mais également les particuliers et agriculteurs dans la mise en place de projets permettant de conforter, de maintenir ou de restaurer les continuités écologiques (haies, arbres, vergers, mares, prairies, etc.)

Accompagner les acteurs dans l'application des dispositifs financiers et politiques nationaux, régionaux, départementaux, etc.

Porter, sur son territoire, l'opération « Plantons le décor » permettant le développement des trames vertes et la préservation du patrimoine génétique local sur l'intégralité du territoire.

**Description** :

Accompagner les acteurs publics ou privés dans la conception de leurs projets globaux trame verte et/ou trame bleue sur terrain privé et agricole et assurer le suivi des projets

Accompagner les exploitants souhaitant bénéficier des outils et dispositifs départementaux, régionaux et européens en faveur de la TVB (projet de

maintien de l'agriculture en zones humides, investissements non-productifs en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques)

Suivre et former les porteurs de projets ayant planté les années précédentes ou souhaitant s'engager dans ce type de projet

Assurer le suivi phytosanitaire des conventions «Aubépine» ayant fait l'objet d'une autorisation de plantation

Organiser des journées de sensibilisation dans le cadre des journées de l'arbre : gestion du patrimoine fruitier, arboré, formations à la taille,...

Organiser des pressées afin de valoriser les fruits des vergers traditionnels de l'Avesnois

Organiser des journées de formations auprès des agents communaux pour la gestion de leur patrimoine arboré

Diffuser le patrimoine génétique fruitier au travers des opérations « Plantons le décor », Adopter un arbre fruitier et diffusion des « pieds mères » pour les essences à très petits effectifs

Organiser la campagne annuelle « Plantons le décor »

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargée de mission gestion de l'espace (ENRx)

Assistant d'étude Bocage (CDD sur opération)

Assistant d'étude Bocage (SMPNRA)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD sur opération)

Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'oeuvre  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Pilotage

**Partenaires** : CRRG, Les croqueurs de pommes, Communes du Parc, Exploitants agricoles, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Habitants, Espaces Naturels Régionaux, EPCI du territoire

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Linéaire de haies plantées*

*Nombre de plants plantés*

*Nombre de mares restaurées*

*Nombre de collectivités accompagnées*

*Surface de vergers plantés*

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

- limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire,

- maintien des surfaces de vergers hautes-tiges de 2009.



**2016-P01-A10**

**2016 – Développer la contractualisation agro-environnementale**

**Mesure de la charte** : M26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Dans le cadre de la Charte de Parc 2010-2022 et de la déclinaison régionale du Programme de Développement Rural, le Parc naturel régional de l'Avesnois se porte opérateur de Mesures Agro-Environnementales sur l'intégralité de son territoire. Le Syndicat mixte travaille étroitement avec les organismes agricoles et les exploitants qui s'engagent sur la base d'un partenariat pour mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les mesures proposées sont destinées à assurer le maintien et la préservation du bocage avesnois : prairies, haies, mares prairiales, arbres et alignements d'arbres... Une animation spécifique sera mise en place sur les 13 communes concernées par le projet de "maintien de l'agriculture en zones humides" financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

**Objectifs** :

Développer l'implication des exploitants dans la mise en place de pratiques favorables à l'environnement et permettant de maintenir et de renforcer le bocage.

Préserver et améliorer la biodiversité ordinaire et patrimoniale, la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion, les milieux humides et les paysages bocagers.

Adapter et rédiger les cahiers des charges des mesures à proposer sur le territoire sur la base du cadrage national et régional.

**Description** :

- Accompagner les collectivités locales qui voudront s'investir dans le financement des MAEC
- Animer collectivement et individuellement le dispositif MAEC en fonction des zones prioritaires identifiées dans le Programme Agro Environnemental et Climatique, notamment dans le cadre du programme d'actions de "maintien de l'agriculture en zones humides"
- Monter et suivre les dossiers MAEC

- Rédiger le Projet Agro-Environnemental de l'année à venir

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargée de mission gestion de l'espace (ENRx)

Assistant d'étude Bocage (CDD sur opération)

Assistant d'étude Bocage (SMPNRA)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD sur opération)

Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Exploitants agricoles, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Chambre d'agriculture de Région, GABNOR, Office national des Forêts Centre Ouest, Agence de l'Eau Artois Picardie, DRAAF Nord-Pas de Calais, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, DDTM Nord

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre d'exploitants engagés en MAEC,*

*Linéaire de haie, arbres, mares engagés en MAEC*

*Surface en herbe contractualisée en MAEC,*

*Part et montant de l'aide financière mobilisé par l'Avesnois*

*Linéaire de haie engagé dans la politique du CG59*

*Nombre de collectivités accompagnés*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*(source charte)*

- limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire,

- maintien des surfaces de vergers hautes-tiges de 2009,

- maintenir voire augmenter la surface en herbe sur le territoire : 60% de la SAU en herbe en 2022

## Mise en œuvre de Natura 2000

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est concerné par 3 sites Natura 2000, il s'agit des sites suivants :

- Le site Natura 2000 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » **dit ZPS de Thiérache, présidée par Madame Viviane DEMARSCHELLIER**, Maire d'Eppe Sauvage ;
- Le site Natura 2000 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » **dit site 38, présidé par Monsieur Jean-Luc PERAT**, Maire d'Anor ;
- Le site Natura 2000: « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » ; **dit Site 39, présidé par Monsieur Philippe LETY**, Maire de Solre le Château ;

**Le Parc naturel régional de l'Avesnois, est opérateur des Documents d'objectifs de ces trois sites Natura 2000** : le site 38, le site 39 et la ZPS.

Il convient, dans le cadre des orientations et des mesures de la charte du Parc, de préserver et développer la quantité et la qualité des cœurs de nature recelant des milieux naturels et espèces de hautes valeurs patrimoniales en les protégeant et en les gérant ; ces sites Natura 2000 en font intégralement partie.

**Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est donc engagé à mettre en œuvre les documents d'objectifs de ces sites Natura 2000** en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable et de présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public.

**Le programme d'action 2016 consistera donc à animer la mise en œuvre du document d'objectifs de la ZPS et du site 39 : Promotion et Elaboration des chartes et contrats, accompagnement à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000...**

**Quant au site 38**, l'animation du dispositif de contractualisation va se poursuivre par **la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales, des Chartes et contrats Natura 2000**, l'accompagnement des collectivités... mais, également, par la révision du document d'objectifs du site 38 qui doit aboutir **à la proposition de mesures favorables à la préservation et à la restauration des milieux et espèces de ce site.**



# Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces P02

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables

Mesures associées : 1, 5, 14, 19, 26, 31, 33, 36

## Contexte et motif du projet

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est concerné par 3 sites Natura 2000 qui recèlent en leurs seins une biodiversité exceptionnelle au regard des habitats et des espèces présentes.

Il convient donc d'animer la mise en œuvre des documents d'objectifs de ces sites afin de préserver ce patrimoine exceptionnel.

## Bilan des années antérieures

Le DOCOB du site Natura 2000 - FR 3112001 : « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » dit ZPS a été approuvé en décembre 2013 ;

Le DOCOB du site Natura 2000 - FR 3100511 : « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » dit site 38 est en cours de révision ;

Le DOCOB du site Natura 2000 - FR 3100512 : « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » ; dit Site 39 a été approuvé en décembre 2014

## Objectif général du projet

Il convient, dans le cadre des orientations et des mesures de la charte du Parc, de préserver et développer la quantité et la qualité des cœurs de nature recelant des milieux naturels et espèces de hautes valeurs patrimoniales en les protégeant et en les gérant et les sites Natura 2000 en font partie. Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est donc engagé au travers de sa charte à initier et/ou accompagner des démarches gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000) en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable et de présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public.

## Partenaires/acteurs

DDTM, DREAL, CSRPN, CBNBI, GON, Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional du Nord Pas de Calais, associations naturalistes, ONF, CRPF, CAR, COFNOR, Fédération de Chasse, Fédération de Pêche, Syndicat de propriétaires, collectivités territoriales, membres des COFIL des sites Natura 2000 ...

## Descriptif

Animer les meures et les chartes des documents d'objectifs des sites Natura 2000 suivis par le SMPNRA (site 38,39 et ZPS)  
Finaliser la révision du document d'objectifs du site 38

## Liste des actions

Action 1 : Mettre en œuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 du site 38

Action 2 : Mener la révision du DOCOB Natura 2000 du site 38

Action 3 : Mettre en œuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 du site 39

Action 4 : Mettre en œuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 de la ZPS

## Coût des actions prévues à ce jour

Budget à négocier pour 2016 auprès de l'Etat et de l'Europe (FEADER) : 61 000 € pour l'ingénierie spécifique d'animation et les actions associées

## Indicateurs de suivi

Nombre et pourcentage d'actions des DOCOB mis en place  
Un DOCOB révisé

## Résultats attendus

Préservations des habitats et des espèces des sites Natura 2000

## Périmètres concernés

Les sites Natura 2000 38, 39 et la ZPS



**2016-P02-A01**

**2016 – Mettre en oeuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 du site 38**

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte trois sites Natura 2000 dont le site 38, Zone Spéciale de Conservation FR3100511 « Forêts, bois étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor ». Depuis 1999, le site bénéficie d'un document d'objectifs validé permettant aux propriétaires et usagers du site la signature de contrats et depuis 2010 l'adhésion à la Charte Natura 2000.

Depuis la date de validation du document, environ 60% du site ont fait l'objet d'une contractualisation (contrat forestier, non agricole non forestier, agricole par le biais des Mesures agro-environnementales).

**Objectifs :**

Poursuivre l'accompagnement des propriétaires, agriculteurs et collectivités pour la mise en oeuvre des actions du document d'objectifs en parallèle de la révision de son DOCOB (chartes, contrats, évaluation des actions, suivis scientifiques, ...)

**Description :**

Organiser les réunions du comité de suivi et la coordination du réseau d'acteurs ;

Promouvoir et préparer des contrats Natura 2000, MAEC Natura 2000 et des adhésions à la Charte Natura 2000 ;

Mettre en oeuvre les actions non contractuelles proposées par le docob du site ;

Intégrer le docob dans les politiques publiques territoriales ;

Assister les porteurs de projets dans l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;

Communiquer et informer sur la démarche Natura 2000 ;

Suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs ;

Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site ;

Suivre les contrats Natura 2000 ;

Gérer les aspects administratifs et financiers du DOCOB

**Périmètre d'action :**

ZSC « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la fagne et du plateau d'Anor »

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoine naturel et eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame verte (ENRx)

Assistant d'étude Trame verte (SMPNRA)

Chargé de mission Natura 2000 (CDD sur opération)

Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx),

Assistant d'études SIG (CDD sur opération)

**Partenaires :**

Comité de suivi Natura 2000 ; Office national des forêts ; Communes du site 38 ; Centre national de la propriété forestière ; Chambre d'agriculture de région ; Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ; Associations naturalistes ; Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais ; Fédération des Chasseurs du Nord ; Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : COPIL site 38, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nombre de réunions du comité de suivi du site

Nombre et types d'actions de communication et d'informations (réunion, sortie de terrain, lettre d'information, ...).

Part de propriétaires et ayant-droits ayant participé aux sessions d'information sur Natura 2000 et la contractualisation

Nombre d'actions contractuelles et non contractuelles du docob mises en place

Nombre et % des porteurs de projets devant réaliser une étude d'incidences Natura 2000 ayant été accompagnés.

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.*

**2016-P02-A02**

**2016 – Mener la révision du DOCOB Natura 2000 du Site 38**

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/08/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte quatre sites Natura 2000 dont le site 38, Zone Spéciale de Conservation FR3100511 « Forêts, bois étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor ». Depuis 1999, le site bénéficie d'un document d'objectifs validé permettant aux propriétaires et usagers du site la signature de contrats et depuis 2010 l'adhésion à la Charte Natura 2000.

Théoriquement un DOCOB doit être révisé tous les 6 ans pour réactualiser la connaissance sur les espèces et les habitats ainsi que les actions à mettre en œuvre pour que celles-ci restent à la fois adaptées au contexte du site et aux dispositifs nationaux qui les financent. Suite au bilan-évaluation réalisé en 2011-12, et validé le 20 décembre 2012, l'année 2013 a été marquée par le lancement de l'actualisation du docob et la réunion du comité de pilotage le 23 septembre 2013 qui a validé les études à mener dans le cadre de la révision du docob.

En 2014 huit études écologiques et trois études socio-économiques ont été engagées pour identifier les enjeux écologiques et socio-économiques du site. La phase de concertation pour la rédaction des enjeux, objectifs et phase opérationnelle du document d'objectifs est en cours depuis début 2015. La validation du document d'objectifs est planifiée en Août 2016.

**Objectifs** :

Suite à la réalisation des études écologiques et socio-économiques, il est nécessaire de lancer une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du site pour définir de manière concertée les objectifs de développement durable et opérationnels du DOCOB afin d'aboutir à la proposition de mesures favorables à la préservation et à la restauration des milieux et espèces du site 38.

**Description** :

Animer le Comité de pilotage

Aminer les groupes de travail permettant de définir les objectifs, les mesures et la charte du DOCOB

Rédiger le document d'objectif

Informers les propriétaires, agriculteurs, élus et usagers du site sur l'état d'avancement de la révision du DOCOB

**Périmètre d'action** :

ZSC « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la fagne et du plateau d'Anor »

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoines naturel et eau » (ENRx) ;

Chargé de mission Natura 2000 (CDD sur opération) ;

Chargé de mission Trame verte (ENRx).

Assistant d'étude Trame verte (SMPNRA) ;

Assistant d'études SIG (CDD sur opération)

**Partenaires** :

Comité de pilotage Natura 2000 ; Office national des forêts ; Communes du site 38 ; Centre national de la propriété forestière ; Chambre d'agriculture de région ; Conseil scientifique régional du patrimoine naturel ; Associations naturalistes ; Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais ; Fédération des Chasseurs du Nord ; Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : COPIL site 38, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre de réunions du comité de pilotage*

*Nombre de sessions de groupes de travail*

*Nombre et types d'actions de communication et d'informations (réunion, sortie de terrain, lettre d'information, ...)*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.*



Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces - 2015 / 2017

### 2016-P02-A03

#### 2016 - Mettre en oeuvre les mesures du Docob Natura 2000 du site 39

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

#### **Contexte et motif de l'action :**

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte trois sites Natura 2000 dont le site 39, Site d'Intérêt Communautaire FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ». Le 01 juillet 2011 s'est déroulé le comité de pilotage d'installation du site et le SMPNRA fut désigné opérateur chargé de l'élaboration du docob de ce site. Les études écologiques et socio-économiques se sont déroulées de 2012 à 2013. En 2013-2014, la démarche de concertation engagée, ponctuée de réunions du comité de pilotage et de sessions de groupes de travail, a permis de définir les objectifs et les actions du docob. Le copil a validé le document d'objectifs le 19 décembre 2014. Le SMPNRA a été désigné animateur de ce site. Depuis 2015, la phase d'animation est engagée à travers les actions : contractuelles, non contractuelles, d'information et d'amélioration de la connaissance.

#### **Objectifs :**

Poursuivre la mise en oeuvre des actions contractuelles (chartes, contrat) et non contractuelles, informer les usagers et ayants-droits.

#### **Description :**

Organiser les réunions du comité de suivi et de coordination du réseau d'acteurs ;  
Promouvoir et préparer les contrats et MAEC Natura 2000 et les adhésions à la Charte Natura 2000 ;  
Mettre en oeuvre les actions non contractuelles proposées par le docob du site ;  
Intégrer le docob dans les politiques publiques territoriales ;  
Assister les porteurs de projet à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;  
Communiquer et informer sur la démarche ;  
Suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs ;  
Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site ;  
Suivre les contrats Natura 2000 ;  
Gérer les aspects administratifs et financiers du DOCOB

#### **Périmètre d'action :**

Site d'Intérêt Communautaire FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »

#### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoines naturel et eau » (ENRx)  
Chargé de mission Natura 2000 (CDD sur opération)  
Chargé de mission Trame verte (ENRx)  
Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx)  
Assistant d'études SIG (CDD sur opération)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Pilotage

**Partenaires** : Office national des Forêts Centre Ouest, COPIL site 39, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais Comité de suivi Natura 2000 (Communes du site 38, Centre national de la propriété forestière, Chambre d'agriculture de région, Associations naturalistes, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais, Fédération des Chasseurs du Nord, Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, ...), Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, agriculteurs et propriétaires.

#### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*Nombre de réunions du comité de suivi du site*

*Nombre et types d'actions de communication et d'informations (réunion, sortie de terrain, lettre d'information, ...).*

*Part de propriétaires et ayant-droits ayant participé aux sessions d'information sur Natura 2000 et la contractualisation*

*Nombre d'actions contractuelles mises en place*

*Nombre d'actions contractuelles et non contractuelles du docob mises en place*

*Nombre et part des porteurs de projets devant réaliser une étude d'incidences Natura 2000 ayant été accompagnés.*

#### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.*



Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces - 2015 / 2017

## 2016-P02-A04

### 2016 – Mettre en oeuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 de la ZPS

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

#### **Contexte et motif de l'action** :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte quatre sites Natura 2000 dont un site Directive Oiseaux, la Zone de Protection Spéciale FR3112001 « Forêt, bocage, étangs de Thiérache ». Le SMPNRA est opérateur local pour ce site et a lancé l'élaboration du docob en 2009. Le comité de pilotage du 10 octobre 2013 a validé le docob de la ZPS, qui a été validé par arrêté préfectoral le 5 mai 2014. Suite à cette approbation le SMPNRA a été désigné par les membres du comité de pilotage animateur du site Natura 2000.

#### **Objectifs** :

Poursuivre l'animation du DOCOB de la ZPS par la contractualisation et la mise en oeuvre d'actions d'amélioration de la connaissance sur l'avifaune.

#### **Description** :

Organiser les réunions du comité de suivi et la coordination du réseau d'acteurs ;

Promouvoir et préparer les contrats Natura 2000, MAEC Natura 2000 et les adhésions à la Charte Natura 2000 ;

Mettre en oeuvre les actions non contractuelles proposées par le docob du site ;

Intégrer le docob dans les politiques publiques territoriales ;

Assister les porteurs de projets dans l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;

Communiquer et informer sur la démarche Natura 2000 ;

Suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs ;

Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site ;

Suivre les contrats Natura 2000 ;

Gérer administrativement et financièrement le DOCOB

#### **Périmètre d'action** :

ZPS « Forêt, bocage ; étangs de Thiérache »

#### **Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoine naturel et eau » (ENRx) ;

Chargé de mission Trame verte (ENRx).

Assistant d'étude Trame verte (SMPNRA) ;

Chargé de mission Natura 2000 (CDD SMPNRA sur opération),

Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx),

Assistant d'études SIG (CDD SMPNRA sur opération)

#### **Partenaires** :

Comité de suivi Natura 2000 (Communes du site 38, Centre national de la propriété forestière, Chambre d'agriculture de région, Associations naturalistes, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais, Fédération des Chasseurs du Nord, Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, ...), Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, agriculteurs et propriétaires.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)

Pilotage

**Partenaires** : COPIL site ZPS, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais

#### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre de réunions du comité de suivi du site*

*Nombre et types d'actions de communication et d'informations (réunion, sortie de terrain, lettre d'information, ...).*

*Part de propriétaires et ayant-droits ayant participé aux sessions d'information sur Natura 2000 et la contractualisation*

*Nombre d'actions contractuelles et non contractuelles du docob mises en place*

*Nombre et Part des porteurs de projets devant réaliser une étude d'incidences Natura 2000 ayant été accompagnés.*

#### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.*

# Ressource en eau et milieux aquatiques

**L'Avesnois est un réservoir d'eau potable indispensable pour notre territoire mais également pour le territoire régional.** Les richesses liées à cette ressource en eau : zones humides, espèces protégées,... sont nombreuses et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a inscrit la préservation des milieux aquatiques ainsi que la gestion durable, concertée et solidaire de la ressource en eau comme des enjeux forts au sein de sa Charte.

**La gestion et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est transversale aux 3 ambitions de la Charte** et ce projet se veut **mettre en cohérence les actions de protection et de gestion des milieux aquatiques tant quantitativement que qualitativement.**

Ainsi, deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sont identifiés sur le territoire du Parc :

- ⇒ Le SAGE de la Sambre, engagé depuis 2003 et approuvé depuis septembre 2012, couvre les 2/3 du territoire, il est porté par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Le travail du Syndicat Mixte est de **mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du Règlement du SAGE de la Sambre.**
- ⇒ Le SAGE de l'Escaut couvre 1/3 du territoire du Parc, à l'Ouest de la Forêt de Mormal, il est en cours d'élaboration. Le Syndicat Mixte du Parc **accompagnera techniquement la structure animatrice du SAGE de l'Escaut afin qu'elle puisse intégrer les enjeux de la charte du Parc et bénéficier des connaissances du Parc dans l'élaboration d'un SAGE.**

Parallèlement au travail d'accompagnement et d'animation des SAGE du territoire, l'équipe du Parc travaillera sur :

- La **mise en place des actions préconisées** dans le cadre de l'étude de **restauration écologique et hydraulique des Marais d'Aymeries** qui se situent sur les communes d'Aulnoye Aymeries, Pont-sur-Sambre et Berlaimont ;
- **l'accompagnement des porteurs de projets** privés et publics dans le domaine de l'Eau et des milieux aquatiques : **restauration des mares, ripisylves, lutte contre le ruissellement et l'érosion...**

Outre ces actions, le PNR Avesnois travaillera également sur :

- **Etablissement des Zones à Enjeu Environnemental concernant l'Assainissement Non Collectif** en collaboration avec les Services publiques d'Assainissement Non Collectifs du territoire du SAGE de la Sambre
- Et sur **l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation pour le Territoire à Risques d'Inondation de la Sambre**



# Ressource en eau et milieux aquatiques

## P03

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

Mesure 20 : Adopter les principes de cohérence et de concertation dans la gestion de la ressource en eau

Mesures associées : 1 / 2 / 3 / 6 / 8 / 14

### Contexte et motif du projet

L'eau souterraine de **l'Avesnois est un réservoir d'eau potable indispensable pour notre territoire mais également pour la région.**

Les richesses liées à cette ressource en eau (zones humides, espèces protégées,...), sont nombreuses et pourtant **la pression des activités est de plus en plus forte** : pollutions ponctuelles et diffuses, demande croissante en eau potable, prélèvements industriels en hausse, évolution du climat, destruction des zones humides, augmentation de l'exposition des biens et des personnes aux risques d'inondation ou de coulées de boues... Face à ces différents enjeux et à **l'obligation d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau dans les années à venir**, il est nécessaire d'adopter des principes de solidarité et de gestion territoriale durable dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

### Bilan des années antérieures

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre a été approuvé le 21 septembre 2012 après plus de dix années de travaux préparatoire et le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a été désigné structure de mise en œuvre.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Escaut en cours d'élaboration

### Objectif général du projet

Impliquer les acteurs locaux dans la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques de manière concertée et cohérente à l'échelle des bassins versant de la Sambre et de l'Escaut.

Améliorer la connaissance et préserver la biodiversité des milieux humides et aquatiques.

Renforcer la Trame Bleue sur les territoires du Parc et du SAGE de la Sambre

Lutter contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion

Lutter contre les risques d'inondation dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation

Préserver et restaurer les têtes de bassin

### Partenaires /Acteurs

AEAP, Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional du Nord Pas de Calais, SAGES, Gestionnaires des milieux naturels, Associations locales, Collectivités et groupements associés, FD Pêche, FD Chasse, DREAL, DDTM, ONEMA, SMAECEA, SMABOA

### Descriptif

Mettre en œuvre la directive inondation sur le bassin versant de la Sambre par l'élaboration et la mise en place de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de Maubeuge

Préserver la biodiversité les milieux humides et aquatiques en luttant contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Accompagner les communes (ou EPCI) dans l'identification de leurs milieux humides et aquatiques pour les intégrer au sein de leur planification territoriale.

Accompagner le volet opérationnel du projet de restauration hydraulique et écologique des marais d'Aymeries

Connaitre, restaurer et créer des zones d'expansion de crue

Poursuivre l'accompagnement de la mise en place d'aménagements concertés de lutte contre les risques de ruissellement et d'érosion

### Liste des actions

Action 1 : Animer la mise en œuvre du SAGE de la SAGE

Action 2 : Accompagner l'élaboration du SAGE Escaut

Action 3 : Accompagner les projets de lutte contre les risques de ruissellement et d'érosion

Action 4 : Animer l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation pour le Territoire à Risques d'Inondation de la Sambre

### Coût des actions prévues à ce jour

Budget à négocier pour 2016 auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie : 45 000 € pour l'ingénierie d'animation



#### Indicateurs de suivi

Nombre d'actions mise en place en faveur de l'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques

#### Résultats attendus

Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles et atteinte du bon état écologique des masses d'eau

#### Périmètres concernés

Périmètre du SAGE de la Sambre et du SAGE Escaut compris dans le périmètre du Parc



**2016 - Animer et mettre en oeuvre le SAGE de la Sambre**

**Mesure de la charte** : M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre est dans sa phase de mise en œuvre depuis son approbation par les préfets du Nord et de l'Aisne le 21 septembre 2012. Il convient donc aujourd'hui de mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, d'accompagner les partenaires dans la prise en compte du SAGE et la réalisation des actions, et d'animer la CLE.

Le syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois a été identifié par la CLE en avril 2013 comme structure porteuse du SAGE et contribue à son application.

**Objectifs :**

Animer la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Mettre en œuvre les actions prioritaires

Accompagner les collectivités et les porteurs de projet afin qu'ils prennent en compte le SAGE de la Sambre.

Informier le plus grand nombre des enjeux du SAGE.

Accompagner les collectivités afin qu'elles participent à la mise en œuvre du SAGE via son intégration au sein des documents d'urbanisme.

Définir les zones à enjeu environnemental concernant l'Assainissement Non Collectif (ANC)

Accompagner les projets de restauration des zones humides

**Description :**

Accompagner les porteurs de projets publics et privés pour aider à l'appropriation et la mise en œuvre du SAGE de la Sambre

Accompagner les maitres d'ouvrage pour la mise en compatibilité des projets d'aménagements et documents d'urbanisme avec le SAGE de la Sambre

Animer la CLE et les bureaux de la CLE (avis, accompagnement des porteurs de projets, etc.)

Finaliser et diffuser le guide méthodologique d'identification des zones humides

Administrer le site internet du SAGE

Réaliser le tableau de bord annuel

Finaliser la méthode de définition des zones à enjeu environnementales concernant l'assainissement non collectif

Entamer la mise en compatibilité du SAGE de la Sambre avec le nouveau SDAGE 2016-2021

Accompagner la mise en œuvre des actions de préservation et de restauration des Marais d'Aymeries

**Périmètre d'action:**

Bassin versant de la Sambre (122 communes) sur les départements du Nord et de l'Aisne

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD sur opération)

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

**Rôle du Parc :** Maîtrise d'ouvrage

Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)

Pilotage

**Partenaires :** CLE du SAGE Sambre, DDTM

Avesnes/Helppe, DREAL Nord-Pas de Calais,

Conservatoire National Botanique de Bailleul,

Fédération Départementale de la Pêche et de la

Protection des Milieux Aquatiques, Syndicat Mixte

d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de

l'Avesnois (SMAECA), Communes du SAGE-Sambre,

Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional

Nord-Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*Guide d'identification et de prise en compte des zones humides finalisé*

*Nombre d'acteurs locaux accompagnés pour la prise en compte du SAGE*

*Un tableau de bord réalisé et diffusé*

*Une méthodologie de travail d'identification des zones humides validée.*

*Nombre de réunion de la CLE*

*Nombre d'avis rendu par la CLE*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022:**

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau

Conserver 2000 hectare de zones humide



**2016 - Accompagner la mise en oeuvre du SAGE Escaut**

**Mesure de la charte** : M20 : Adopter les principes de solidarité et de concertation dans la gestion de la ressource en eau

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

La CLE du SAGE Escaut s'est installée courant 2012, marquant ainsi le départ concret de sa phase d'élaboration. Une partie des communes ayant approuvé la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois se trouvant au sein du périmètre du bassin versant de l'Escaut, une assistance sous forme d'ingénierie de la part du SMPNRA sera apportée à la structure porteuse du SAGE de l'Escaut.

**Objectifs :**

Apporter une assistance technique pour l'élaboration du SAGE de l'Escaut

Transférer les compétences acquises par le Parc naturel régional de l'Avesnois lors de l'élaboration du SAGE de la Sambre à la structure animatrice du SAGE de l'Escaut

Transférer les documents utiles à l'élaboration du SAGE Escaut (cahiers des charges d'études, rendus, éléments de communication etc.)

**Description :**

Contribuer aux groupes de travail d'élaboration du SAGE Escaut

Participer aux CLE du SAGE Escaut

Apporter une assistance technique et un retour d'expérience à la structure porteuse du SAGE de l'Escaut

**Périmètre d'action:**

Communes du SMPNRA présentes au sein du périmètre du SAGE de l'Escaut

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
partenariat technique

**Partenaires** : CLE du SAGE Escaut, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil Départemental du Nord

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nombre d'actions réalisées en partenariat avec la structure porteuse du SAGE de l'Escaut

Nombre d'heure passées pour l'assistance apportée au SAGE de l'Escaut

**Rappel de l'objectif cible à l'horizon 2022**

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau



**2016 - Accompagner les projets de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols**

**Mesure de la charte** : M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

*Face aux problèmes de coulées de boues et d'inondation récurrents sur certaines communes du Parc naturel régional, ce dernier s'est engagé à accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de programmes de lutte contre les risques de ruissellement et d'érosion.*

**Objectifs** :

L'objectif est d'apporter des solutions techniques aux collectivités qui sollicitent le PNRA sur les problèmes de ruissellement et d'érosion.

Plus précisément sur 6 communes de la Communauté de communes du Pays de Mormal (CCPM), il s'agira d'apporter des solutions concrètes, d'accompagner les municipalités et l'intercommunalité dans la définition et la mise en oeuvre opérationnelle d'actions de lutte contre ces phénomènes d'inondation et de coulées de boues ainsi que dans la mobilisation de cofinancements.

**Description** :

Répondre aux sollicitations des communes en leur apportant des propositions de solution

Coordonner les actions de lutte contre l'érosion des sols avec la Chambre d'agriculture de région

Finaliser les diagnostics communaux des 6 communes de la CCPM et les accompagner dans la recherche et la mise en oeuvre de solutions durables.

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD sur opération)

Un assistant d'étude SIG (CDD sur opération)

**Périmètre d'action**

Territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois et du SAGE de la Sambre

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : CLE du SAGE Sambre, Communes du Parc, Communes du SAGE-Sambre, Chambre d'agriculture de Région, Agence de l'Eau Artois Picardie, Conseil Départemental du Nord, Propriétaires, Usagers, Exploitants agricoles, EPCI du territoire

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre d'action engagées*

*Nombre d'exploitants agricole participant au projet*

*Linéaire de haies antiérosives plantées*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau



**2016 - Animer l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Sambre**

**Mesure de la charte** : M22 : Observer les effets du changement climatique sur le territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

La directive inondation 2007/60/CE impose aux états membres de réfléchir et planifier leur lutte contre les risques d'inondation. La traduction de cette directive en France s'articule à plusieurs niveaux.

Au niveau national, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) fixe les grandes lignes et les grands objectifs à atteindre pour notre Etat. Cette stratégie nationale se décline par grand bassin hydrographique par des Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) (qui seront les volets des SDAGE traitant de la thématique inondation). Ce Plan de Gestion des Risques d'Inondation fixe les objectifs à atteindre pour le bassin Artois Picardie mais aussi pour les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) sur lesquels il est nécessaire d'élaborer des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Ces Territoires à Risques d'Inondation ont été définis par les services de l'Etat lors d'une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations, prenant en compte l'aléa d'inondation mais aussi les enjeux sur ces territoires (notamment au niveau économique). Depuis 2014, le Parc naturel régional de l'Avesnois co-anime l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risque d'Inondation de la Sambre avec les services de l'Etat (DDTM et DREAL) pour le secteur de la Sambre.

**Objectifs** :

Finaliser la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation en partenariat avec les acteurs du territoire

**Description** :

Finaliser et valider l'état des lieux approfondis du territoire en matière de risque d'inondation

Finaliser et valider la SLGRI

Co-animer avec la DDTM les groupes de travail et le comité de pilotage d'élaboration de la SLGRI

**Périmètre d'action** :

Les 29 communes de la SLGRI : Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Catillon-sur-Sambre, Éclaires,

Feignies, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Leval, Limont-Fontaine, Locquignol, Louvroil, Maroilles, Marpent, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rejet-de-Beaulieu, Rousies, Saint-Remy-du-Nord, Sassegnies

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD sur opération)

Secrétaire assistante du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (SMPNRA)

**Partenaires** :

CLE du SAGE Sambre, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, intercommunalités (Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, Communauté de Communes du Pays de Mormal, Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, Communauté de Communes du Caudrésis Catésis), Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois, Syndicat Mixte pour l'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau et l'Avesnois, Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, Chambre d'Agriculture de Région, Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Hainaut, VNF, DREAL, ONEMA, Conseil Général du Nord, Agence de l'Eau Artois Picardie, Sous-Préfecture d'Avesnes-sur-Helpe

**Rôle du Parc** : Co-pilotage

**Partenaires** : CLE du SAGE Sambre, DDTM Nord, EPCI du territoire, SCOT Sambre-Avesnois, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECA), ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Chambre d'agriculture de Région, CCI Grand Hainaut, Voies Navigables de France, DREAL Nord-Pas de Calais, ONEMA Nord Ouest, Conseil Départemental du Nord, Agence de l'Eau Artois Picardie, Sous Préfecture d'Avesnes/Helpe

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

Un état des lieux approfondis validé

Une Stratégie partagée et finalisée

Nombre de groupes de travail réunis

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau*





# 2

## **Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme**



## Aménagement durable du territoire

Le territoire du Parc de l'Avesnois possède un patrimoine naturel, bâti et paysager de qualité. Toutefois, l'Avesnois est un territoire « vivant », concerné par des projets structurants, qui veut maintenir sa population et encourager le développement d'activités.

Aussi, ce territoire souhaite s'inscrire dans une démarche durable et inventer une autre façon de vivre et d'habiter tout en renouvelant sa ruralité. Pour concilier développement du territoire et préservation, il est important de **veiller à la prise en compte de ces patrimoines dans les documents de planification et les projets d'aménagement**. Cet enjeu fort est repris dans l'orientation 2-Axe 2-2-Ambition 2 de la charte « Aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines ».

En effet, l'organisation paysagère et bâtie du territoire est le fruit de diverses influences et participe à son identité rurale. De façon générale, le développement de l'urbanisation, ces dernières années, a eu tendance à suivre des modèles plutôt consommateurs d'espace (habitat pavillonnaire, étalement urbain..). Par ailleurs, une partie du territoire est concernée par le phénomène de péri-urbanisation.

Il convient donc d'encourager de **nouvelles pratiques en matière d'urbanisme plus économes en termes d'espace agricole et naturel** tout en **préservant les caractéristiques** identitaires du **territoire** et en **limitant l'impact environnemental** de l'urbanisation. Ces démarches innovantes en matière d'urbanisme et de préservation de la trame verte et bleue devraient permettre de répondre aux objectifs de la charte de limiter à + 5% la variation d'espaces artificialisés mais également de limiter à - 5% la variation du linéaire de haies.

Depuis la loi SRU, de nombreuses communes se sont dotées d'un **document d'urbanisme** (en 2015 70% des communes disposent d'un document opposable). Toutefois, sur certains secteurs soumis à une pression foncière importante, les communes ne disposent pas encore de ce type d'outils de planification pourtant indispensable. Les évolutions récentes en matière de législation notamment la Loi ALUR vont «largement favoriser» le transfert de compétence PLU aux EPCI. Toutefois, un travail d'accompagnement et de sensibilisation des communes et EPCI reste nécessaire pour répondre aux engagements de la charte relatifs à la mesure 14 «Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire » et aux objectifs fixés d'aboutir à 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.

Pour favoriser une bonne prise en compte des patrimoines et une appropriation de ces enjeux par les acteurs locaux, il apparaît nécessaire de **développer des outils de connaissance, de prospective et de mise à disposition de données**. Mais, la prise en compte de ces enjeux par l'ensemble des acteurs du territoire doit passer également par **la mise en œuvre de démarche de concertation, d'information et de sensibilisation pour permettre la préservation des paysages et de la biodiversité**.

Par ailleurs, la préservation du cadre de vie se traduit également par **l'application sur le territoire de législations sur la protection de l'environnement et des paysages** comme celle sur l'affichage publicitaire. L'enjeu est la mise en œuvre de démarches permettant de concilier développement économique et préservation de l'environnement.



# Aménagement durable du territoire P04

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 2 : Protéger/gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables

Mesure 3 : Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux

Mesure 10 : Expérimenter et développer une offre de « logement » diversifiée, adaptée aux besoins des habitants et à l'identité du territoire

Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

Mesure 15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines

Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la gestion des projets d'aménagement publics et privés

## Contexte et motif du projet

Manque de prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers dans les aménagements et documents de planification

Assurer la compatibilité des documents avec la Charte du Parc.

Réglementation sur l'affichage publicitaire spécifique en territoire de Parc

Encourager la réalisation de projets d'aménagement et d'urbanisme durables

Favoriser la prise en compte de la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement

Contribuer à limiter l'artificialisation des sols et à la préservation de la biodiversité

## Bilan des années antérieures

Accompagnement des communes et EPCI dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;

Mise en œuvre de démarches de préservation concertée du bocage ;

Accompagnement des porteurs de projets soumis à autorisation ;

Signature et mise en place de conventions avec la DVI, les carriers/Unicem, Noréade et GRT Gaz ;

Projets expérimentaux de dimension régionale: VUQ « Vers un Urbanisme de Qualité » et Renouer « Renouvellement Urbain et Ecologique des Espaces Ruraux » (coordonnés par ENRx) ;

Forums/journées de sensibilisation et d'échange;

Elaboration d'un Schéma Territorial Eolien ;  
Publication de guides techniques et de brochures (Guides techniques des paysages, fiches pratiques...)

Elaboration de « Porter à connaissance »

Assistance technique aux communes sur leurs projets d'urbanisme et d'habitat

## Objectif général du projet

Favoriser la durabilité des projets d'aménagements et documents de planification.

Planifier l'usage des sols et penser l'urbanisme dans le respect de l'environnement, des espaces naturels et agricoles et des patrimoines

## Partenaires/acteurs

Région Nord Pas de Calais ; Conseil Départemental du Nord ; Etat ; DREAL, DDTM, CAUE, chambre d'agriculture, Communes, EPCI, ADUS, Scot Carriers, Unicem, GRT Gaz, Noréade

## Descriptif

- Accompagnement des communes et EPCI dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, de la rédaction du cahier des charges au rendu de l'avis
- Accompagnement des communes et EPCI pour favoriser la prise en compte des patrimoines naturels, paysagers et bâtis dans les projets d'aménagement et d'urbanisme (accompagnement dans l'élaboration des cahiers des charges, participation aux groupes de travail, action de sensibilisation envers les habitants)
- Mise en place de démarche de concertation avec les acteurs locaux pour la préservation des éléments de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (haies, mares, fossés...)
- Mise en place de journées de sensibilisation et réalisation de document de sensibilisation pour aider les élus et techniciens à se doter d'une culture commune en matière d'urbanisme et d'aménagement durable
- Accompagner les actions de résorption de l'affichage sauvage et la mise en place de règlement local de publicité
- Apporter une assistance technique aux porteurs de projets le plus en amont possible pour favoriser la prise en compte de l'environnement et des paysages et la mise en place de mesures compensatoires
- Contribuer à la mise en place de convention avec les grands aménageurs permettant la mise en œuvre d'actions contribuant à limiter l'impact paysager et à préserver la biodiversité

## Liste des actions

Action 1 : Accompagnement des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat

Action 2 : Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et avis (SCOT, PLU, carte communale)

Action 3 : Prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

Action 4 : Concertation avec les habitants sur les projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie

Action 5 : Mise en réseau des acteurs et conception d'outils communs en matière d'aménagement durable

Action 6 : Accompagnement des porteurs de projets et avis (sur les études d'impact, les projets de téléphonie mobile, les aménagements fonciers, l'article 2 et 3, projet éolien, ZDE...)

Action 7 : Favoriser l'application de la législation sur la publicité

Action 8 : Mise en place de partenariats avec les aménageurs publics et privés pour la préservation de l'environnement et des paysages

### A la recherche de financements complémentaires pour les actions :

Action 8 : appel à projet Paysage DREAL pour financer une partie de l'étude paysagère des carrières

Action 4 /action 3: Projet Interreg PARTONS pour permettre la mise en place d'opérations d'amélioration du cadre de vie favorisant la prise en compte de la biodiversité et des paysages

## Résultats attendus

Limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire.

100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.

Limiter, à l'horizon 2016, à +5% maximum, la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire

## Périmètres concernés

Parc naturel régional de l'Avesnois

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie : 19 500 €

Coût en action : 12 000 €

**Soit un total de : 31 500 €**

## Indicateurs de suivi

% du maillage préservé par commune

Nombre de communes accompagnées dans la mise en œuvre de la démarche de préservation du bocage

Evolution de la part des communes dotées d'un document d'urbanisme

Nombre de communes qui se sont dotées d'un document d'urbanisme entre 2010 et 2018



**2016 - Accompagnement des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat**

**Mesure de la charte** : M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Le développement de l'urbanisation, ces dernières années sur le Parc naturel régional de l'Avesnois, a eu tendance à suivre des modèles plutôt consommateurs d'espaces (habitat pavillonnaire, étalement urbain,...). Il convient donc d'encourager de nouvelles pratiques en matière d'urbanisme, plus économes en terme d'espaces, tout en préservant les caractéristiques identitaires du territoire.

La Charte a fixé comme ambition de démontrer par l'accompagnement de projets opérationnels qu'il est possible d'élaborer des projets d'aménagements qui limitent l'artificialisation des espaces, intègrent la biodiversité et prennent en compte les patrimoines naturels, bâtis et paysagers. Par ailleurs, le parc de logements est ancien, il a peu évolué, et comme souvent en milieu rural, le logement locatif fait défaut. Le parc de logements n'est donc plus adapté à la demande et des réflexions sur l'habitat doivent donc être menées.

**Objectifs :**

Accompagner des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat, afin de favoriser un urbanisme durable, peu consommateur d'espace et d'énergie, et dans le respect des patrimoines présents.

Disposer de projets de référence (projets exemplaires, démarches d'éco quartiers) à l'échelle du territoire, qui pourront servir de support aux sessions de sensibilisation pour le développement d'une culture commune en matière d'urbanisme durable, et permettront de démontrer la faisabilité de tels projets.

Poursuivre l'amélioration de la connaissance et l'accompagnement de programmes d'actions en matière d'habitat.

**Description :**

=> Accompagnement renforcé pour la réalisation de projets d'urbanisme durable et participation à des démarches menées à l'échelle régionale : phases opérationnelles des projets "Vers un Urbanisme de Qualité" et Renouer

=> Transmission et diffusion des données disponibles du Parc, notamment au travers des «Porter à connaissance»

=> Participer aux comités de pilotage des études menées par les communes/EPCI

=> Apporter des réponses aux sollicitations des communes en matière d'habitat, d'urbanisme durable et de renouvellement urbain (ex : lotissement, étude cadre de vie, PLH, mise en œuvre de la convention de partenariat avec l'EPF...).

=> Aider à la conception et à la réalisation de documents techniques dans le cadre des projets communaux/intercommunaux (cahier des charges, diagnostic de site, dossier de candidature...)

**Périmètre d'action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent : chargée de mission Maîtrise de l'urbanisation (ENRx),

Chargé de mission patrimoine bâti et habitat (ENRx)

Chargée de mission Aménagement durable du territoire (ENRx)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : EPCI du territoire, Conseil Départemental du Nord, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), DREAL Nord-Pas de Calais, STAP, Bureaux d'études, Communes du Parc, Espaces Naturels Régionaux, Pays du Cambrésis, Pays Sambre Avesnois

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Part des communes ayant bénéficié d'un «Porter à connaissance»

Taux de réponse aux sollicitations

Nombre de projets accompagnés (Type de projet : habitat, ZAE, projet urbain...)

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

Limiter, à l'horizon 2016, à 5% la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire.

50% des projets d'aménagements urbains publics et privés respectant les principes du développement durable.



**2016 - Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et avis (SCOT, PLU/PLUi)**

**Mesure de la charte** : M14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Conformément à la Loi SRU et dans l'objectif de s'assurer de la compatibilité entre les documents d'urbanisme et la Charte, le Parc propose aux communes un accompagnement technique tout au long de la procédure.

D'ailleurs, la nouvelle Charte a réaffirmé la nécessité pour les communes de se doter d'un document d'urbanisme, car 37% n'en disposaient pas en 2008. Le Parc apporte une assistance technique renforcée pour les communes situées en zone Natura 2000. En 2015, une trentaine de documents d'urbanisme étaient en cours.

*Suite aux évolutions législatives et particulièrement la loi ALUR qui a largement favorisé le transfert de compétences PLU aux communautés de communes, 3 EPCI du territoire disposent de la compétence PLUi en 2015. Les études commenceront au cours du premier semestre 2016. Dans ce contexte, l'accompagnement technique du Parc s'adapte, se diversifie et se redéfinit pour répondre aux attentes propres à chaque EPCI et aux enjeux de leur territoire.*

**Objectifs :**

- Accompagner et soutenir techniquement les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme particulièrement dans la définition des zones à urbaniser et l'élaboration d'orientations d'aménagement.
- Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.
- Développer les outils de « Porter à connaissance » aux communes et EPCI pour permettre la prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers, en amont de la réalisation des documents d'urbanisme, notamment par la mise à disposition d'un diagnostic territorial.
- Contribuer à l'élaboration et appliquer les prescriptions des documents de planification et de gestion des espaces (ex : SCOT, SAGE)
- Accompagner la réflexion à l'échelle intercommunale, notamment dans la sensibilisation des élus.

- Accompagner les territoires soumis à l'analyse des incidences de leur document d'urbanisme sur les zones NATURA 2000 et concernés par l'évaluation environnementale de leur document.

**Description :**

Réalisation d'un « Porter à connaissance » par territoire ou commune

Favoriser l'appropriation par les élus et les techniciens des communes et des EPCI des enjeux liés à la prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers dans les projets : démarche d'animation en amont et pendant la procédure.

Contribution à la définition des cahiers des charges des études.

Participation aux réunions de travail et appui technique.

Rendu de l'avis.

Accompagnement spécifique des territoires dont les documents sont soumis à évaluation environnementale et évaluation des incidences Natura 2000

**Périmètre d'action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent : chargée de mission Maîtrise de l'urbanisation (ENRx),

Chargée de mission Aménagement durable du territoire (ENRx),

Assistant d'étude urbanisme et paysage (ENRx)

Assistant d'étude Paysage - cadre de vie (CDD sur opération SMPNRA)

Assistant d'études SIG (CDD sur opération SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : Bureaux d'études, DDTM Nord, DDTM Avesnes/Helpes, DDTM Cambrai, Conseil Départemental du Nord, Chambre d'agriculture de Région, DREAL Nord-Pas de Calais, EPCI du territoire, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Communes du Parc, SCOT Sambre-Avesnois

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Part des communes ayant bénéficié d'un porter à connaissance.
- Nombre de réunions où un chargé de mission a été présent.
- % d'avis favorables sans réserve.
- Nombre d'états initiaux environnementaux et patrimoniaux réalisés dans le cadre d'un document



*d'urbanisme*, notamment dans le cas des études d'analyse des incidences des documents d'urbanisme sur les zones NATURA 2000.

- Part de la surface des cœurs de nature inscrite en zone N ou A dans un document d'urbanisme.
- Evolution de la part des surfaces classées en N ou A de l'ensemble des documents d'urbanisme des communes du territoire à partir de l'état initial 2009 (en ha et %).
- Evolution de la part de communes dotées d'un document d'urbanisme (en nombre).
- Nombre de communes qui se seront dotées d'un document d'urbanisme dans la période 2010-2018.
- Nombre et nature des documents d'urbanisme compatibles avec la Charte du Parc.

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 : (source charte)*

100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.

Réaliser un "Porter à connaissance" environnemental et patrimonial auprès de 100% des communes du Parc.

Limiter, à l'horizon 2016, à 5% la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire.

Inscrire dans les documents d'urbanisme, en zone A ou N (en fonction de la valeur patrimoniale), les cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, et calcicoles.



## 2016 - Prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

**Mesure de la charte** : M14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action** :

Le territoire du Parc est caractérisé par la présence de milieux bocagers de qualité. Ces milieux représentent un intérêt d'un point de vue biodiversité mais aussi paysager. En 2009, 9700 kilomètres de haies ont été inventoriés. Conscientes de l'intérêt de préserver ces éléments paysagers, de nombreuses communes du Parc affichent la préservation du bocage comme une priorité de leur projet communal. Aussi, depuis 2002, le Parc propose son assistance technique aux communes qui élaborent leur document d'urbanisme (PLU et carte communale). Cet accompagnement s'appuie sur une démarche de concertation avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs, qui a permis la préservation de 5000 km de haies.

La prise en compte des paysages bocagers dans ses différentes dimensions (environnementales, cadre de vie, production agricole, tourisme...) est un enjeu fort et partagé par les acteurs du territoire. Les documents réglementaires et les outils opérationnels apparaissent comme une opportunité de (re)positionner le paysage et la préservation de la biodiversité au cœur des réflexions sur l'aménagement, l'attractivité et l'évolution du territoire.

### **Objectifs** :

- Contribuer à la préservation d'un maillage bocager en concertation avec les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, habitants...),
- Favoriser une gestion concertée du bocage,
- Contribuer à la diffusion de la connaissance du patrimoine paysager et son appropriation par les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, habitants ...),
- Permettre une meilleure prise en compte des patrimoines paysagers et naturels dans les aménagements et les documents de planification,
- Faire du paysage bocager le support du projet de développement des communes.

### **Description** :

- Réalisation d'un inventaire du maillage bocager pour chaque commune, en phase d'élaboration de PLU,

- Réalisation d'une analyse fine du maillage bocager en fonction de plusieurs critères (écologique, intégration du bâti, paysager et antiérosif)

- Animation des réunions de concertation avec les acteurs locaux,

- Réalisation de l'ensemble des plans et cartographies pour les réunions de concertation, la consultation des habitants, et les enquêtes publiques,

- Accompagnement dans la mise en œuvre de la démarche, notamment pour le suivi des replantations (saisie des déclarations préalables, réalisation de schémas de plantation,...),

- Réalisation de documents techniques : diagnostic de site, prescriptions paysagères et urbaines pour les futures zones à urbaniser, fiches descriptives des éléments paysagers et naturels à préserver (haies, mares, fossés, boisements),

- contributions aux orientations d'aménagement et de programmation concernant les continuités naturelles, le paysage et la trame verte et bleue.

### **Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### **Ingénierie mobilisée** :

- Chargée de mission maîtrise de l'urbanisation – ENRx,

- Chargée de mission aménagement durable du territoire – ENRx,

- Assistant d'étude urbanisme et paysage – ENRx,

- Assistant d'étude paysage - cadre de vie (CDD sur opération SMPNRA),

- Assistant d'étude SIG - CDD sur opération SMPNRA,

- Chargé de Mission SIG – ENRx.

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : DDTM Nord, Chambre d'agriculture de Région, Conseil Départemental du Nord, EPCI du territoire, Communes du Parc, Exploitants agricoles, Bureaux d'études, SCOT Sambre-Avesnois, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre)

**Coût de l'action** : 2 000 €

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats**

- Pourcentage du maillage préservé,
- Nombre de communes accompagnées dans la mise œuvre de la préservation du bocage,
- Part des communes ayant élaboré un document d'urbanisme qui ont mis en œuvre cette démarche.

### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire*



**2016 - Concertation avec les habitants pour les projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie**

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

La concertation avec les populations locales sur les projets d'aménagement est souvent trop peu développée, voire inexistante. Le Parc s'efforce de mettre en place depuis quelques années des temps d'échange avec les habitants, afin de prendre en compte leurs « expertise d'usage » dans les projets d'aménagement. Ces rencontres ont également pour objectif de favoriser l'appropriation des enjeux du cadre de vie par la population.

Cette démarche est menée en priorité sur les communes concernées par un projet d'aménagement opérationnel ou qui font l'objet d'actions d'amélioration de la connaissance des patrimoines par les services du Parc. Une attention particulière est également portée sur les communes ayant mis en place la démarche de préservation concertée du bocage.

**Objectifs** :

- Développer des temps d'échanges et de concertation avec la population
- Favoriser la prise en compte de l'« expertise d'usage » des habitants et leur implication en tant qu'acteurs à l'occasion des projets d'aménagement
- Elaborer et expérimenter des outils de sensibilisation à destination des communes et EPCI

**Description** :

- Mise en place des temps d'échanges et de sensibilisation avec les habitants sur quelques projets ciblés
- Initier de nouvelles expérimentations en terme de concertation et de sensibilisation dans le cadre de projets d'aménagement
- Favoriser la mise en place d'inventaires participatifs des patrimoines

Cette action sera particulièrement favorisée dans le cadre des PLUI

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission référent: Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

**Ingénierie complémentaire** :

Chargé de missions Urbanisme (ENRx), animateur Education Sensibilisation (SMPNRA), Assistant d'études Urbanisme et Paysages (ENRx)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), DDTM Avesnes/Helppe, Bureaux d'études, EPCI du territoire, Communes du Parc

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre de personnes présentes lors des temps de rencontre*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Mobiliser 5% de la population du territoire*



**2016 - Mise en réseau des acteurs et conception d'outils communs en matière d'aménagement durable**

**Mesure de la charte** : M15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Dans la perspective d'un aménagement harmonieux et respectueux des patrimoines naturels, bâtis et paysagers du territoire, il apparaît nécessaire d'instaurer des temps d'échanges entre les acteurs locaux.

Organisées à l'initiative du Parc, ces rencontres contribuent à favoriser une culture commune en matière d'aménagement durable du territoire. Elles doivent également permettre à terme de concevoir des outils communs d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision à destination des élus et des techniciens concernés par des projets d'aménagement.

**Objectifs** :

- Développer des temps d'échanges et de sensibilisation à destination des acteurs de l'aménagement (élus et des techniciens)
- Développer une culture commune en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie en s'attachant aux principes du développement durable
- Favoriser la conception d'outils communs d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision

**Description** :

- Mise en place et animation du comité de pilotage « urbanisme et aménagement durable »
- Définition et mise en œuvre de sessions de sensibilisation (forums) des acteurs de l'aménagement (élus et techniciens)
- Conception et valorisation d'outils de sensibilisation relatifs à la prise en compte des patrimoines dans les projets d'aménagement
- Diffusion d'un guide pratique et pédagogique portant sur la prise en compte des caractéristiques paysagères et environnementales du territoire du Parc (traduction des dispositions de la Charte dans les projets d'urbanisme et d'aménagement)

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée**:

Chargés de mission référents :

Chargée de mission principale (ENRx)

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

**Ingénierie complémentaire** :

Chargé de mission Urbanisme (ENRx), Chargé de mission habitat durable (ENRx), Assistant d'études urbanisme et paysage (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Communes du Parc, Bureaux d'études, STAP, Espaces Naturels Régionaux, DDTM Avesnes/Helpe, EPCI du territoire

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre de membres dans le réseau*

*Nombre d'outils opérationnels créés*

*Nombre de sessions de sensibilisation*

*Nombre d'élus sensibilisés aux enjeux d'une urbanisation respectueuse de l'environnement*

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Sensibiliser 100% des élus des collectivités aux enjeux d'une urbanisation respectueuse de l'environnement*



**2016 - Accompagnement des porteurs de projets et avis**

**Mesure de la charte** : M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est saisi pour avis consultatif sur les projets de travaux ou d'aménagement ayant des répercussions sur l'environnement, notamment les projets soumis à étude d'impact.

L'association des services du Parc dès l'amont des projets permet de favoriser la prise en compte des qualités écologiques et paysagères du territoire.

Les services du Parc s'attachent également à poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet après avoir rendu leur avis, afin de garantir la mise en œuvre des préconisations techniques formulées, notamment en terme de mesures compensatoires.

**Objectifs** :

- Se concerter et échanger le plus en amont possible avec les porteurs de projets, les communes, les bureaux d'études, et les services de l'Etat (instructeurs du dossier) pour faire évoluer le projet dans le sens de la prise en compte de l'environnement et des paysages
- Contribuer à l'élaboration des projets d'aménagement pour s'assurer du respect de la Charte du Parc, afin que l'avis du SMPNRA sur le dossier soit favorable
- Favoriser l'application des préconisations du Parc lors de la mise en œuvre des projets

**Description** :

- Réalisation et transmission d'un porter à connaissance
- Rencontres avec les porteurs de projets et/ou leurs bureaux d'études et participation aux réunions de travail
- Rédaction d'un pré-avis
- Rendu de l'avis officiel du SMPNRA
- Suivi de la mise en œuvre de l'avis et des préconisations techniques formulées
- Réalisation d'un bilan sur la mise en œuvre des mesures compensatoires préconisées par le Parc

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission référent :

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

Ingénierie complémentaire :

Chargé de mission trame verte (ENRx), chargé de mission trame bleue (ENRx), Assistant d'études urbanisme et paysage (ENRx), assistant d'études trame verte et bleue (SMPNRA), assistant d'études bocage (SMPNRA), assistant d'étude trame bleue (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : Porteurs de projets, DREAL Nord-Pas de Calais, Bureaux d'études, DDTM Avesnes/Helpes, Conseil Départemental du Nord, Communes du Parc, STAP, EPCI du territoire

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre d'avis favorables sans remarques/ favorables avec remarques/ favorables avec réserves/ défavorables

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

50% des projets d'aménagement publics et privés respectant les principes du Développement Durable



## 2016 - Favoriser l'application de la législation sur la publicité

**Mesure de la charte** : M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action** :

L'affichage publicitaire extérieur est régi par le code de l'environnement et fait l'objet d'une législation complexe au niveau national, notamment suite à la parution de la loi "Grenelle II" du 12 juillet 2010.

Les services du Parc sont régulièrement sollicités par les élus et les entreprises pour apporter des informations sur la législation en vigueur en territoire de Parc naturel régional.

Suite à la demande des élus, le Parc a donc entrepris au cours des dernières années un programme d'actions pour favoriser la résorption de l'affichage illégal sur son territoire. En 2010 et 2011, un diagnostic territorial a permis la réalisation d'un guide à destination des communes et l'organisation de réunions de sensibilisation.

Suite à un appel à candidature lancé par le Parc en 2012, 5 communes et une communauté de communes ont bénéficié d'un inventaire en 2013 afin d'évaluer la pression publicitaire et d'identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre sur leur territoire.

En 2014 et 2015, les services du Parc se sont attachés à informer les élus et les entreprises du territoire des nombreuses évolutions législatives applicables au niveau national.

### **Objectifs** :

- Favoriser un affichage publicitaire de meilleure qualité, respectueux de la réglementation en vigueur et adapté au territoire
- Accompagner les communes et les entreprises pour contribuer à la mise en conformité des dispositifs publicitaires
- Se concerter et sensibiliser pour une meilleure connaissance de la législation en vigueur

### **Description** :

- Accompagnement des communes et des communautés de communes dans la mise en œuvre de la législation (diagnostic des dispositifs publicitaires, conseils personnalisés pour déposer les dispositifs illégaux...)
- Accompagnement des entreprises pour une meilleure prise en compte de la réglementation et un suivi de la procédure

- Expérimentation de démarches de Règlement Locaux de Publicité sur les secteurs à enjeux publicitaires forts, en encourageant les démarches intercommunales

- Maintien d'une veille juridique et analyse des évolutions législatives

### **Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### **Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission référent :

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
partenariat technique  
Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : DDTM Avesnes/Helpes, Communes du Parc, Direction de la Voirie Départementale Avesnes/Helpes, STAP, CCI Nord de France, EPCI du territoire

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre de règlements locaux de publicité*

*Nombre de communes sensibilisées à la législation en vigueur*

*Nombre de projets ayant bénéficié des conseils techniques du Parc*

*Nombre de communes ayant bénéficié d'un inventaire des panneaux publicitaires*

### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*La réglementation sur l'affichage publicitaire est appliquée dans 100% des communes du Parc naturel régional de l'Avesnois*

### **Rappel des indicateurs de résultat à horizon 2022** :

*Nombre de règlements locaux de publicité*

*Nombre de communes ayant participé aux réunions d'information et de sensibilisation*

*Nombre de projets ayant bénéficié des conseils techniques du Parc*

*Nombre de communes ayant bénéficié d'un inventaire des panneaux publicitaires*



**2016 - Mise en place de partenariats avec les aménageurs publics et privés pour la préservation de l'environnement et des paysages**

**Mesure de la charte** : M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

- Les services du Parc sont régulièrement sollicités par les aménageurs publics et privés dans le cadre de projets d'aménagement susceptibles d'engendrer des impacts environnementaux et paysagers sur le territoire.
- L'élaboration d'une convention partenariale avec certains porteurs de projet permet de faciliter les échanges, de sensibiliser les porteurs de projets et de fixer les modalités d'accompagnement par les services du Parc.
- Ces partenariats privilégiés permettent de garantir le respect de la Charte et favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages par les aménageurs.

**Objectifs** :

- Développer les partenariats avec les maîtres d'ouvrage publics et privés pour favoriser la prise en compte de l'environnement et des paysages dans les projets d'aménagement du territoire
- Elaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de conventions pluri-annuelles

**Description** :

- Mise en œuvre des conventions établies avec les exploitants carriers et l'UNICEM, GRTgaz et Noréade : études, inventaires, conseils et opérations de plantations, transmission de données, gestion environnementale des sites, intégration paysagère des infrastructures, sensibilisation à la biodiversité
- Réalisation d'une analyse prospective, spatiale et paysagère du développement des sites carriers en Avesnois
- Mise en place de nouveaux partenariats avec des aménageurs publics ou privés

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission référent :

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

**Ingénierie complémentaire** :

Chargé de mission trame verte (ENRx), Chargé de mission trame bleue (ENRx), Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx), Assistant d'études bocage (SMPNRA), Assistant d'études trame verte et bleue (SMPNRA), Assistant d'études urbanisme et paysage (ENRx), Assistant d'étude trame bleue (SMPNRA), animateur éducation-sensibilisation (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Pilotage  
partenariat technique  
Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Communes du Parc, EPCI du territoire, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Lycées agricoles, Exploitants carriers, UNICEM, Noréade, GRT Gaz, RTE

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre de conventions effectives*

*Nombre de schémas de plantations et de plans de gestion réalisés dans le cadre des conventions  
Part des sites carriers ayant sollicité et bénéficié de l'assistance technique du Parc pour leurs projets de plantation*

*Part des sites carriers ayant contribué à la réalisation d'inventaires écologiques*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Engager 100% des sites carriers dans une démarche de management environnementale*

**Rappel des indicateurs de résultat à horizon 2022** :

*Nombre de conventions effectives*

*Nombre de schémas de plantation et de plans de gestion réalisés dans le cadre des conventions (hors carrières)*

*Part des sites carriers ayant sollicité et bénéficié de l'assistance technique du Parc pour leurs projets de plantations*

*Part des sites carriers ayant contribué à la réalisation d'inventaires écologiques*



## Patrimoine bâti et habitat durable

L'Avesnois se caractérise par plusieurs entités paysagères avec des spécificités en termes de typologie de bâti, d'implantation, d'organisation... **Ce bâti est ancien puisque qu'il date à 70 % d'avant 1949** et est souvent considéré comme énergivore. Pourtant, **de part son système constructif, le bâti ancien présente beaucoup d'intérêts** s'il bénéficie de **travaux d'amélioration énergétique adaptés**. En effet, il est **peu consommateur d'énergie grise, ne consomme pas de foncier, utilise des matériaux naturels sains** et est identitaire de l'Avesnois.

Toutefois, le **changement de mode de vie entraîne un désintérêt pour les patrimoines culturels (bâti, savoir-faire, traditions et mémoire)**. Ce patrimoine est pourtant essentiel car il **contribue à la qualité du cadre de vie** de l'Avesnois et doit être le support de projets innovants en répondant aux engagements fixés dans la mesure 18 de la charte « Développer une architecture innovante, écologique et durable ».

Aussi, la première étape pour encourager la préservation du bâti ancien est **d'améliorer la connaissance** notamment par la réalisation **de diagnostics raisonnés du patrimoine**. L'acquisition de ces données sur le bâti ancien doit permettre la mise en place **d'actions de préservation du patrimoine** en encourageant **la restauration d'édifices qui utilisent les savoir-faire et techniques traditionnelles** qu'il est important de maintenir et transmettre. Ces actions doivent contribuer à la mise en œuvre de la mesure 16 de la charte : « Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles ». Sept entités paysagères sur huit ont fait l'objet d'un diagnostic entre 1982 et 2015.

Pour que cet enjeu lié au patrimoine bâti soit pleinement **approprié par les habitants et les acteurs locaux** (élus, techniciens, artisans...), des **actions de sensibilisation** doivent être engagées.

L'Avesnois est une région transfrontalière qui s'est construite autour de conflits, d'échanges économiques et d'influences culturelles. Cette réalité historique se lit encore dans le paysage et certains éléments du patrimoine bâti en témoignent. En effet, le patrimoine bâti d'une région est fortement influencé par les données géographiques, économiques, historiques et socio-économiques du territoire.

La situation transfrontalière du territoire est un atout qui doit permettre de développer, conforter **des partenariats transfrontaliers pour la préservation et la valorisation d'un bâti traditionnel qui présente de fortes similitudes**. Ces échanges doivent contribuer à mieux gérer et préserver ce patrimoine.



# Patrimoine bâti et habitat durable P05

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

Mesure 15 : Se doter d'une culture commune, en matière d'aménagement et d'urbanisme, pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines

Mesure 16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles...

Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages, dans la conception et la gestion des projets d'aménagements publics et privés

Mesure 18 : Développer une architecture innovante, écologique et durable

## Contexte et motif du projet

Réhabiliter le bâti ancien pour de nouveaux usages et ainsi contribuer à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Le territoire de l'Avesnois dispose d'un bâti ancien qui contribue à la qualité du cadre de vie.

La préservation et la valorisation de ce patrimoine passe par une restauration s'appuyant sur les savoir-faire et techniques traditionnels

Répondre aux nouveaux enjeux environnementaux notamment en matière d'amélioration énergétique du bâti ancien

## Bilan des années antérieures

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois mène un programme d'actions en faveur du bâti ancien depuis sa création en 1998. Ce programme comporte un volet "amélioration de la connaissance", et un volet "préservation, sensibilisation, valorisation".

Le programme d'actions 2011-2014 visait à poursuivre certaines actions commencées sous la précédente Charte (diagnostic raisonné du patrimoine bâti), et à initier de nouvelles actions (amélioration énergétique du bâti ancien). Il a été réalisé en partie en transfrontalier dans le cadre d'un projet Interreg IV.

## Objectif général du projet

Favoriser la rénovation du bâti existant pour limiter

la consommation d'espace

Contribuer à la restauration du bâti ancien peu consommateur d'énergie grise, utilisant des matériaux sains et valorisant des techniques traditionnelles respectueuses de l'environnement.

Concilier préservation du bâti ancien et efficacité énergétique

Améliorer la connaissance, la sensibilisation et la valorisation du bâti ancien

Favoriser la réalisation de projets de restauration dans le respect des savoir-faire et techniques traditionnelles

Encourager la transmission des savoir-faire et techniques traditionnelles

## Partenaires/acteurs

Drac, Région Nord-Pas de Calais ; Conseil Départemental du Nord; Communes, EPCI, DDTM, CAUE ; Fondation du patrimoine ; ADUS ; Maisons paysannes de France, ADEME, CD2E, ADIL, PACT ..

## Descriptif

Mettre en place un programme de valorisation et diffusion des diagnostics raisonnés et de l'exposition de la Plaine de Sambre

S'appuyer sur le niveau 3 des 7 diagnostics raisonnés du Bâti pour identifier les particularités liées au bâti ancien à prendre en compte pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

Favoriser le transfert d'expérience en matière de restauration s'appuyant sur des savoir-faire traditionnels et techniques respectueux de l'environnement

Poursuivre l'assistance technique aux communes et EPCI pour des projets de réhabilitation du bâti ancien et la réalisation de projet d'habitat durable

Accompagner et mettre en place des actions de sensibilisation pour la préservation et la réhabilitation du bâti ancien

## Liste des actions

Action 1 : Amélioration et diffusion de la connaissance du bâti ancien pour favoriser une réhabilitation adaptée

Action 2 : Accompagnement des projets locaux en matière de préservation et de réhabilitation du bâti ancien

Action 3 : Contribuer à la mise en œuvre de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien

Action 4 : Amélioration énergétique du bâti ancien

*A la recherche de financements complémentaires pour les actions :*



Action 2 : Interreg Transformation du Patrimoine II  
sur des actions de valorisation du patrimoine via le  
tourisme

#### Coût des actions prévues à ce jour

Coût ingénierie SMPNRA / ENRx  
Coût en action : 12 500 €

**Soit un total de : 12 500 €**

#### Indicateurs de suivi

Part des communes ayant fait l'objet d'une étude  
d'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti

Nombre de chantiers de formation organisés

Nombres de personnes ayant participé à des  
journées de sensibilisation et /ou Forum Restaure

#### Résultats attendus

Prise en compte des patrimoines dans les projets  
des collectivités et des particuliers (restauration –  
aménagement)

#### Périmètres concernés

Parc naturel régional de l'Avesnois



**2016 - Amélioration et diffusion de la connaissance du bâti ancien pour favoriser une réhabilitation adaptée**

**Mesure de la charte** : M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Depuis 2000, l'élaboration d'un diagnostic raisonné du patrimoine bâti a été entrepris pour les 8 entités paysagères du Parc, sur la base d'une méthodologie partagée avec les partenaires. 7 entités paysagères ont été étudiées (Fagne de Trélon, Thiérache, Pays d'Avesnes, Bavaisis, Plateau de Mormal, Fagne de Solre, la Plaine de la Sambre).

Ce diagnostic raisonné du Patrimoine bâti contribue à l'amélioration de la connaissance, socle sur lequel repose l'action du Parc en matière de préservation et valorisation du patrimoine bâti du territoire.

Ce diagnostic permet une approche du bâti à 3 niveaux: au niveau du paysage, de l'enveloppe urbaine ainsi qu'au niveau architectural.

Au delà de la démarche de diagnostic raisonné mobilisant une ingénierie spécifique, la diffusion et l'amélioration de la connaissance du bâti ancien peut également passer par la mobilisation des acteurs du territoire dans une démarche d'auto-enrichissement et la mise en place de démarches d'inventaires participatifs.

**Objectifs** :

Poursuivre l'amélioration de la connaissance, afin de fournir aux communes/EPCI du territoire les éléments nécessaires pour une meilleure prise en compte du patrimoine bâti, notamment dans le cadre de leurs projets de restauration mais également dans leurs projets d'aménagement et/ou de planification.

Développer les outils de sensibilisation des habitants et acteurs du territoire.

**Description** :

- Finalisation des guides communaux pour les communes du périmètre d'étude de la plaine de la Sambre (10 communes concernées: Bazuel, Catillon-sur-Sambre, Croix-Caluyau, Forest-en-Cambrésis, La Groise, Landrecies, Mazinghien, Ors, Pommereuil, Rejet-de-Beaulieu ;

- Présentation et diffusion du guide raisonné du patrimoine bâti de la Plaine de Sambre;

- Définition d'un programme de circulation de l'exposition de la Plaine de la Sambre dans les communes. Les autres expositions restant à la disposition des communes souhaitant les emprunter;

- Contribution au déploiement de démarches d'inventaire participatif du patrimoine bâti.

**Périmètre d'action** :

Parc naturel régional de l'Avesnois et notamment l'entité paysagère de la Plaine de Sambre

**Ingénierie mobilisée** :

- Chargé de mission référent : chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)
- Graphiste (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : DRAC, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Communes du Parc, EPCI du territoire

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- Part des communes ayant bénéficié d'un porter à connaissance patrimonial.
- Part des communes ayant fait l'objet d'une étude d'amélioration sur la connaissance du patrimoine bâti

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

- Réaliser un porter à connaissance environnemental et patrimonial auprès de 100% des communes du Parc



**2016-P05-A02**

**2016 - Contribuer à la mise en oeuvre de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien**

**Mesure de la charte** : M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Depuis 2006, le Parc de l'Avesnois expérimente la mise en place de chantiers de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien, à destination de divers publics. Plusieurs chantiers « école » ont été organisés à destination des agents techniques communaux et de jeunes bénévoles sur le petit patrimoine rural.

Pour la période 2010-2014, cette action a été réalisée dans le cadre du projet Interreg Transformation du patrimoine et appliquée à l'échelle du territoire transfrontalier. Sept chantiers ont été réalisés sur le versant français sur cette période, permettant d'intégrer un public en insertion dans certains chantiers, au delà du personnel communal. La mise en place de ces chantiers inscrit l'accompagnement du Parc naturel régional de l'Avesnois dans une dynamique économique, sociale et culturelle qu'il convient de renforcer.

**Objectifs :**

- Favoriser la préservation du bâti ancien par la formation de divers acteurs/professionnels aux techniques adaptées à la préservation du bâti ancien et respectueuses de l'environnement,
- Favoriser la rencontre et la mise en réseaux des acteurs formés, dans un cadre transfrontalier le cas échéant,
- Favoriser l'acquisition de compétences techniques et la valorisation professionnelle des publics formés, dans une dynamique d'économie sociale et solidaire,
- Sensibiliser les acteurs et habitants aux techniques adaptées d'entretien et de restauration de leur patrimoine,
- Contribuer à la restauration de manière exemplaire, d'édifices relevant du petit patrimoine ou de l'habitat rural.

**Description :**

- Accompagnement des collectivités dans leurs projets de restauration de leur petit patrimoine par le transfert d'expérience et la restitution des acquis des chantiers précédents,
- Favoriser l'intégration de l'économie sociale et solidaire dans les chantiers de restauration du patrimoine bâti, notamment en s'appuyant sur la mise en place de partenariats publics et privés.

Périmètre d'action : Parc de l'Avesnois

Ingénierie mobilisée : Chargé de mission référent : Chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
partenariat technique

**Partenaires** : DRAC, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Fondation du Patrimoine, Conseil Départemental du Nord, EPCI du territoire, APES, ANAH, RTE, Communes du Parc

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Indicateurs de réalisation :

Nombre de chantiers de formation organisés

Indicateurs de résultat :

Nombre de stagiaires ou d'habitants formés

Objectifs cibles :

- Inscrire 30% de la production et/ou réhabilitation de logements bénéficiant d'une certification environnementale et de performance énergétique



**2016-P05-A03**

**2016 - Accompagnement des projets locaux en matière de préservation et de réhabilitation du bâti ancien**

**Mesure de la charte** : M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Le PNR Avesnois a vocation à accompagner les maîtres d'ouvrage notamment publics dans la conception et la réalisation de leurs projets liés au bâti ancien et à l'habitat, dans un objectif de valoriser les bonnes pratiques et de faciliter l'accès des porteurs de projets aux différents financements disponibles.

Depuis sa création en 1998, le Parc de l'Avesnois mène des actions de sensibilisation auprès de tous les acteurs du bâti ancien. Ces opérations prennent essentiellement 2 formes : des journées de sensibilisation (conférence /atelier) et des salons des acteurs du bâti ancien, appelés « Forum RESTAURE ».

Ces opérations sont renouvelées annuellement ou tous les 2 ans, et montrent leur efficacité à travers une fréquentation stable ou en hausse.

Pour la période 2010-2014, cette action a été réalisée dans le cadre du projet Interreg « Transformation du patrimoine », et à l'échelle du territoire transfrontalier avec la tenue de 8 sessions de sensibilisation et deux Forums Restaure transfrontaliers.

En outre, en 2013, le ministère de la culture a organisé, sur le territoire du Parc de l'Avesnois et en Belgique, son stage annuel destiné aux chercheurs de l'Inventaire sur le thème des paysages.

Les thématiques abordées dans ces différents événements s'adaptent à un contexte opérationnel évolutif, à la croisée des enjeux urbanistiques, paysagers et architecturaux.

**Objectifs :**

- Veiller à la prise en compte des objectifs de la Charte du Parc Avesnois dans les projets accompagnés.
- Assurer la mise en réseau des maîtres d'ouvrages publics de projets de préservation, valorisation du bâti ancien.
- Valoriser les expériences réussies en matière de restauration et de reconversion du bâti ancien
- Sensibiliser tous les acteurs du bâti ancien - élus, techniciens, acteurs locaux, habitants, professionnels - à leur patrimoine, à sa préservation et à son intégration dans les problématiques

urbaines, architecturales, énergétiques et environnementales actuelles.

**Description :**

- Rencontre avec les élus et acteurs locaux (visite de terrain, participation aux comités de pilotage, conseil sur les aides financières disponibles...)
- Information des particuliers sur site ou par téléphone sur les aides financières et orientation vers les structures de conseil.
- Etablir un conventionnement avec les partenaires susceptibles d'apporter un financement aux projets en vue de faciliter leur réalisation

**Périmètre d'action :**

Parc de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent : Chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)

Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : DRAC, Conseil Départemental du Nord, Fondation du Patrimoine, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, STAP, DDTM Avesnes/Helpes, Maisons paysannes de France, Campagnes vivantes, Espace Info énergie Maubeuge, Ecomusée de l'Avesnois, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Fédération Nord des SCOP-BTP, Chambre des Métiers

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nombre de sollicitations des communes

Nombre de contacts de particuliers

Nombre de bâtiments privés rénovés bénéficiant d'un label patrimonial (Fondation du Patrimoine)

Evolution quantitative et qualitative des logements

Objectifs cibles

- 50% des nouveaux bâtiments publics bénéficient d'une certification environnementale et/ou de performance énergétique, pour atteindre, 80% des nouveaux bâtiments publics, à partir de 2016.
- Inscrire 30% de la production et/ou réhabilitation de logements bénéficiant d'une certification environnementale et de performance énergétique.



## 2016-P05-A04

### 2016 - Amélioration énergétique du bâti

**Mesure de la charte** : M18 : Développer une architecture innovante écologique et durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

#### **Contexte et motif de l'action :**

Depuis 2007, le Parc naturel régional de l'Avesnois investit le sujet de l'amélioration énergétique du bâti ancien. La première action visible fut l'édition du 4e livret du guide « restaurer et construire dans le Parc de l'Avesnois » portant sur « la réhabilitation d'une maison en respectant l'environnement ».

Le secteur du bâtiment contribue à plus de 40% de la consommation d'énergie fossile et de la production de gaz à effet de serre. Le bâti ancien est souvent considéré comme énergivore, au même titre que les bâtiments construits entre 1950 et 1980, avant la première réglementation thermique.

Or, par son système constructif, le bâti ancien présente des caractéristiques thermiques intéressantes et est très peu consommateur d'énergie grise. Les études réalisées par Maisons Paysannes de France (projet BATAN) et plus récemment dans le cadre du projet SAPERLO (ADUS), confirment ces qualités et mettent en évidence l'inadaptation de certaines méthodes de diagnostic thermique utilisées pour le bâti d'après-guerre.

Le bâti ancien rural constitue donc un habitat viable d'un point de vue environnemental, à condition de pouvoir bénéficier de travaux d'amélioration énergétique adaptés et compatibles avec ses caractéristiques constructives et avec son fonctionnement hydrique (murs perspirants). L'amélioration de ses performances énergétiques est indissociable de la bonne formation des maîtres d'œuvre, grâce à l'utilisation de méthodes de diagnostic adaptés et à l'utilisation de bonnes pratiques de restauration.

Le travail d'identification du patrimoine architectural caractéristique de chaque entité paysagère et de repérage du bâti le mieux préservé dans le cadre des inventaires réalisés lors des diagnostics raisonnés du patrimoine peut servir de référence à la sélection de projets de rénovation exemplaires. Pour compléter les travaux réalisés sur d'autres territoires et répondre aux enjeux spécifiques de notre territoire, les études thermiques porteront sur des typologies identitaires de l'Avesnois telles que les fermes élémentaires, les fermes en L, mais aussi les maisons de bourg.

#### **Objectifs :**

- Implication dans les projets des communes /EPCI (cf : projet RENOUER sur la commune d'Anor) dans un objectif d'excellence énergétique et de capitalisation et transfert d'expérience.
- Elaboration d'une étude thermique du bâti ancien suivant les constats fait par Maisons Paysannes de France et par le projet SAPERLO en matière d'audit énergétique, en relais du plan 100000 logements établi par la Région Nord-Pas de Calais, ayant vocation à être le support d'une documentation destinée au grand public (fiches-conseil),
- Sensibiliser, voire accompagner, les communes pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics existants.

#### **Description :**

- Participer aux études nécessaires à l'amélioration énergétique des logements de l'ancienne Verrerie Blanche à Anor, initiées dans le cadre du projet RENOUER ;
- Etudier et vulgariser les particularités hygrothermiques du bâti ancien afin d'adapter au mieux les projets d'amélioration énergétique réalisés par les particuliers sur le patrimoine identitaire de l'Avesnois.
- évaluer la pertinence d'une assistance technique aux communes pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics existants.

#### **Périmètre d'action :**

Parc de l'Avesnois

#### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent : Chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
partenariat technique

**Partenaires** : ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, ADEME, DDTM Avesnes/Helppe, DREAL Nord-Pas de Calais, Maisons paysannes de France, Espace Info énergie Maubeuge, Campagnes vivantes, Fédération Nord des SCOP-BTP, CAPEB, Pays Sambre Avesnois, EPCI du territoire, CEREMA, CD2E, STAP, Communes du Parc



**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre d'études énergétiques et environnementales adaptées au bâti ancien rural réalisées
- Evolution des bâtiments publics par types de certification environnementale (HQE, HPE,...) (en nombre)
- part des bâtiments publics construits à partir de 2010 ayant obtenu un label environnemental

Objectifs cibles

- 50% des nouveaux bâtiments publics bénéficient d'une certification environnementale et/ou de performance énergétique, pour atteindre, 80% des nouveaux bâtiments publics, à partir de 2016.
- Inscrire 30% de la production et/ou réhabilitation de logements bénéficiant d'une certification environnementale et de performance énergétique.





# 3

## Ecocitoyenneté



## Communication du Syndicat Mixte

La stratégie de communication du Parc s'inscrit dans l'ambition 2 de sa Charte : « Un territoire qui renouvelle sa ruralité ». Cette ambition répond à la volonté de faire du Parc un « territoire de vie : accueil, service et convivialité » (axe 2).

Il s'agit, via les actions de communication du Syndicat Mixte du Parc, d'impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire (mesure 12). La réponse passe par la mise en œuvre d'actions qui répondent aux orientations 5 et 6 de la charte :

- Se doter d'une stratégie de développement des services à la population, adaptés aux évolutions de la demande sociale (orientation 5).
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture aux autres et sur le monde (orientation 6).

**LES ACTIONS :** Pour répondre au manque de prise de conscience des habitants d'être sur un territoire de Parc et impliquer plus encore les élus dans la mise en œuvre de la Charte, le projet de communication du syndicat mixte est développé autour de 3 actions complémentaires, à savoir :

- Faire vivre et développer une stratégie TIC
- Poursuivre une stratégie d'édition
- Communication institutionnelle

Il s'agit à travers ces 3 actions, de multiplier les canaux permettant à chacun de connaître le Parc, son projet et ses actions, et aussi d'inviter au passage à l'action. Ces 3 actions visent à créer une véritable synergie entre éditions papiers et éditions numériques.

Communiquer d'avantage à travers les outils numériques : développer et animer le site Internet / Investir le champ des médias et réseaux sociaux / se tourner vers la vidéo afin de renforcer la participation citoyenne par le biais des technologies numériques.

... tout cela sans abandonner le papier. En effet, certaines éditions telles que la gazette du bocage et certains documents de communication seront toujours édités.

Pour ce qui est des relations médias, il convient d'entretenir nos relations, de faciliter les échanges et de retenir l'attention des journalistes pour favoriser la couverture journalistique des actions du Syndicat Mixte du Parc avec ses partenaires.

L'enjeu actuel est l'intégration pertinente des outils numériques dans les pratiques en place pour évoluer vers d'avantage d'implication et de participation citoyenne.



# Communication du syndicat mixte P06

Références aux objectifs de la charte :

Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire + transversalité avec l'ensemble des objectifs de la charte

## Contexte et motif du projet

Manque de prise de conscience des habitants d'être sur un territoire de Parc. Volonté d'impliquer les élus et les partenaires dans la vie du Syndicat mixte du Parc et plus largement dans la mise en œuvre de la Charte.

## Bilan des années antérieures

Refonte complète du site Internet du Parc (2012) avec une stratégie « Services » comme entrée principale.

Renforcement de la présence du Parc et de ses actions dans la presse via le rédactionnel d'articles par les journalistes et dans une moindre mesure par l'achat d'encarts publicitaires.

Edition de publications spécifiques à destination des élus (gazette du bocage, rapport d'activité, parc info...).

Appropriation et développement de supports numériques (vidéos, réseaux sociaux, enquêtes...).

## Objectif général du projet

Faire connaître le Parc, son projet, les actions du syndicat mixte.

Inviter au passage à l'action.

Créer une vraie complémentarité entre les éditions papier et les outils numériques.

## Partenaires/acteurs

Presse locale (Voix du Nord / L'Observateur), Presse régionale et nationale, Canal FM, radios régionales (France Bleue nord), Télévision (Wéo, France 3), Gare Numérique de Jeumont, Serre Numérique de Valenciennes...

## Descriptif

Faire vivre une stratégie de communication développée sur une diversité de supports et de moyens complémentaires permettant, par le ton adopté et les angles d'approches, de créer un rapport de confiance favorable à la transmission de messages de développement durable et de préservation de la biodiversité, incitant au changement de comportement. La stratégie développée s'efforce de valoriser des expériences positives afin que tous puissent les reproduire.

Développer des actions et des contenus sur différents supports, à destinations de différentes cibles (élus, habitants, enseignants...), le tout basé sur la sensibilisation, la pédagogie et l'engagement par la valorisation de bonnes pratiques.

S'approprier les solutions et possibilités offertes par le web 2.0 pour développer des contenus inter-actifs.

## Liste des actions

Action 1 : Faire vivre et développer la stratégie TIC du Parc

Action 2 : Relations avec les médias

Action 3 : Stratégie d'édition

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût ingénierie SMPNRA/ENRx

Coût actions : 8 000 €

**Soit un total de : 8 000 €**

## Indicateurs de suivi

Fréquentation du site Internet du Parc.

Couverture presse / médias de nos actions / nombre d'articles.

Taux d'ouverture des documents diffusés numériquement.

Outils et contenus numériques développés.

## Résultats attendus

Evolution de la perception du Parc et de son rôle par les habitants, les élus et les partenaires.

## Périmètres concernés:

L'ensemble du territoire du Parc (et au-delà).



## **2016 - Stratégie TIC**

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action :**

La convergence des médias, de la télévision, de la presse et de la radio vers le numérique, fait que la consommation de l'information se fait de plus en plus hors des supports d'origine (exemple : la radio s'écoute en [podcast](#), les émissions de télévisions se voient en [VOD](#) sur le net, etc.).

Le taux d'équipement et de couverture font que les outils de communication numériques sont susceptibles de toucher une audience importante.

La stratégie numérique initiée depuis 2012 par la refonte du site Internet sous word press, par l'appropriation des techniques vidéos, par l'animation de communautés, font des outils numériques un moyen incontournable pour continuer à communiquer à des coûts moindres et une opportunité pour développer une communication plus participative.

### **Objectifs :**

Passer d'une communication traditionnelle à une communication relationnelle et participative grâce aux outils numériques :

- développer et animer le site Internet,
- investir le champ des réseaux sociaux afin de créer une interaction sociale entre différents utilisateurs autour de contenus numériques,
- se tourner vers la vidéo, outil numérique aujourd'hui omniprésent et incontournable sur la toile,
- développer des outils interactifs et collaboratifs.

Etre présent dans l'air du numérique et garantir une bonne exploitation des outils numériques demande un investissement et un suivi permanent tant la communication via les médias numériques se distingue de la communication traditionnelle par son évolution constante en termes d'usages et de technologies.

### **Description :**

Réaliser des vidéos sur l'ensemble des actions phares menées par le Parc de manière à rendre la communication plus dynamique et dans l'air du temps.

Réalisation d'une vidéo par mois en fonction de l'actualité du Parc.

Diffusion via les réseaux sociaux et le site Internet. Possibilité de diffusion aussi lors de réunion, animation...

Animation de communautés de partage.

Concevoir des contenus "gamifiés", ludiques.

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et au-delà.

### Ingénierie mobilisée :

Chargé(e) de mission référent : CMP écocitoyenneté (ENRx)

Chargé(e) de mission communication (ENRx)

Graphiste (SMPNRA)

Personne ressource au sein de l'équipe en fonction de la thématique.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Château Clos, La Fabrique de Blogs, Cinéligue, La serre numérique de Valenciennes, La gare numérique de Jeumont, France Université Numérique

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Existence du portail internet

Nombre d'articles mis en ligne

Présence sur réseaux sociaux

Statistiques de fréquentation des outils

Nombre de vidéos réalisées

Nombre de téléchargements des vidéos

Nombre d'abonnés à la newsletter

### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Mobilier 5% de la population du territoire



## **2016 - Relations Médias**

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action :**

Les médias locaux et spécialisés sont pour le Parc un outil essentiel de sa communication . Avec un territoire de 138 communes, il est important de pouvoir compter sur les médias pour relayer nos actions et diffuser nos informations auprès des habitants, agriculteurs, entrepreneurs...

Cependant, nous devons à la fois faire face à une réduction des budgets et à des lignes éditoriales privilégiant plutôt l'actualité et les annonces que les sujets de fond et les événements passés.

### **Objectifs :**

Sortir d'une stratégie basée à la fois sur la couverture presse et l'achat d'encarts publicitaires pour se centrer sur la couverture journalistique et les reportages.

Entretenir de bonnes relations avec les journalistes locaux et spécialisés pour ensuite faciliter les échanges et la transmission des informations.

Retenir l'attention des journalistes pour obtenir une couverture média favorable.

### **Description :**

Le Parc rédige environ 75 communiqués de presse par an qu'il diffuse aux rédactions (presse écrite, radio, télé) locales voire régionales ou spécialisées en fonction des sujets traités.

Lors de sujets majeurs nous proposons des points presse avec les acteurs impliqués dans l'action. Des visites de terrain sont aussi proposées lorsque le sujet s'y prête.

- Hiérarchiser l'information et l'activité du Parc en identifiant les actions susceptibles d'intéresser les publics des différents médias.
- Ecrire des messages accrocheurs et faire ressortir les répercussions des actions.
- Travailler en concertation et en collaboration avec les communes pour que les bulletins municipaux et intercommunaux soient le relais des actions et messages du Parc.

**Périmètre d'action** : Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et au delà

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé(e) de mission référent : Chargé(e) de mission communication (ENRx)

CMP écocitoyenneté (ENRx)

Graphiste (SMPNRA)

Personne ressource au sein de l'équipe en fonction de la thématique.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : L'Observateur, La Voix du Nord, Canal FM, Espaces Naturels Régionaux, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Journal « Syndicat agricole », Journal « Horizon Nord-Pas de Calais », Télévision régionale Wéo

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*Nombre de communiqués et dossiers de presse*

*Fréquentation et participation aux différentes actions du Parc*



**2016 - Communication institutionnelle**

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

La stratégie de communication du Parc évolue et laisse une large part aux TIC et à la communication numérique (voir fiche action 1). La part du budget alloué aux éditions est donc à partager avec les coûts liés au développement de la stratégie numérique. A cela s'ajoute un contexte budgétaire contraint.

Bien que la diffusion des supports papiers soit limitée, qu'éditer représente un coût non négligeable et que les supports imprimés soient vite obsolètes et non actualisables, la communication papier reste toutefois complémentaire de la communication numérique.

**Objectifs** :

Réduire la part du budget consacré à l'impression et

communiquer efficacement en recourant au bi-média en utilisant 2 outils complémentaires que sont le papier et le web. Mixer les 2 outils en synergie et complémentarité.

Sélectionner les contenus, les supports et informations qui méritent une impression pour une meilleure appropriation : le papier offre une expérience tactile, une meilleure mémorisation de l'information et un meilleur confort de lecture.

Etre visible le plus largement et toucher aussi les élus qui ne s'informent pas par Internet.

Favoriser des temps d'animation et de rencontres (journées thématiques, portes ouvertes de la maison du Parc, commissions thématiques...).

**Description** :

Sélectionner les informations à partager / diffuser sur supports papier :

- Gazette du bocage
- Rapport d'activités

- Orientations budgétaires

Optimiser la diffusion de ces supports en pensant à les partager via Internet.

Inviter les lecteurs à approfondir les sujets via un complément d'information sur le site Internet du Parc. L'idée est de créer du lien entre les éditions papier et les outils numériques afin que élus, partenaires et habitants prennent l'habitude de se connecter sur notre site internet alimenté régulièrement par l'ensemble de l'équipe du Parc, en fonction de l'actualité de chaque pôle.

Les impressions réalisées sont toutes éco-responsables et font l'objet de choix avisés quant aux techniques d'impressions et à leur diffusion afin de réduire les coûts.

Lien avec l'action 2 visant à collaborer avec les communes pour insérer des contenus dans leurs bulletins municipaux.

**Périmètre d'action** : Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et au delà

**Ingénierie mobilisée** :

Chargé(e) de mission référent : CMP écocitoyenneté (ENRx)

Chargé(e) de mission communication (ENRx)

Graphiste (SMPNRA)

Personne ressource au sein de l'équipe en fonction de la thématique.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Communes du Parc, EPCI du territoire

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Existence d'une stratégie d'éco-conception des éditions*

*Nombre et type de publication*

*Nombre d'exemplaires diffusés*

*Existence de liens entre les éditions papiers et les outils numériques*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Mobiliser 5% de la population du territoire.*



## Participation des habitants au projet de territoire

Afin de porter à connaissance les problématiques liées au développement durable et favoriser le passage à l'action, il convient « d'impliquer et de donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire » (mesure 12). Pour se faire, il s'agit comme inscrit dans l'orientation 6 de la Charte, de « Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture aux autres et sur le monde ».

Autour de ces enjeux, des objectifs prioritaires ont été établis et approuvés par les signataires de la charte tel que : renforcer la proximité avec la population du territoire, rendre visible et valoriser l'ensemble des acteurs, des actions et des enjeux du territoire en matière de biodiversité et de développement durable ou encore toucher le plus grand nombre de personnes dont celles éloignées des préoccupations environnementales.

**LES ACTIONS :** Ce projet, par la diversité et la complémentarité des actions permet, tout au long de l'année, de « captiver, mobiliser et agir ». Les actions en question sont :

- **Aménagements / Observation, sciences participatives et événements naturalistes :** Après une phase de sensibilisation (enquête permettant aux habitants de renseigner leurs espèces favorites) il s'agit de diversifier les formes d'accompagnement en conjuguant aménagements et inventaires participatifs.  
En collaboration avec l'ensemble des structures d'éducation à l'environnement du territoire, divers des événements seront proposés (chantiers participatifs, événements naturalistes, journées thématiques, ICB...). Chaque opération sera axée sur le passage à l'action (plantations, fabrication et installation de nichoirs, création de mares ou de mangeoires, aménagement de sites...) et intégrera un volet de la stratégie d'observation – vigie nature de la Région. Il s'agit d'offrir un contact direct du grand public avec la nature et d'encourager l'autonomie et la reproductibilité.
- **Le réseau des ambassadeurs :** conscient de la difficulté à rendre les habitants acteurs de leur territoire de vie, de les faire participer à un projet, à des actions collectives allant dans le sens de l'intérêt général, il s'agit d'animer un réseau des Ambassadeurs du Parc, acteurs relais auprès du reste de la population. La vie du réseau passe par l'animation « des conversations de cuisine » permettant l'adhésion de nouveaux ambassadeurs dans une optique de diffusion de l'information et de participation des habitants.
- Les « **ciné DD** » : programmations audiovisuelles dans et hors les murs, suivies de temps d'échange portant sur le thème principal du film et permettant d'aller à la rencontre d'associations, de professionnels, de réalisateurs ou encore d'habitants concernés par le sujet faisant écho à l'actualité du territoire.
- La **présence du Parc dans les communes** : répondre aux sollicitations des communes désireuses d'accueillir le Parc, lui permette d'être présent au plus près des habitants. Cette présence passe par la mobilisation de l'équipe du Parc sur certains événements, ou alors le prêt d'expositions et de matériel, ou encore l'accompagnement des manifestations via le dispositif Eco-événement.



# Participation des habitants P07

Références aux objectifs de la charte :

Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire.

Mesure 23 : Accompagner les acteurs dans les démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants au contexte local.

Mesure 24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable et solidaire.

+ Transversalité avec l'ensemble des objectifs de la charte.

## Contexte et motif du projet

Manque d'appropriation du territoire. Volonté d'impliquer les habitants, de les rendre acteur, dans la mise en œuvre de la Charte. Difficulté à toucher les personnes qui ne sont pas déjà sensibles ou sensibilisées. Nécessité pour le Parc et son équipe d'être présents sur le terrain, d'être au contact des habitants.

## Bilan des années antérieures

Mise en place d'animation et définition de contenus favorisant la diversification et l'accroissement de l'offre.

Définition des animations de la Campagne Thématique, des événements naturalistes et des Cinés DD en lien avec l'actualité du territoire et aussi en partenariat avec les acteurs du territoire. Croisement des actions et des outils développés dans les différents projets, autour d'un fil rouge thématique permettant d'offrir une transversalité et une continuité aux actions.

## Objectif général du projet

Donner à chacun l'envie et les moyens de s'impliquer et de se mobiliser.

Renforcer la proximité avec la population du territoire.

Rendre visible et valoriser l'ensemble des acteurs, des actions et des enjeux du territoire en matière de biodiversité et de développement durable.

Concevoir les actions et les supports comme autant d'espaces d'interpellation.

Par la diversité, la multiplication et la complémentarité des supports et actions, permettre tout au long de l'année de « captiver,

mobiliser et agir », de clarifier les messages et de créer la confiance.

Proposer des contenus adaptés pour qu'ils soient entendus et compris par le plus grand nombre.

## Partenaires/acteurs

Les structures et associations naturalistes et culturelles, l'Éducation nationale, les réseaux animés par le Parc, les communes et intercommunalités.

## Descriptif

Développer des actions et des supports de sensibilisation à destination du grand public sur des thématiques représentatives des enjeux du territoire et invitant au passage à l'action. Concevoir des actions autour d'une diversité d'approches, d'intervenants, d'expériences...

Valoriser également les richesses, les ressources, les savoir-faire, les spécificités du territoire et sur chaque thème, en lien avec les acteurs du territoire, développer et proposer :

- des programmes d'animation, d'échange et de valorisation,
- des supports didactiques et pédagogiques,
- des rencontres avec des personnes qui agissent.

Accompagner la volonté de passage à l'action de tout type d'acteurs (centres sociaux, hôpitaux, associations...).

L'ensemble des actions doit pouvoir se relier aux autres par un fil rouge, une thématique, une entrée commune afin de faire sens et favoriser, par la répétition des messages, leur appropriation.

## Liste des actions

Action 1 : Sciences participatives et événements naturalistes

Action 2 : Réseau des ambassadeurs

Action 3 : Ciné DD

Action 4 : Présence du Parc dans les communes

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie SMPNRA/ENR<sub>x</sub>

Coût actions 4 000 €

**Soit un total de : 4 000 €**

### Indicateurs de suivi

Nombre de participants aux temps et animations proposés.

Nombre de partenaires mobilisés dans les temps et animations proposées.

Nombre de personnes mobilisées dans le cadre du réseau des ambassadeurs.

Nombre de sollicitations des communes et EPCI.

### Résultats attendus

Toucher le plus grand nombre de personnes dont celles éloignées des préoccupations environnementales.

Conduire à l'action.

Faire croître les observations dans le cadre des inventaires participatifs mis en place sur le territoire.

### Périmètres concernés

L'ensemble du territoire du Parc.



**2016 - Aménagement / Observation, sciences participatives et événements naturalistes**

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Les projets de territoire – quels qu'ils soient – sont pour grande partie affaire de mobilisation collective. Ils dépendent aussi des attentions et des engagements individuels, tout particulièrement de la part des habitants. Cela passe par une nécessaire sensibilisation aux enjeux locaux, afin de donner les clés minimales pour que chacun puisse jouer un rôle à son niveau.

C'est dans cette optique que le Parc a souhaité initier une diversité d'actions ayant comme fil conducteur l'observation et les sciences participatives. Basées sur la sensibilisation, la pédagogie et la convivialité, ces actions, représentatives d'un enjeu du territoire, permettent au-delà de l'action (aménagement, chantiers, ateliers...) de s'inscrire personnellement dans une démarche citoyenne, individuelle ou collective à long terme.

**Objectifs** :

Faire passer l'habitant à l'action et en faire un relais « Vigie nature ».

Accompagner les projets de chacun (habitants, collectivités, centres sociaux, hôpitaux...) afin de :

- Inciter au passage à l'action des habitants,
- Montrer que chacun peut agir à son niveau par des actions simples à mettre en place,
- Créer du lien avec et entre les habitants.
- Informer et sensibiliser les habitants aux espèces faunistiques et floristiques locales,

Le but est de mieux faire connaître les richesses patrimoniales emblématiques du territoire pour ensuite pouvoir mieux les préserver et participer à leur protection à travers des campagnes d'inventaires participatifs mises en place par nos partenaires.

**Description** :

Sous forme de journées dédiées à une thématique selon les saisons et les espèces faunistiques et floristiques retenues, fédérer partenaires, habitants, écoliers autour d'animations : spectacles, projections de documentaires, sorties nature, ateliers créatifs...

C'est l'occasion de faire passer des messages et de sensibiliser au passage à l'action.

Accompagner les communes dans la mise en place de chantiers citoyens et participatifs (plantations, mares...). Proposer des temps de découverte lors de la restitution des Inventaires Communaux de la Biodiversité.

Accompagner les centres-sociaux dans leur volonté d'intégrer plus encore les principes du développement durable dans leur quotidien et de développer des contenus d'animations mobilisatrices des habitants sur des sujets environnementaux, en lien avec la biodiversité.

Accompagner tout type de projets impliquant et pouvant toucher l'habitant là où il se trouve (ex : hôpital, maison de retraite...).

Proposer des sorties nature et événements naturalistes avec nos partenaires (lien avec l'action 3 du projet "EDUCATION" et l'animation du réseau TED)

Lors et autour de chacune de ces actions, relayer et former aux inventaires participatifs :

- Présentation des espèces,
- Aide à la réalisation d'aménagement si nécessaire (ex : nichoirs),
- Présentation des méthodes et clés d'observations,
- Présentation des outils d'observation et de renseignements...

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage partenariat technique

**Partenaires** : Associations naturalistes, La Voix du Nord, L'Observateur, Direction Départementale des Territoires d'Eure et Loir, Canal FM, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Communes du Parc, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Centres Sociaux

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre d'événements recensés dans la programmation*

*Nombre de participants aux actions programmées*

*Nombre de projets accompagnés.*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Mobiliser 5% de la population du territoire*



**2016 - Réseau des ambassadeurs**

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Les habitants de l'Avesnois ont très peu conscience d'appartenir à un territoire remarquable, et bien souvent ne savent pas qu'il est reconnu par un classement en Parc naturel régional et que des actions sont menées par de multiples acteurs (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, associations, habitants, écoles, restaurateurs...).

Conscient de la difficulté à rendre les habitants acteurs de leur territoire de vie, de les faire participer à un projet, à des actions collectives allant dans le sens de l'intérêt général, il s'agit de donner à chacun l'envie et les moyens de s'impliquer et de se mobiliser pour le développement durable de son territoire.

C'est dans cet esprit que s'inscrit l'idée de créer et d'animer un réseau des Ambassadeurs du Parc, démarche permettant de s'appuyer sur des habitants en tant que relais auprès du reste de la population.

Nous avons engagé en 2013 une démarche de constitution d'un réseau dit « d'ambassadeurs » en privilégiant l'ouverture : ouverture à un ensemble de questions, ouverture au partage des idées de chacun, ouverture à notre imagination.

Le travail en mode « laboratoire » que nous avons mené a permis d'éclairer sur les difficultés à constituer un tel réseau, d'identifier les freins à lever et nous a offert en retour la certitude de l'intérêt de la démarche et de la nécessité à poursuivre ce chantier.

Ce travail a abouti à l'écriture d'une Charte et au lancement d'une opération d'animation « Les conversations de cuisine ».

**Objectifs** :

Par le biais du réseau des ambassadeurs, il est souhaité fédérer les habitants autour de valeurs partagées dans une volonté d'échange, de convivialité, de solidarité et de création de lien social avec comme objectifs de :

- Sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux du développement durable et du territoire ;
- Apporter de la connaissance, permettre de s'informer de la richesse des actions menées sur le territoire ;

- Faire des habitants des acteurs du projet de territoire ;

- Favoriser les temps et lieux de rencontres (entre habitants, acteurs locaux et élus) ;

- Inciter et accompagner la mise en œuvre d'initiatives individuelles et collectives en faveur du développement durable du territoire.

**Description** :

Favoriser la diffusion de l'information, la participation des habitants, la qualification de chacun, l'échange et l'adhésion des nouveaux ambassadeurs via l'animation de l'opération innovante « Conversations de cuisine ».

L'objectif ?... proposer des conversations conviviales et structurées sur :

- la présentation du Parc, de ses missions, de ses acteurs
- des enjeux liés aux missions et actions favorisant la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Nous répondons à toutes les interrogations qui se posent et explorons les pistes pour favoriser le passage à l'action...

Le concept est simple ! Nous offrons gratuitement :

- 1 animateur + des intervenants
- Du café et des produits des producteurs locaux de l'Avesnois
- 2 heures de discussion portant sur les missions du Parc, son activité, ses bénéfices...

En échange la personne qui organise le petit déjeuner, l'après-midi ou la soirée, doit :

- mobiliser entre 8 et 15 personnes
- fournir sa cuisine (ou son salon) pour accueillir les convives

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage partenariat technique

**Partenaires** : Habitants, Réseau des Boutiques de l'Avesnois, Restaurateurs de l'Avesnois, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Gîtes Panda

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Nombre d'ambassadeurs ayant signés la Charte*

*Nombre de conversations de cuisine*

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Mobiliser 5% de la population du territoire*



## 2016 - Ciné DD

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action** :

Au-delà des outils d'information et de communication du Parc, l'action culturelle est apparue comme une forme originale et novatrice pour vulgariser les messages permettant au plus grand nombre d'approcher les diverses thématiques du développement durable.

C'est pourquoi, depuis 2009, le Parc naturel régional de l'Avesnois propose une programmation audiovisuelle diffusée aussi bien dans les salles de cinéma du territoire du Parc que hors les murs. Ces projections sont suivies d'un temps d'échange portant sur le thème principal du film et permettant d'aller à la rencontre d'associations, de professionnels, de réalisateurs ou encore d'habitants concernés par le sujet du film. A chaque séance, le public est également invité à rencontrer un producteur local autour d'un buffet permettant de découvrir ses produits.

Les Cinés DD peuvent être perçus comme des RENDEZ-VOUS « CINEMA CITOYENS », adaptés aux réalités locales et en lien avec l'actualité du territoire ayant pour objectifs de favoriser la découverte de films arts et essais ou documentaires et d'organiser et faciliter les rencontres et le débat.

Les restrictions budgétaires (en matière culturelle) obligent le SMPNRA à revoir les modalités de mise en oeuvre de l'action.

### **Objectifs** :

Mettre la culture au service de la vulgarisation des messages de développement durable ;

Favoriser la rencontre et les échanges entre les différents acteurs du territoire, autour de valeurs "Parc" ;

Toucher un large public ;

Favoriser l'éducation et la formation des publics à l'écocitoyenneté et au développement durable ;

Ecouter et recueillir les attentes et questionnement des habitants sur les thématiques concernées.

### **Description** :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'appuie sur le savoir faire de 2 associations d'éducation à l'image permettant de développer un projet de qualité : "De la suite dans les images" pour la diffusion en salle (réseau des cinémas de proximité en région Nord – Pas de Calais, l'association a pour objet de défendre et promouvoir le cinéma Art et Essai et de sensibiliser tous les publics en mettant en oeuvre des actions à dimension culturelle et éducative) et Cinéligue pour la diffusion hors les murs (réseau de cinéma itinérant qui vise à promouvoir le cinéma et l'audiovisuel dans les territoires insuffisamment desservis de la région).

Leur rôle est :

- Repérage et sélection de films (veille et force de proposition)
- Repérage et sélection des intervenants cinéma potentiels (réalisateurs, équipe de film...)
- Diffusion des documents de communication dans les réseaux régionaux et nationaux

Le rôle du Parc est :

- Validation des films ;
- Organisation des dégustations (lien avec l'association des producteurs);
- Animation des débats ;
- Repérage des intervenants locaux, en complémentarité avec Cinéligue et De la Suite dans les images ;
- Communication (création, impression et diffusion).

Une dizaine de films (fiction, documentaire, dessins animés...) sur une thématique « fil rouge » annuelle seront proposés. Un débat suivra chaque projection. Concernant le buffet des producteurs, seule la dégustation d'un jus de pomme ou d'une bière sera proposée.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage partenariat technique

**Partenaires** : Cinéligue, De la Suite dans les Images, Interleukin', Acteurs associatifs de l'Avesnois, Cinémas locaux

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Conventions de partenariat avec les partenaires*

*Nombre de séances et Nombre de participants*

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Mobiliser 5% de la population du territoire*

**2016 - Présence du Parc dans les communes**

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Sur le territoire de Parc une multitude de manifestations sont organisées par les communes, associations... Le Parc naturel régional de l'Avesnois est un partenaire quotidien de ces acteurs du territoire.

De plus, le Parc est régulièrement sollicité par les élus, pour être présent au cœur du territoire.

Au-delà d'une présence physique ou par le biais de prêts de matériel ou d'expositions, le Parc est également présent via le dispositif «éco-événements» (4 manifestations accompagnées en 2008, 8 en 2009, 15 en 2010, 14 en 2011 et 21 en 2012, 27 en 2013, 32 en 2014 et 60 en 2015). Cela permet à la fois d'aider les organisateurs dans la prise en compte de démarches vertueuses, de les aider dans l'organisation de leurs manifestations et de sensibiliser les visiteurs.

**Objectifs** :

Le Parc tient à être présent au plus près des habitants, en présentant ses missions et ses actions.

Les enjeux sont de :

- Renforcer et optimiser la présence du Parc au sein des communes ;
- Aller à la rencontre des habitants et les sensibiliser aux enjeux locaux du développement durable.

Concernant les éco-événements il s'agit de :

- Inciter les organisateurs à prendre en compte les impacts/retombées environnementaux, économiques et sociaux de leurs événements.
- Faire reconnaître l'engagement voire l'exemplarité des fêtes locales et événements du territoire
- Augmenter le nombre d'éco-événements sur le territoire
- Etablir une stratégie globale en concertation avec les organisateurs d'éco-événements
- Rendre le réseau d'éco-événements plus autonome

**Description** :

La présence du Parc se décline de plusieurs manières:

- prêt de matériel,
- prêt d'expositions,
- tenue de stand,
- animations sur le terrain et sorties nature,
- éco-événements,

mais aussi à travers d'autres actions (voir fiches actions 1 et 3) :

- événements naturalistes,
- chantiers participatifs,
- ciné DD...

Création d'une animation en lien avec les sciences participatives.

Adapter le contenu des stands aux thèmes des manifestations.

Eco-événements: Définition d'une stratégie de mutualisation des moyens en partenariat avec les organisateurs et les EPCI du territoire.

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : Communes du Parc, EPCI du territoire, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Collectif Eco-événements en Nord Pas de Calais

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Existence d'animations*

*Nombre de manifestations avec présence du Parc*

*Nombre d'éco-événements accompagnés*

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** :

*Mobiliser 5% de la population du territoire*



# Education à l'environnement et au développement durable

Le Parc de l'Avesnois fait partie des plus peuplés et plus jeune de France. La Charte du Parc ambitionne de « promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable afin de mieux connaître, préserver et gérer la richesse des milieux naturels » (Orientation.11). Pour se faire, il apparaît nécessaire d'éduquer les citoyens de demain pour leur donner des clés de compréhension et permettre l'évolution de leurs comportements. Les actions mises en place dans le cadre de ce projet visent à répondre à la mesure 24 « favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable et solidaire » afin de s'inscrire pleinement dans l'axe 2-3 qui est de faire du Parc « un territoire qui s'engage dans les défis environnementaux et sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle ».

## LES ACTIONS :

### Accompagnement des établissements scolaires « Parc-cours scolaires »

- appels à projet à destination de tous les établissements scolaires.

La stratégie d'éducation en milieu scolaire se développe autour de l'accompagnement de projets impliquant les participants et leur permettant d'agir et de reproduire en autonomie, et cela dans 3 domaines :

- La biodiversité à travers les aménagements et les sciences participatives
  - La biodiversité et l'alimentation (à travers l'opération « cueillons la nature »)
  - L'énergie et la solidarité
- l'animation de l'opération régionale « Objectif biodiversité » d'Espaces Naturels Régionaux

Objectif nature pour les 3-11 ans / Collège au naturel pour les 11-15 ans / Biodiver'lycées pour les 15-18 ans / Projets de mobilisation citoyennes en lien avec la participation des habitants.

### Accompagnement hors temps scolaire :

- toujours dans l'enceinte de l'école, le Parc accompagne les communes, par des temps de qualification des animateurs, à la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires ;
- définition et mise en œuvre d'une stratégie de partenariat et de projets avec les centres sociaux autour d'une dynamique collective.

Les centres-sociaux proposent une offre d'animation qu'il convient d'intégrer en proposant des projets permettant de faire sortir l'adhérent et bénéficiaire de la consommation d'actions pour le faire passer en mode projet.

### Le réseau TED :

Le Parc n'est pas seul sur le territoire à faire et à agir dans le domaine de l'environnement et du développement durable. L'animation de la vingtaine de structures d'éducation présentes sur le territoire doit permettre, au-delà de rendre l'offre en matière d'éducation à l'environnement visible, de coordonner et de mobiliser les acteurs dans l'accompagnement des projets et des volontés d'agir de chacun (collectivités, associations, enseignants, particuliers...), et aussi à ces acteurs de monter en qualification.



## Education P08

### Références aux objectifs de la charte :

mesures 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

mesure 24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable et solidaire.

(+ transversalité avec d'autres mesures thématiques de la Charte)

### Contexte et motif du projet

Le Parc de l'Avesnois fait partie des Parcs les plus peuplés de France, avec une population jeune. Il y a nécessité d'éduquer les futurs citoyens pour leur donner les clés de compréhension du monde qui les entoure et permettre l'évolution des comportements.

Il apparaît nécessaire à la fois de les sensibiliser et aussi, à travers des **projets en milieu scolaire**, de permettre :

- d'instaurer de bonnes pratiques,
- de se poser les bonnes questions,
- de modifier les comportements,
- d'accompagner le changement...

**Hors milieu scolaire**, les besoins et demandes d'accompagnement dans le domaine de la sensibilisation au développement durable et à la préservation de la biodiversité sont croissants. Il est nécessaire de structurer l'offre et d'accompagner ceux qui veulent agir : communes pour la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, les centres-sociaux, les entreprises et professionnels, les associations...

### Bilan des années antérieures

Depuis sa création, de nombreux programmes et outils pédagogiques ont été proposés aux classes du territoire par le Parc naturel régional de l'Avesnois : Objectif Nature, les écologiques, malles pédagogiques, appels à projets... Tous ces outils ont été élaborés conjointement avec l'Education nationale et ont toujours cherché à mobiliser les structures partenaires du Parc dans le domaine de l'éducation au territoire.

Année après année, bon nombre d'enseignants gagnent en autonomie et savoir-faire en matière de développement durable et de biodiversité.

La rentrée 2014 a inauguré la généralisation des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles primaires et maternelles. Fortement sollicité pour participer à la mise en place de cette réforme le Parc a développé des modules sur différents thèmes liés au DD permettant aux animateurs de proposer des animations sur la biodiversité.

Hors école, le Parc répond à l'accompagnement de projets pédagogiques et d'animations d'acteurs professionnels (ex : les carriers), de structures publiques (ex : OT et zoo de Maubeuge) ou encore d'associations (ex : les jardins de Trélon ou des APE). Dans cette lignée, le souhait et la demande des centres-sociaux à investir la thématique du DD ouvrent des pistes à explorer.

L'éducation au développement durable et au territoire passe aussi par l'animation du Réseau TED. Via un site animé par le Parc, l'ensemble de l'offre d'animation et la valorisation des actions de chacun sont visibles. Cet outil facilite l'identification de la ressource mobilisable sur chaque projet et invite les acteurs à s'associer et à collaborer. Chaque année le réseau s'ouvre et accueille de nouveaux membres.

### Objectif général du projet

A travers les projets accompagnés, il s'agit à la fois de :

- participer directement à l'éducation citoyenne et environnementale d'une diversité et multiplicité de publics
- formaliser une offre de sensibilisation favorisant le passage à l'action, la reproductibilité et l'autonomie
- qualifier les acteurs
- s'inscrire dans des démarches et stratégies régionales (vigie-nature) et nationales (alimentation / transition énergétique)
- s'appuyer sur les dynamiques en places sur le territoire.

Il s'agit de savoir à de nombreux acteurs hors public scolaire afin d'offrir au plus grand nombre des possibilités de rencontre avec l'environnement et le développement durable permettant de provoquer des changements de comportement.

Plus que la transmission et l'apport de connaissances, les projets développés cherchent certes à sensibiliser par l'information et la connaissance, mais plus encore à questionner pour trouver ensemble des réponses et les expérimenter. Eduquer pour passer à l'action.

### Partenaires/acteurs :

Education nationale, ENRx, structures partenaires du réseau TED, les communes, Centres sociaux, Collèges, Lycées, les entreprises...

### Descriptif

- Accompagner les établissements scolaires à travers :

- Des appels à projet (biodiversité et observation / A21 scolaires solidaires / Cueillons la nature),
  - L'animation de l'opération régionale OBJECTIF BIODIVERSITE (Objectif nature pour les 3-11 ans / Collège au naturel pour les 11-15 ans / Biodiver'lycées pour les 15-18 ans / Projets de mobilisation citoyennes en lien avec la participation des habitants)
- Accompagner des projets et développer une stratégie éducative hors temps scolaires :
    - Qualification des acteurs (formations NAP / Formation animateurs...)
    - Développer une stratégie auprès des centres-sociaux
  - Animation du réseau TED

#### Périmètres concernés:

L'ensemble du territoire du Parc

#### Liste des actions :

Action 1 : Parc-cours scolaires  
 Action 2 : Projets pédagogiques hors temps scolaire (NAP / Centres sociaux...)  
 Action 3 : Animation du réseau TED

#### Coût des actions prévues à ce jour :

Coût en ingénierie : SMPNRA/ENRx  
 Coût actions : 3 000 €  
 Soit un total de 3 000 €

#### Indicateurs de suivi :

Nombre d'élèves accompagnés.  
 Nombre de projets proposés par des enseignants ayant été accompagnés.  
 Nombre de formations.  
 Nombre d'animations créées ou améliorées par les structures formées.  
 Nombre de personnes touchées par les animations créées.  
 Nombre de membres du réseau TED

#### Résultats attendus :

Evolution des comportements.  
 Faciliter pour les enseignants la mise en œuvre de la thématique DD induite par les circulaires de l'Education nationale.  
 Développer des projets d'éducation au territoire auprès des publics des centres de loisirs et sociaux.  
 Accompagner les communes dans l'opportunité que leur offre les NAP de participer à l'offre éducative-citoyenne.



**2016 - Parc-cours scolaires**

**Mesure de la charte** : M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Depuis plusieurs années le Parc accompagne les écoles qui souhaitent mener des actions sur les thématiques du développement durable au sens large (biodiversité, climat, énergie...).

Suite à un appel à projet lancé auprès de toutes les écoles, et relayé par les Inspections de circonscription, le SMPNRA accompagne une douzaine de projets par an. Certaines écoles accompagnées régulièrement et dont l'équipe pédagogique est stable sont aujourd'hui autonomes. D'autres, dont les effectifs changent beaucoup, sont plus en attente d'interventions ponctuelles que d'un accompagnement de projet sur l'année. De plus, la réforme des rythmes scolaires laisse moins de temps aux enseignants pour mener des projets en Education à l'Environnement au profit des fondamentaux que sont les mathématiques et le français.

L'accompagnement du SMPNRA permet la qualification du projet, l'outillage de l'enseignant et de sa classe, la réalisation d'aménagements et l'exploitation pédagogique des réalisations.

Fort de cette expérience et de ce constat, le SMPNRA repositionne son appel à projet autour d'interventions dans les écoles dans le cadre des sciences participatives.

**Objectifs :**

- Accompagner et intervenir dans plus de classe ;
- Favoriser un passage à l'action rapide et efficace ;
- Permettre d'être acteur : inciter les enseignants et leurs élèves à mettre en place des actions simples et concrètes en bénéficiant des supports pédagogiques spécifiques mis en place pour ces programmes (« vigie-nature école »...);
- Engager des démarches éco citoyennes ;
- Donner les clés d'observation et de découverte de son environnement proche, émerveiller;
- Permettre aux élèves d'être acteur hors cadre et milieu scolaires ;
- Initier des démarches autonomes ;
- Repérer des espaces pouvant être renaturés;

- Favoriser l'ouverture des espaces renaturés à l'ensemble de la population par des démarches transversales;

- Accompagner la création de coins nature par la mise en relation avec les ressources locales ou par une intervention selon les besoins;

- Outiller les animateurs et enseignants inscrits dans des projets.

**Description :**

Par des appels à projet en direction des établissements scolaires :

- Relayer les opérations de sciences participatives mises en place par différentes structures et partenaires (« vigie nature », « qui y es-tu »...) et accompagner techniquement les écoles à les mettre en œuvre.
- Accompagner des écoles dans la mise en place d'un Agenda 21 scolaire solidaire (lien avec l'OP 09 développement durable)
- Etendre l'opération sur les vergers de l'Avesnois - « Cueillons la nature » - afin de sensibiliser les élèves de l'Avesnois aux vergers traditionnels en fabriquant leur propre jus de pomme, en partenariat avec les mairies.

Coordonner le dispositif OBJECTIF BIODIV' :

- 1/ « Objectif Nature » pour les élèves de 3 à 11 ans
- 2/ « Collège Naturel » pour les élèves de 11 à 15 ans
- 3/ « Biodiver'lycées » pour les jeunes de 15 à 18 ans
- 4/ Projets de mobilisation citoyenne permettant aux habitants de s'investir dans des actions concrètes de renaturation (lien avec l'OP07 participation des habitants).

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Education Nationale, Communes du Parc, Espaces Naturels Régionaux, Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Agence de Service et de Paiements, CERDDD, Les croqueurs de pommes, Le fil d'Eléa

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre de programmes relayés
- Nombres d'écoles participantes
- Nombre d'élèves
- Nombre de mairies impliquées

**2016 - Hors temps scolaires**

**Mesure de la charte** :M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Les besoins et les demandes d'accompagnement dans le domaine de la sensibilisation au développement durable et à la préservation de la biodiversité sont croissants. Il est nécessaire de structurer l'offre et d'accompagner l'ensemble de ceux qui veulent agir : communes pour la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, les centres-sociaux, les entreprises et professionnels, les associations...

Sensibiliser les publics en dehors du temps scolaire permet une approche différente car non-contraînte (les participants sont des personnes volontaires qui s'inscrivent « librement » dans ces démarches).

Les centres sociaux présents sur le territoire ont fait part de leur souhait en Commission du Parc d'être mieux et plus impliqués dans la mise en place de projets relatifs à l'Ecocitoyenneté. Ces structures reconnues sur le territoire ouvertes au plus grand nombre peuvent être des interlocuteurs privilégiés. Les centres sociaux s'attachent d'abord à la question sociale et œuvrent à la participation de chaque citoyen aux projets concernant la vie de son territoire. Ils cherchent à connecter leur projet de développement local aux réalités du monde et à lui donner un caractère durable. Parce qu'ils se mobilisent auprès des habitants qu'ils accompagnent dans le renforcement de leurs capacités et dans leurs projets citoyens, les centres sociaux croisent en ce sens les objectifs du développement durable.

**Objectifs** :

Sensibiliser (hors public scolaire) le plus grand nombre à l'environnement et au développement durable en développant des projets permettant de provoquer des changements de comportement.

Développer des projets transversaux de sensibilisation pour aboutir à des actions construites et portées par les usagers.

Permettre aux habitants de prendre part aux débats et aux défis qu'ils nous proposent de relever.

Rendre le développement durable présent dans les projets, dans les actions des centres sociaux pour les porter vers les habitants.

**Description** :

Accompagner des projets et développer une stratégie éducative hors temps scolaires;

Qualification des acteurs: formations NAP (exemple : formation amphibiens ou botaniques);

Développer une stratégie d'accompagnement et de projets avec les centres-sociaux :

- Démarches agenda 21 (défis familles à énergie positive / Démarches SMDD...)
- Relais d'observation sciences participatives
- Cycles de conférences
- Projets ponctuels (pédibus, écoconstruction...)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
partenariat technique

**Partenaires** : Centres Sociaux, CLSH, Education Nationale, Membres du réseau TED, Communes du Parc, Centre hospitalier de Fourmies

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

Nombre de formations qualifiantes mises en place

Nombre d'animations créées ou améliorées par les structures formées

Nombre de réalisations demandées par nos partenaires extérieurs

Conventions avec les Centres sociaux

Nombre de projets avec les centres sociaux

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022** : Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises, associations...) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.



## 2016 - Animation du réseau TED

**Mesure de la charte** : M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action :**

En 2012, le Parc naturel régional de l'Avesnois a décidé de mettre l'offre pédagogique du territoire en ligne via le site internet [www.reseau-ted.fr](http://www.reseau-ted.fr) (les versions précédentes en format papier étant devenue inadaptes en raison de leur coût, de leur mise à jour, de leur diffusion...).

A ce jour, 17 acteurs du territoire sont inscrits dans cette démarche, et le site a été visité plus de 5000 fois.

Cette démarche, qui permet aux porteurs de projets d'avoir une vision globale de l'offre et des ressources présentes sur leur territoire répond à de nombreuses attentes tant de la part des membres du réseau que des écoles ou mairies.

Cependant, il convient aujourd'hui d'aller plus loin et de structurer ce réseau en véritable communauté.

### **Objectifs :**

Rendre l'offre du territoire en matière d'éducation au territoire visible.

Valoriser le travail, les compétences et les actions de chacun des membres.

Favoriser l'échange, l'entraide, le partenariat, la montée en qualification.

Redynamiser le réseau des acteurs de l'éducation au

Développement Durable du territoire.

### **Description :**

Faire évoluer le réseau en véritable communauté (numérique et réelle) :

- permettre de partager sur les enjeux et besoins propres à l'éducation au territoire,
- créer de l'échange et de l'interactivité sur les intérêts communs,
- faciliter le partage,
- croiser les projets...

Faire évoluer le site internet de façon à le rendre plus vivant, dynamique et interactif mais surtout répondant aux besoins et enjeux des membres.

Administrer le site, assurer le suivi et opérer les mises à jour.

Formaliser une offre de sensibilisation à destination des membres du réseau.

Mettre en place des temps d'animation communs

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage partenariat technique

**Partenaires** : Membres du réseau TED, Acteurs associatifs de l'Avesnois, EPCI du territoire, Communes du Parc

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Existence d'un outil communautaire

Nombre d'acteurs dans le réseau.

Mise en place d'une formation

Mise en place d'une action partenariale

### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises, associations...) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.



# Développement Durable

L'engagement dans les défis environnementaux et sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle à travers « la promotion du développement durable pour une citoyenneté responsable » (orientation 11) et la « participation à la lutte contre le changement climatique » (orientation 10) est un engagement sur lequel le Parc se veut actif et mobilisateur.

Cette mobilisation réalisée conjointement avec le SCoT (Plan Climat Territorial) a aboutie à la reconnaissance du territoire, à l'échelle de l'arrondissement, en TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte). Cette reconnaissance renforce le programme d'action du Parc qui outre l'animation de la stratégie, dont la mise en œuvre est en grande partie assurée par les EPCI, est identifiée comme AMO sur de nombreux projets et souhaite développer un programme d'actions permettant d'accompagner le changement.

Cette convention TEPCV devient en quelque sorte la feuille de route de mise en œuvre des mesures 21 (Réduire les émissions de gaz à effet de serre), 22 (Observer les effets du changement climatique sur les territoires) et 23 (Accompagner les acteurs dans les démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants au contexte local) de la Charte du Parc.

Pour y répondre, le Parc co animera avec le SCoT la stratégie TEPCV afin de garantir et d'assurer l'atteinte des engagements pris par les intercommunalités dans les domaines de :

- La réduction de la consommation d'énergie
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres
- Le développement des énergies renouvelables
- La préservation de la biodiversité
- La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets
- L'éducation à l'environnement

C'est dans ce contexte, que le SMPNRA, avec le soutien de l'ADEME, souhaite mettre en place et développer une stratégie d'accompagnement du changement au travers un volet communication et un volet passage à l'action.

Le volet communication vise, par la diversité et complémentarité des supports à :

- Vulgariser, rendre accessible et démocratiser grâce aux TIC, véritable outil de démocratie de demain, les questions et problématiques liées à la transition énergétique,
- aider les gens à s'émanciper des idées reçues et à se construire une réflexion personnelle libre et une culture commune.

Le volet passage à l'action ambitionne de

- mobiliser le territoire (élus, habitants, entreprises...) par des services sur mesure, la création et l'animation de communautés...
- créer un environnement propice au développement d'actions par un nombre croissant d'individus prêts à ébaucher et à imaginer des solutions et des actions concrètes dans le domaine des économies d'énergie et de production, et rendre le tout visible
- travailler avec le consommateur de demain pour faire des habitants des citoyens
- initier des démarches solidaires et participatives pour rapprocher habitants et collectivités.



# Développement Durable P09

Références aux objectifs de la charte :

Mesure 21 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mesure 22 : Observer les effets du changement climatique sur les territoires.

Mesure 23 : Accompagner les acteurs dans les démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants au contexte local.

## Contexte et motif du projet

La Charte du Parc est un projet de développement durable. Dans ce cadre, les signataires de la Charte se sont engagés à participer aux grands défis du 21<sup>ème</sup> siècle, dont la lutte contre le changement climatique. Engagements renforcés par les débats menés sur la transition énergétique dans lesquels les Parcs naturels régionaux ont décidé de tenir toute leur place car parler d'énergie et de climat, c'est aussi parler d'urbanisme, de mobilité ou d'agriculture, ce qui est essentiel pour les territoires ruraux. Le Parc naturel régional de l'Avesnois est reconnu et identifié sur le territoire de l'Avesnois comme faiseur et animateur de débats, comme facilitateur et accompagnateur, comme innovateur et précurseur, en un mot comme mobilisateur.

## Bilan des années antérieures

Après avoir activement participé à la définition et à l'écriture de la feuille de route du Plan Climat Territorial du SCoT, le Parc naturel régional de l'Avesnois a souhaité s'attacher plus spécifiquement à l'engagement du territoire dans des démarches de développement durable à travers :

- L'accompagnement de communes dans leur démarche de mise en place de système de management durable et d'élaboration d'une méthodologie transférable en milieu rural.
- Le portage, avec le SCoT, de la candidature du territoire à l'appel à candidature national Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPCV)

## Objectif général du projet

Mettre les acteurs autour de la table, créer des synergies, du dialogue et du passage à l'action pour :

- Initier des démarches autonomes de développement durable,
- Faire évoluer les pratiques au regard des principes du développement durable,
- Démontrer qu'il existe bien des alternatives et que chacun peut agir là où il se trouve,
- Mobiliser le territoire (élus, habitants, entreprises...) par un accompagnement adapté,
- Créer un environnement propice au développement d'actions par un nombre croissant d'individus prêt à ébaucher et imaginer des solutions et actions concrètes,
- Développer des projets exemplaires, vitrines de la mise en œuvre des principes du DD sur le territoire.

L'ensemble de ces objectifs est traduit par l'ambition portée et inscrite dans la stratégie « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » reconnue à l'échelle nationale et co-animée par le SMPNRA et le SMSCoT.

## Partenaires/acteurs

Scot, Communes et EPCI, le CERDD, ERDF, ENERCOOP Nord-Pas de Calais, le Comité 21, la MRESS, l'ADAV, Energie partagée, Organismes de manifestations éco-événement, ADUS...

## Descriptif

### ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT :

- Volet sensibilisation

Cette série d'actions (chaîne vidéo / application mobile / site Internet / Animation maison du Parc / Observatoire des initiatives / conférences) doit permettre d'améliorer la sensibilisation et la prise de conscience, de poser les bases.

- Volet passage à l'action

Conception des modules de formation autour de la prise de conscience permettant à chacun d'enclencher un passage à l'action.

Les collectivités doivent être motrices du passage à l'action et cela passe naturellement par la mise en place sur leur commune d'une stratégie Agenda 21.

+ Lien avec l'OP 07 « participation des habitants » avec les défis familles à énergie positive.  
+ Lien avec l'OP 08 « éducation » avec les agendas 21 scolaires solidaires.

## ANIMER LA STRATEGIE TEPCV

Mobilisation, sensibilisation, conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des EPCI.

### Liste des actions

- Action 1 : Accompagnement du changement (volet communication)
- Action 2 : Accompagnement du changement (volet passage à l'action)
- Action 3 : Animation TEPCV

### Des financements complémentaires seront sollicités auprès de l'Adème pour développer un programme d'actions sur 3 ans

**2016 → 65 000 €** (44 000 € ADEME / 21 000 € SMPNRA)

- Stratégie de sensibilisation – prise de conscience – éducation web 2.0 (chaîne vidéo, application mobile, observatoire des initiatives, site Internet, Animation de la Maison du Parc, conférences, temps culturels, projections...) : 15 000 € (12 500 € ADEME / 2 500 € SMPNRA)
- Stratégie de passage à l'action (outils de formation (mooc), animation défis familles à énergie positive, accompagnement de projets citoyens...) : 10 000 € (7 500 € ADEME / 2 500 € SMPNRA)
- Poste Chargé de Mission Développement Durable : 40 000 € (24 000 € ADEME / 16 000 € SMPNRA)

### Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie : 40 000 € (CM DD) dont 24 000 € sollicités auprès de l'Adème  
Coût actions : 25 000 € dont 20 000 € sollicité auprès de l'Adème

**Soit un total de : 65 000 € (21 000 € SMPNRA – 44 000 € Adème)**

### Indicateurs de suivi

- Nombre de communes engagées dans une démarche de développement durable.
- Nombre d'actions mises en place par les communes.
- Nombre de personnes sensibilisées.
- Nombre de projets de production d'énergie engagés
- Nombre de personnes inscrites sur les différents outils numériques

Nombre de familles engagées dans « Famille à énergie positive ».

### Résultats attendus

Faire prendre conscience qu'il est nécessaire et urgent d'agir et que chacun peut le faire à son niveau, là où il se trouve. Proposer et inventer collectivement des solutions permettant de répondre à 2 questions : « comment changer » et « comment faire ».

Mobiliser le territoire : élus et habitants.

Créer un environnement propice au développement d'actions par un nombre croissant de personnes prêtes à ébaucher et imaginer des solutions et actions concrètes.

Réduction des besoins et consommations en énergie.

Agir pour la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique.

Démontrer et/ou expérimenter de nouvelles approches et pratiques.

### Périmètres concernés

L'ensemble du territoire du Parc.



**2016 - Accompagnement du changement  
(volet communication)**

**Mesure de la charte** : M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

On ne peut se battre pour ce que l'on ignore. Il est donc nécessaire d'accroître les connaissances et les savoirs.

De plus, au regard de l'enjeu planétaire du dérèglement climatique, il est naturel de se sentir parfois puissant. L'enjeu est donc de lever les points de blocage sur le terrain et faire comprendre aux citoyens que leur façon d'agir et de consommer va contribuer à lutter contre un changement climatique engagé au niveau mondial.

Par le développement et l'introduction d'une série d'outils, pour partie numériques, il est proposé de perfectionner les techniques et méthodes de sensibilisation, d'approche, d'accroche, d'appropriation et de diffusion.

Il s'agit de s'emparer du sujet pour provoquer le débat public, la discussion et l'appropriation des enjeux sur la base des ressources du territoire, de ses priorités et de ses initiatives.

**Objectifs :**

- Créer un lien quotidien avec les habitants du territoire par la diversité et la complémentarité des supports;
- Vulgariser, rendre accessible et démocratiser les enjeux climatiques grâce aux TIC, véritables outils de démocratie de demain. De plus ces outils permettent une forte propagation (viralité);
- Aider les gens à s'émanciper des idées reçues et à se construire une réflexion personnelle libre et une culture commune.

**Description :**

La création d'une **chaîne vidéo** alimentée par une chronique régulière, d'une durée d'une dizaine de minutes environ, sur des questions et sujets en lien avec le climat, la transition énergétique, les économies d'énergies et leurs enjeux, permettra, avec pédagogie et humour de vulgariser les enjeux globaux et les transposer au niveau local, d'encourager l'apprentissage des bonnes pratiques et aussi inviter les abonnés à réagir et à débattre.

Les **applications mobiles** comptent de plus en plus de nos jours. Une application smartphone permet d'être présent au plus proche de la "cible" visée. C'est pourquoi nous souhaitons développer un « éphéméride de la Transition Énergétique ».

Un **observatoire des initiatives** sera mis en ligne. Il s'agira de présenter l'ensemble des initiatives menées sur le territoire, les réflexions, les innovations et valoriser tout ce qui se fait en R&D.

**A la Maison du Parc**, les visiteurs, habitants ou touristes, pourront s'initier aux enjeux de la transition énergétique grâce à des expositions et animations interactives et recevoir de la documentation.

Des **conférences** seront organisées à l'attention des élus, techniciens et habitants pour que chacun prenne conscience de ses responsabilités et de sa capacité à agir.

**Périmètre d'action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission principal écocitoyenneté (ENRx)

Chargé de mission référent: chargé de mission développement durable (SMPNRA, CDD sur opération).

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

**Partenaires** : EPCI du territoire, Communes du Parc, ADEME, La gare numérique de Jeumont, Espace Info énergie Maubeuge, Prioriterre, Enercoop, ADIL, La serre numérique de Valenciennes, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), SCOT Sambre-Avesnois

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre d'outils développés
- Nombre de personnes inscrites et utilisant les outils numériques
- Nombre de personnes participant aux animations

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

- Réduire les émissions de gaz à effets de serre du territoire
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire.
- Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises, ICPE) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.

**2016 - Accompagnement du changement  
(volet passage à l'action)**

**Mesure de la charte** : M23 : Accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants (agenda 21,...) au contexte local

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

L' Avesnois est caractérisé par une forte présence du logement individuel et par une population en situation de précarité fortement impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie. Parallèlement, les collectivités connaissent les mêmes problématiques dans la gestion des bâtiments publics énergivores. La sensibilisation des acteurs et le recours à l'investissement participatif au bénéfice des énergies renouvelables, peuvent être une solution permettant aux collectivités et aux ménages de réduire leur consommation d'énergies fossiles et leurs dépenses.

C'est pourquoi le Parc naturel régional de l'Avesnois se positionne pour participer plus encore à une appropriation efficace des enjeux énergétiques par l'ensemble des acteurs et habitants de son territoire et impulser la mise en œuvre de nombreuses actions et initiatives.

**Objectifs :**

- Il convient de démontrer qu'il existe une alternative, et que chacun peut agir là où il se trouve. Il est nécessaire de créer les conditions de la réussite.
- Accompagner le passage à l'action des collectivités et habitants du territoire.
- Mobiliser le territoire (élus, habitants, entreprises...) par des perspectives, des services sur mesure, la création et l'organisation de communautés.
- Initier des démarches solidaires et participatives pour rapprocher habitants et collectivité.

**Description :**

- Le Parc accompagne les collectivités motrices du passage à l'action, notamment par la mise en place sur leur territoire d'une stratégie de type Agenda 21. Par la création de **Modules de formation**, chaque élu pourra identifier sur quoi et comment agir à l'échelle de sa commune.
- Le passage à l'action se fera aussi avec les citoyens et consommateurs de demain - les élèves- par le biais d' **Agendas 21 scolaires solidaires** (voir projet EDUCATION)
- Le citoyen sera lui aussi accompagné pour agir. Cet accompagnement passera par l'animation du

dispositif **DEFI FAMILLE A ENERGIE POSITIVE.**

- Accompagner les collectivités et/ou les groupes d'habitants dans la mise en œuvre de projets collectifs ou individuels pour la production d'énergie renouvelables ou la réduction des consommations et inventer des partenariats citoyens-collectivités sous la forme de financements-investissements participatifs (crowdfunding, SCIC, SAS...)

**Périmètre d'action** : Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et au delà

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent: chargé de mission développement durable (SMPNRA, CDD sur opération).

Chargé de mission principal écocitoyenneté (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage partenariat technique

**Partenaires** : Communes du Parc, CERDDD, ADEME, Centres Sociaux, EPCI du territoire, Lumo, APES, Ecoles maternelles, Ecoles primaires, Collèges, Lycées

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre d'actions d'information, de sensibilisation, de formation.
- Nombre d'ateliers participatifs réalisés
- Nombre de personnes mobilisées

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

*Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises,*

*ICPE) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.*

## 2016 - Animation de la stratégie TEPCV

**Mesure de la charte** : M21 : Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action :**

La Charte du Parc 2010-2022, reconnu Agenda 21, affirme la nécessité, pour le territoire, de participer à la lutte contre le changement climatique (orientation 10) et de promouvoir le développement d'une citoyenneté responsable (orientation 11).

Le SMPNRA, pilote de la Charte, développe de nombreuses actions qui contribuent à la transition énergétique et écologique du territoire : gestion écologique des espaces naturels et agricoles, préservation de la ressource en eau, développement de l'agriculture biologique, des circuits courts ou encore de la filière bois énergie issu du bocage, expérimentation d'opérations d'urbanisme durable, conseil en matière d'éco rénovation, accompagnement d'acteurs dans la voie de la transition énergétique ...

C'est dans ce cadre que le SMPNRA a participé à la formalisation de la feuille de route du Plan climat territorial, porté par le SCOT Sambre Avesnois, animée par l'Agence d'urbanisme de la Sambre. Le SMPNRA contribue quotidiennement à sa mise en œuvre.

Cette animation commune a favorisé et permis un portage commun de la candidature du territoire à l'appel à projet national « TEPCV ».

Aujourd'hui lauréat 1<sup>ère</sup> catégorie, cette reconnaissance permet le financement et la mise en œuvre opérationnelle d'actions et de projets des EPCI.

Le SMPNRA est reconnu pour porter, avec le SCOT, l'animation de la stratégie dans son ensemble et aussi AMO sur certaines opérations.

### **Objectifs :**

Mettre en œuvre et animer une stratégie d'accompagnement nécessaire au changement de comportements en synergie et en complémentarité avec l'ADUS.

Mener des actions de mobilisation, de sensibilisation, de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des actions inscrites dans la convention TEPCV

### **Description :**

## **Mettre en œuvre un plan de communication TEP CV**

Parallèlement et en complémentarité à la communication propre à chaque action, le plan de communication visera à :

- diffuser, faire connaître, valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie TEPCV,
- susciter l'adhésion aux objectifs du programme et l'envie d'y participer,
- replacer chaque action dans le contexte du programme du territoire, ainsi que dans la dynamique TEPCV impulsée par le Ministère de l'environnement.

Le plan de communication sera développé en lien avec l'action 1, le relais des actions par les médias (dossiers de presse, accueils de presse, ... mais aussi journaux municipaux et intercommunaux, ...), la valorisation du programme lors des grands événements du territoire, des visites guidées à destination des élus du territoire sur les actions exemplaires réalisables et reproductibles en matière de Transition énergétique...

### **Accompagner les EPCI**

- Assister les collectivités dans la définition de leur politique dans le domaine de la transition énergétique
- Assister les collectivités dans la réalisation de leurs projets concrets : mobiliser les partenaires/experts concernés, étudier la faisabilité des projets, contribuer à la qualification des projets, rechercher les pistes de financement...
- Suivre et évaluer la mise en place des actions réalisées ; valoriser/transférer les bonnes pratiques.

### **Animation PCT**

Participer aux réunions organisées par le SCOT (ADUS)

Co-animer 1 ou 2 groupes de travail autour de thématiques "Parc" (agriculture, filière bois, circuits courts...)

Participation et animation de réunions thématiques.

Participation à la mise en œuvre du programme d'actions.

### **Périmètre d'action :**

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission principal écocitoyenneté (ENRx)

Chargé de mission référent: chargé de mission développement durable (SMPNRA, CDD sur opération).

Chargé de mission agriculture durable

**Rôle du Parc** : partenariat technique

**Partenaires** : EPCI du territoire, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), SCOT Sambre-Avesnois, ADEME

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nombre de réunions suivies.

Nombre de groupes de travail animés.

Nombre d'actions concrètes résultant de ces groupes de travail.

Existence de conventions avec SCOT, AMVS, ADUS

Nombre d'outils de communication

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

- Réduire les émissions de gaz à effets de serre du territoire

- Atteindre 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire.



# **4**

## **Développement économique en milieu rural**



# Agriculture durable

Le développement de l'agriculture durable est principalement traduit dans l'ambition 3 de la Charte : Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles culturelles et humaines pour se développer.

Il s'articule autour de deux orientations (12 et 13) : valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage et soutenir les démarches collectives qualifiantes.

En 2016, le Parc poursuivra l'animation et la mise en place de réseaux qui permettent la promotion et le développement des produits locaux. Il entend ainsi conforter et étoffer les "Boutiques de l'Avesnois" et le réseau des "Restaurateurs de l'Avesnois" et poursuivre son accompagnement des marchés de terroirs et/ou bio. Le développement des circuits courts alimentaires passera également par l'animation du comité de pilotage afin de créer un lieu de concertation avec l'ensemble des partenaires concernés sur l'Avesnois. Le travail sur la marque « PNR » sera également poursuivi.

Atteindre les 30% de la SAU du Parc en agriculture bio passe par un plan d'actions construit et concerté. Le Parc poursuivra l'animation du comité de pilotage, garant de la stratégie définie en 2012 et mettra en œuvre une partie du programme d'action partagé : accompagnement des structures de restauration collective pour l'introduction de produits bio locaux dans les menus, sensibilisation des artisans et commerçants aux filières bio local, développement d'actions ciblées dans les zones à enjeux "Eau potable", conforter les partenariats notamment avec les EPCI.

Afin de développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles, le Parc souhaite développer en partenariat avec la profession agricole, des actions de formation afin de concilier prairie et maintien de la biodiversité.

L'accompagnement de l'association « Vergers hautes tiges de l'Avesnois », a pour but de maintenir la surface des vergers hautes tiges de 2009.



# Agriculture durable

## P10

### Charte :

**Ambition :** Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer

**Axe 3-1 :** Un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin d'élevage laitier

*Orientation 12 :* Valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois

*Orientation 13 :* Soutenir les démarches collectives qualifiantes

Mesure 25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles

Mesure 27 : Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origine agricole

Mesure 28 : Maintenir la diversité génétique du vivant

Mesure 29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement

Mesure 31 : Accompagner le développement et la promotion de l'agriculture biologique

Mesure 32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts

Mesure 46 : Réinvestir économiquement les savoirs et savoir faire locaux.

### Contexte et motif du projet

Outre la diminution du nombre d'exploitations et le vieillissement de la population agricole, le bocage de l'Avesnois subit de nombreuses pressions. De nouveaux modes de développement agricole doivent être impulsés pour parvenir à une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement et des paysages, offrant une gamme de produits à haute valeur ajoutée, commercialisés par le biais de circuits courts.

La fin des quotas laitiers, l'évolution des attentes des consommateurs génère des incertitudes quant au devenir des élevages.

La qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire. L'agriculture biologique est une des solutions à l'amélioration de la qualité de cette ressource, tout en répondant à une demande croissante de la part des consommateurs.

### Bilan des années antérieures

Des actions ont été engagées autour de la valorisation de la culture de l'herbe, la promotion des productions locales, à travers la Marque Parc (2 produits), le rapprochement des producteurs et des consommateurs (création du réseau des Boutiques de l'Avesnois, des Restaurateurs de l'Avesnois).

Des gouvernances locales ont été mises en place par la création de comités de pilotage animés par le Parc afin de coordonner les actions sur le territoire et de répondre aux appels à projets en lien avec la thématique.

### Objectif général du projet

- Valoriser le bocage et les herbages, en permettant aux agriculteurs de mieux tirer parti des productions bocagères.
- Accompagner les démarches en cours, en faveur de la prairie et du système herbagé, développer le partenariat avec l'ADARTH
- Animer la stratégie partagée de développement de l'Agriculture Biologique
- Contribuer au développement de la qualité des paysages, et à la valorisation économique de ceux-ci, en particulier par le développement et la promotion de la marque Parc
- Initier et/ou accompagner une démarche partagée favorisant les circuits courts de commercialisation
- Créer du lien entre producteurs, fournisseurs et consommateurs

### Partenaires/acteurs :

APFAA, Boutiques de l'Avesnois, ADARTH, Gabnor, FNAB, CRRG, APROBIO, lycées agricoles de Sains du Nord et du Quesnoy, Chambre d'agriculture de région, communes et EPCI du territoire, Comité d'organisation des marchés, A petits pas, Terre de lien, CCI, Chambre des métiers, Fédération des PNR, Noréade, Agence de l'eau, conseil Départemental du Nord, conseil régional Nord Pas de Calais

## Descriptif

- Animer les COPIL en place notamment autour de l'agriculture biologique et des circuits courts ;
- Participer aux actions engagées par et avec les partenaires notamment dans le domaine de la valorisation des prairies ;
- Animer les réseaux initiés par le Parc (boutiques, restaurateurs de l'Avesnois) ;
- Accompagner les porteurs de projets pour la mise en place de circuits courts ;
- Développer des outils de promotions des filières locales.

## Liste des actions :

Action 1 : Développement de l'agro écologie et valorisation de l'élevage herbager

Action 2 : Développement de l'agriculture biologique

Action 3 : Animation et développement de la Marque « Valeurs du Parc naturel régional »

Action 4: Développement des circuits courts alimentaires et animation des réseaux professionnels associés

Action 5 : Valorisation des races locales

## Coût des actions prévues à ce jour

37 200 €

## Indicateurs de suivi :

Progression du nombre d'exploitations agricoles mettant en œuvre des pratiques d'agriculture durable

Progression de l'agriculture biologique

Surface et nombre d'agriculteurs en agriculture biologique

## Périmètres concernés:

PNR – Arrondissement



**2016-P10-A1**

**2016 Développement de l'agro écologie et valorisation des élevages herbagés**

**Mesure de la charte** : M25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Valoriser et préserver le bocage et les herbages constituent des priorités majeures de la Charte 2010-2022 du Parc.

Il apparaît essentiel aujourd'hui de poursuivre le travail engagé lors de la précédente Charte, en particulier sensibiliser et former les agriculteurs à la culture de l'herbe, ce qui exige une technicité importante, et ce avec le concours de tous les acteurs agricoles du territoire. Il est également important de valoriser les exploitations herbagères du territoire s'inscrivant dans les principes de l'agro-écologie.

**Objectifs :**

- Accompagner les démarches de valorisation et de promotion de la prairie et des systèmes herbagers spécifiques au territoire
- Accroître la visibilité des actions et des résultats, tant dans le domaine économique que dans le maintien de la biodiversité
- Développer les outils de communication à destination des agriculteurs

**Description :**

- mettre en place en lien avec l'ADARTH des actions d'accompagnement et de sensibilisation des agriculteurs à la culture de l'herbe
- mettre en place le concours national agricole des prairies fleuries dans l'Avesnois
- Lancer une réflexion sur le développement de l'agro-écologie appliquée aux exploitations herbagères de l'Avesnois

Périmètres d'action: PNR Avesnois

Ingénierie mobilisée:

Chargé de mission référent: chargé de mission développement agricole et rural (ENRx), Graphiste (SMPNRA), Chargée de mission "Gestion de l'espace"

**Rôle du Parc** : Pilotage partenariat technique

**Partenaires** : Chambre d'agriculture de Région, ADARTH, GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences)

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Mise en place du concours prairies fleuries dans l'Avesnois
- Nombre d'agriculteurs ayant participé au concours prairies fleuries
- Nombre d'agriculteurs ayant participé aux actions de valorisation de la culture de l'herbe



**2016 Développement de l'Agriculture biologique (AB)**

**Mesure de la charte** : M31 : Développer et promouvoir l'agriculture biologique

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

La Charte du Parc affiche des ambitions fortes en matière de développement de l'AB d'ici à 2022 et fait du développement de ce mode de production l'une de ses priorités de travail.

Un comité de pilotage a été constitué en 2011 à l'initiative du Parc afin de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture biologique sur le territoire et de travailler de façon concertée au développement de l'AB. Ce COPIL a défini une stratégie et un programme d'actions partagé qui a été lancé en 2013.

Les actions ainsi menées de façon partenariale ont permis de tripler les surfaces bio entre 2008 et 2014 pour atteindre près de 5% de la SAU du territoire. Ces résultats sont encourageant mais il est nécessaire de poursuivre les efforts pour s'approcher de l'objectif très ambitieux de 30% de bio dans la SAU du Parc en 2022.

**Objectifs :**

- Poursuivre l'animation du comité de pilotage et des différents groupes de travail techniques
- Accompagner les partenaires dans la mise en oeuvre du programme d'actions partagé défini par le comité de pilotage en 2012

**Description :**

- animation du comité de pilotage « Développement de l'AB en Avesnois » et du comité technique
- mise en oeuvre des mesures du programme d'actions portées par le Parc de l' Avesnois: développement des circuits court en bio, mise en place d'un observatoire cartographique du bio, préservation de la ressource en eau
- Accompagnement et suivi des partenaires dans la mise en oeuvre du programme d'actions
- participation au dispositif national « Site Pilote » Eau et bio

Périmètres d'action: PNR Avesnois

Ingenierie mobilisée:

Chargé de mission référent: chargé de mission développement agricole et rural (ENRx)

Chargé de mission « Eau et Bio » (SMPNRA CDD sur opération)

Chargé de mission SIG (SMPNRA CDD sur opération)

Graphiste (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

partenariat technique

**Partenaires** : Chambre d'agriculture de Région, GABNOR

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- % de la SAU du Parc en AB
- nombre d'agriculteurs Bio



**2016 - Animation et développement de la Marque 'Produit et savoir-faire du PNR de l'Avesnois'**

**Mesure de la charte** :M29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Développée depuis 2003 par le SMPNRA, la marque «Produit du Parc naturel régional de l'Avesnois » compte aujourd'hui 4 produits agricoles à son actif (viande bovine et jus de pommes, jus de pommes poires et cidre hautes tiges), 1 produit artisanal (la pierre bleue) et un savoir faire artisanal (le travail de la pierre bleue) pour une vingtaine de producteurs bénéficiaires.

Bien que la marque constitue un réel outil participant au développement durable du territoire, elle reste encore très confidentielle et méconnue des consommateurs.

La marque évolue au niveau national, elle a pour objectif de donner une visibilité plus globale de la marque au service des valeurs des PNR et de dissocier la marque institutionnelle et la marque collective afin d'éviter des soucis juridiques par rapport aux signes officiels de qualité.

Outre le développement de la marque, l'un des enjeux de cette action consiste également à faire prendre conscience au consommateur de son rôle dans la préservation des paysages, de son environnement ... du fait de ses choix de consommation.

**Objectifs** :

Cette action a pour objectifs de :

- conforter la dynamique des producteurs et de renforcer les liens entre eux
- Développer la gamme des produits bénéficiant de la marque Parc, en particulier les produits issus des vergers hautes tiges (et du nombre de producteurs bénéficiaires)
- Poursuivre l'accompagnement de l'Association Vergers hautes tiges de l'Avesnois dans son développement et l'amener à davantage d'autonomie dans son fonctionnement
- Créer une dynamique de réseau
- Intégrer dans les process de production des critères de préservation du bocage et du patrimoine naturel

**Description** :

- Animation du réseau des agriculteurs et artisans bénéficiaires de la marque Parc
- Suivi de la procédure et réalisation des formalités de marquage auprès de la Fédération des Parcs
- Conception - réalisation d'outils de communication et de promotion
- Mise en place de la nouvelle stratégie "Valeur Parc" définie au niveau national

**Périmètres d'action**: PNR Avesnois

**Ingénierie mobilisée**:

- Chargé de mission référent: chargé de mission développement agricole et rural (ENRx)
- Chargé de communication (ENRx)
- Graphiste (SMPNRA)
- Chargée de mission tourisme (SMPNRA)
- Chargé de mission principal (ENRx)

**Rôle du Parc** : Pilotage partenariat technique

**Partenaires** : CRRG, Association Vergers Hautes Tiges de l'Avesnois

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- *Nombre de produits marqués Parc*
- *Nombre de producteurs adhérents à l'Association Vergers hautes tiges de l'Avesnois*
- *Volumes produits sous la marque Parc*



**2016 Développement des circuits courts alimentaires et animation des réseaux professionnels associés (Boutiques et Restaurateurs de l'Avesnois)**

**Mesure de la charte** :M32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

De nombreux producteurs fermiers sont présents sur le territoire, représentant une gamme de produits très diversifiée.

Pourtant, malgré l'existence de réseaux organisés (APFAA, Boutiques de l'Avesnois, Bienvenue à la Ferme, marque Parc, ARVD, ...), on constate une certaine difficulté à valoriser ces productions par des circuits de proximité, et une méconnaissance de leur existence de la part des consommateurs locaux.

D'autre part, les collectivités s'intéressent de plus en plus aux circuits courts alimentaires que ce soit pour l'approvisionnement de la restauration collective ou pour l'organisation de marchés et d'événements. Il est donc nécessaire d'accompagner ces collectivités mais également les producteurs afin de les mettre en relation et de créer les conditions favorables au développement de ces initiatives.

**Objectifs :**

- favoriser le rapprochement entre les consommateurs et les producteurs
- favoriser le maintien d'une agriculture durable, de proximité
- créer de la valeur ajoutée, afin de maintenir le tissu de petites et moyennes exploitations
- mettre en valeur les savoir-faire des agriculteurs du territoire

**Description :**

- Accompagnement et participation à divers manifestations : Marchés nocturnes d'Eppe Sauvage, RDV des Saveurs, marchés de producteurs ...
- Animation d'un comité technique et d'un comité de pilotage en charge de définir une stratégie partagée pour le développement des circuits courts en Avesnois
- Accompagnement des projets de l'AFPA

- Accompagnement des projets des EPCI: définition d'une stratégie "circuit court sur la CAMVS, projet "panier fermier" de la 3CA, ...
- Accompagnement du réseau des « **Restaurateurs de l'Avesnois** »: création d'outils de communication, animation du réseau, publicité, réalisation d'éco-diagnostics...

Animation du réseau des «**Boutiques de l'Avesnois**»:

- poursuite du plan de communication au service de la promotion du réseau et réalisation de supports de communication
- Organisation d'opérations commerciales et de promotion
- Rencontre et accompagnement de nouveaux porteurs de projet et candidats au réseau
- inauguration des nouvelles boutiques
  
- Mise en place du programme d'action visant à l'introduction de produits locaux et/ou bio en restauration collective: accompagnement individuel et collectif des structures de RHD et des producteurs; mise en place du site de commande en ligne Approlocal.fr.
  
- Organisation avec les Sens du Goût de formations visant à accompagner les acteurs du territoire (EPCI, Communes, Centre Sociaux, ...) à la mise en place de projet "circuit court".

Périmètre de l'action: PNR Avesnois + ville porte

Ingénierie mobilisée:

Chargé de mission Développement agricole et rural (ENRx)  
Graphiste (SMPNRA)  
Chargée de mission Tourisme (SMPNRA)  
Chargé de mission éco-citoyenneté (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Pilotage  
partenariat technique

**Partenaires** : EPCI du territoire, Chambre d'agriculture de Région, Réseau des Boutiques de l'Avesnois, Restaurateurs de l'Avesnois, CCI Nord de France, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Association des Producteurs Fermiers et Artisans de l'Avesnois (APFAA), Association Les Sens du Goût, Exploitants agricoles

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats:**

- *Nombre d'événementiels accompagnés par le Parc naturel régional*
- *Nombre et nature des outils de communication réalisés*
- *Nombre de projets « Circuits courts » accompagnés par le Parc*
- *Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche "Restaurateurs de l'Avesnois"*
- *Nombre de commerçants engagés dans la démarche "Boutiques de l'Avesnois"*



## 2016 Valorisation des races et variétés locales

**Mesure de la charte** : M28 : Maintenir la diversité génétique du vivant

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action** :

L'Avesnois fut, jusque dans les années 50, un territoire de production arboricole sur un système de prés vergers.

Ces parcelles n'étant plus adaptées aux modes de productions modernes, on assiste à une régression des surfaces de prés-vergers traditionnels et à la dégradation des arbres vieillissants. Pourtant, ces arbres représentent une diversité génétique formidable. On recense, en effet, pas moins de 280 variétés de pommes en Avesnois.

Outre ses vergers, l'Avesnois est aussi le berceau de la race bovine Bleue du Nord, race de type mixte. Aujourd'hui qualifiée de « race à petits effectifs », la Bleue du Nord présente des qualités bouchères reconnues. Toutefois pour les éleveurs, concilier à la fois une production laitière de qualité et une bonne valorisation en viande n'est pas aisée. Elle constitue cependant un enjeu fort afin que les éleveurs poursuivent leur engagement dans l'élevage, le maintien voire le développement de la race.

### **Objectifs** :

Valorisation et promotion de la diversité génétique du vivant, avec pour cibles particulières le patrimoine fruitier remarquable du territoire et la race Bleue du Nord, en lien étroit avec le Centre Régional de Ressources Génétiques.

### **Description** :

- Participation à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un plan de communication visant à promouvoir le fromage spécifique à la Bleue (élaboré par le lycée agricole de Le Quesnoy)
- Participation à l'élaboration du programme Bluessel II dans le cadre du programme Interreg France-Wallonnie-Flandre (sous réserve d'instruction positive)
- Valorisation du patrimoine fruitier de l'Avesnois et notamment les fruitiers palissés
- Lien à réaliser avec les actions menées dans le cadre de la Marque Parc.

**Périmètres d'action**: PNR Avesnois

### **Ingénierie mobilisée**:

Chargé de mission référent: Chargé de mission développement agricole et rural (ENRx)

**Rôle du Parc** : partenariat technique

**Partenaires** : CRRG, Lycée agricole de Le Quesnoy, Espaces Naturels Régionaux, Maison de l'élevage, Union Bleue du Nord, Association Vergers Hautes Tiges de l'Avesnois

**Coût de l'action** :

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Plan de communication réalisé (pour le fromage issu du lait de la Bleue)*

- nombre de producteurs produisant le Pavé Bleu
- Nombre d'outils de communication déclinés
- Nombre de réunions de Copil suivies : Bluesel et inventaire du patrimoine



## Filière Forêt Bois

La valorisation des ressources en particulier la ressource bois est déclinée dans l'axe 3.2 : un territoire qui valorise localement le bois et la pierre

Elle rejoint l'orientation 12 à savoir : valoriser la dimension paysagère environnementale des productions agricoles issues du bocage avesnois notamment pour la valorisation de la haie.

En partenariat étroit avec le Conseil régional et les deux autres Parcs de la région, le syndicat mixte du Parc de l'Avesnois a participé à une expérimentation autour de la forêt et de la filière bois issue du bocage, visant à concilier à la fois le développement des filières économiques locales et le maintien d'une biodiversité riche. Il participe ainsi au développement de la gestion intégrée des forêts, ressource pour une filière bois locale (orientation 15).

Cette action régionale qui s'est terminée en 2014 s'intégrait dans le plan bocage 2 (l'axe valorisation économique des productions agricoles issues du bocage) et s'articule avec l'ambition 1 de la charte du Parc à savoir : un réservoir de biodiversité régionale.

Le Parc entend poursuivre sa mission de développement de la filière bois énergie issue du bocage, en accompagnant l'installation de chaudière à plaquette sur l'Avesnois. Il souhaite également formaliser la structuration de l'approvisionnement local en partenariat étroit avec l'AAAT (Atelier Agriculture Avesnois Thiérache).

Une implication forte de la part des collectivités locales garantira la valorisation économique du bocage et ainsi son maintien.

Au-delà, c'est permettre au territoire de l'Avesnois d'évoluer vers la transition énergétique, de tendre vers une autonomie et l'usage des énergies renouvelables.



# Filière Bois-énergie du Bocage P11

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 27 : favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origine agricole

Mesure 37 : Développer la filière bois du territoire

## Contexte motif du projet

Riche de son bocage, le Parc naturel régional recherche des solutions à sa préservation afin de maintenir un linéaire de qualité en faveur de la biodiversité du territoire.

Il souhaite par la même apporter une réponse en matière d'énergie renouvelable en utilisant la ressource en bois produite par les haies hautes et les arbres têtards.

L'installation de chaudière bois déchiqueté permet la valorisation du bois des haies et assure ainsi leur pérennité.

Une filière locale, gérée localement participe à l'économie du territoire en impliquant un grand nombre d'acteurs, de l'agriculteur au chauffagiste en passant par les entreprises de travaux agricoles.

## Bilan des années antérieures

Dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article 3.2 des conventions pluriannuelles entre la Région, Espaces Naturels Régionaux et les Syndicats Mixtes des Parcs naturels régionaux 2012-2014, les services du Conseil Régional et plus particulièrement la direction de l'aménagement durable et la direction de l'environnement ont proposé que les trois territoires de Parcs et Enrx investissent l'ensemble des sujets ayant trait au développement de la filière forêt-bois.

Au-delà de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire, le Parc s'est impliqué dans la mise en place de ce programme expérimental

Cette démarche s'est notamment traduite par le financement d'une ingénierie spécifique afin de développer la filière bois énergie issue du bocage.

30 exploitations agricoles possèdent une chaudière de petite ou moyenne puissance, ce qui représente 300 kms de haies engagés dans la démarche.

Un plan de gestion du bocage a été défini et appliqué sur les exploitations afin de connaître leur potentiel de production en bois et d'identifier les enjeux de pérennité de l'approvisionnement, de qualité paysagère, de préservation de l'équilibre de la biodiversité.

## Objectifs général du projet

Poursuivre la structuration de la filière bois énergie issue du bocage, la rendre autonome à moyen terme.

Engager l'ensemble des communes du Parc dans la démarche afin de mobiliser le plus grand nombre dans l'installation de chaudières approvisionnées par le bocage

Proposer un appel à projet avec l'aide du Conseil Régional et l'ADEME afin de faciliter le financement des installations.

## Partenaires/acteurs

Conseil régional – ENRx – les parcs du Nord Pas de Calais – Atelier Agriculture Avesnois Thiérache – ADEME – Agriculture Réparation Entretien 08 – Fondation Rurale de Wallonie

## Descriptif

- Accompagner et apporter un soutien au porteur de projet pour le choix du type d'installation, recherche de financement, lien avec les bureaux d'études et entreprises d'installation.

- Organiser et garantir l'approvisionnement local, mettre en place le partenariat avec l'AAAT pour répondre aux diverses sollicitations publiques et privées.

- Développer les plans de gestion du bocage pour permettre une bonne conduite des linéaires à l'échelle des exploitations agricoles.

- Faciliter l'émergence de nouvelles initiatives privées en matière de broyages, installation de chaudières ...

- Mesurer le potentiel de la ressource bocagère du territoire.

## Liste des actions

Action 1 : animation de la stratégie-accompagnement des porteurs de projets

Action 2 : sensibilisation au bois énergie

Actions 3 : réalisation des plans de gestion du bocage

Actions 4 : organisation d'une structuration d'approvisionnement

Actions 5 : mesurer le gisement du bocage

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût en Ingénierie : 39 000 €

Coût en action : 2 000 €

**Soit un total de 41 000 €**

## Indicateurs de suivi

Nombre de chaudières installées

Nombre de linéaires concernés

## Résultats attendus

5 à 7 chaufferies en 2016

## Périmètres concernés

Le parc et les communes alentours

## 2016 Développement de la filière Bois-énergie issu du bocage

**Mesure de la charte** :M37 : Développer la filière bois du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action :**

Le Parc naturel régional poursuit la mise en place d'une filière bois-énergie issue du bocage. Cette valorisation énergétique et économique permet de maintenir le maillage bocager sur le territoire en vue de préserver le paysage et la biodiversité.

34 chaufferies sont installées à ce jour sur le territoire, représentant 300 km de haies exploitées de manière durable.

Des exploitants agricoles, des structures privées ainsi que des collectivités s'impliquent dans la démarche, il est nécessaire de les aider à mettre en œuvre leur projet.

Pour l'année 2016, le syndicat mixte poursuit son travail d'accompagnement des porteurs de projets de chaufferies bois-énergie grâce à la présence d'un chargé de mission dédié au sein de l'équipe. Il apporte son soutien sur la faisabilité technique et économique du projet puis réalise les dossiers de demande de subvention auprès de la Région Nord-Pas de Calais.

Un effort particulier est porté sur la structuration de l'approvisionnement en bois déchiqueté. Le Parc travaille en partenariat avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT) pour répondre aux attentes des consommateurs de plaquettes bocagères sur la garantie d'approvisionnement ainsi que sur la qualité du combustible.

### **Objectifs :**

- Préserver le maillage bocager, et pour cela valoriser les haies sous forme de bois déchiqueté, une énergie locale et renouvelable
- Accompagner les porteurs de projets dans l'installation de chaudière.
- Structurer l'approvisionnement en combustible bois déchiqueté

### **Description :**

1. Animation du réseau bois-énergie en Avesnois, notamment du copil « bois-énergie du bocage » et partenariat avec les autres animateurs bois-énergie en région

2. Accompagnement des porteurs de projets (étude de faisabilité technico-économique, dossier de demande de subvention, suivi de chantier,...)
3. Sensibilisation au bois-énergie (stands lors d'évènement, visites de chaufferies, inauguration de chaufferies, création de documents de communication, appel à projet bois-énergie auprès des collectivités du Parc, ...)
4. Gestion durable de la ressource (Plan d'Approvisionnement Territorial au niveau du Parc et plans de gestion du bocage chez les exploitants agricoles)
5. Etude des retombées économiques de la filière bois-énergie du bocage sur le territoire
6. Structuration de l'approvisionnement en bois déchiqueté en partenariat avec l'association AAAT

**Périmètre d'action** : ensemble du territoire du Parc

### **Ingénierie mobilisée :**

- chargé de mission bois-énergie (CDD SMPNRA)
- Assistant d'étude gestion des milieux naturels (CDD SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
Pilotage  
partenariat technique

**Partenaires** : Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, PNR Scarpe-Escaut, PNR Caps et Marais d'Opale, Maison du bois

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- *Nombre de chaudières installées*
- *Nombre de projets accompagnés*
- *Puissance installée en kW*
- *Quantité de bois consommée en MAP/an*
- *Linéaires de haies valorisées en km*
- *Energie fossiles et fissiles non consommées n tep/an et en équivalent logements*
- *Réduction des émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>/an*

## Tourisme durable

Dans le cadre de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés, distinction décernée par la Fédération EUROPARC, obtenue en 2006 puis renouvelée en 2012 pour une période de 5 années renouvelable, le Parc naturel régional de l'Avesnois entend développer une économie touristique durable (Cf – axes 3.3 de la charte du parc).

En 2016, la priorité sera de poursuivre le volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme Durable. Autrement dit, il s'agira de continuer l'animation de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans le Parc de l'Avesnois et en particulier de formaliser l'engagement des prestataires touristiques engagés dans des démarches de qualité (Marque Accueil, Gîtes Panda, Restaurateurs de l'Avesnois, Boutiques de l'Avesnois, Clef Verte, Station Verte...), d'accompagner le développement des réseaux de qualité et de stimuler l'action collective en faveur du développement touristique durable. Cette action s'inscrit dans la mesure 38 : Organiser la gouvernance entre les acteurs du développement touristique en Avesnois.

Depuis 2012, le Parc de l'Avesnois s'est également associé à l'initiative expérimentale portée par l'IPAMAC (Inter-Parcs Massif Central) dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, pour la réalisation d'une étude-action sur l'application du volet 3 de la Charte Européenne du Tourisme Durable (volet commercial et économique). En participant à cette action, le Parc naturel régional de l'Avesnois a entrepris un partenariat avec l'opérateur de voyages « Place Voyages » afin de développer une gamme étoffée de produits et séjours touristiques dans le PNR Avesnois qu'il poursuivra et enrichira en 2016 également avec d'autres opérateurs certifiés partenaires du volet 3 CETD.

Par ailleurs, dans la poursuite des années précédentes, en s'appuyant sur un partenariat étroit avec les EPCI de l'Avesnois, le PNR Avesnois animera le groupe projet autour de la promotion touristique de l'Avesnois.

De même, le PNR Avesnois poursuivra sa mission en faveur d'une gestion durable de la randonnée et plus particulièrement en relayant la politique PDIPR proposée par le Conseil Départemental du Nord. Il poursuivra l'animation d'un comité randonnée réunissant les acteurs associés pour l'entretien des chemins de randonnées à savoir : le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, les associations de randonnée fédérées et les organismes d'insertion partenaires.

Dans le cadre d'une dynamique inter-parcs renouvelée depuis 4 ans, et avec le soutien de la Région Nord-Pas de Calais, il soutiendra le développement et la promotion des sports de nature.

Enfin, dans le cadre de la réforme territoriale, le Parc de l'Avesnois s'attachera en 2015 à accompagner les EPCI dans la structuration et la prise de compétence tourisme et accompagnera et animera la mise en œuvre d'une stratégie touristique territoriale à partir de l'étude réalisée par le Cabinet d'expertise en développement touristique MAHOC en 2014 (Etude conduite par le PNR Avesnois et réalisée dans le cadre de la mission d'assistance à la mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique Sambre Avesnois, avec le soutien de la Région Nord-Pas de Calais). Ainsi, le Parc de l'Avesnois proposera d'accompagner, en particulier, l'émergence de la filière d'excellence « vélotourisme » apparu comme un axe majeur de développement touristique également à travers l'étude marketing « Le Nord à Vélo » commanditée par l'ADRT Nord Tourisme et réalisée par le cabinet Sécheresse.



# Tourisme durable P13

**Mesures 38** : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

**Mesure 40** : Développer l'offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly

**Mesure 41** : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire

## Contexte et motif du projet

Dans le cadre de la charte européenne du tourisme durable, obtenue en 2006, renouvelée en 2012, le Parc entend développer une économie touristique durable (Cf – axes 3.3 de la charte du parc)

Il entend participer à l'organisation de la filière touristique, notamment en coordonnant pour l'Avesnois, les dispositifs en faveur de la promotion touristique de la destination Avesnois. Il répond ainsi à la mesure 41 : adopter une communication et une stratégie de promotion et commercialisation responsable.

Il souhaite faciliter la gouvernance entre les acteurs (mesure 38 de la charte) et poursuivre l'animation de la stratégie formalisée dans le contrat de rayonnement touristique (CRT).

Cette stratégie territoriale viendra conforter un travail engagé avec les acteurs et en particulier les 4 EPCI afin d'expérimenter et développer des produits touristiques.

Le Parc poursuit son travail en matière de développement de la randonnée et plus particulièrement en accompagnant le développement du cyclotourisme.

## Bilan des années antérieures

Le Parc et les acteurs du tourisme en Avesnois se sont engagés, ensemble, dans la mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable.

Cela s'est traduit par la définition d'un Programme d'activité 2012- 2016

Le Parc Avesnois est engagé dans le volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Il concerne la participation des entreprises touristiques aux principes de tourisme durable, et la contractualisation avec le territoire certifié dans la mise en œuvre d'actions de tourisme durable pilotes.

Le territoire s'est engagé dans le volet 3 afin de développer l'offre commerciale en lien avec les

professionnels.

Le Parc impulse les démarches en faveur de l'itinérance douce et en particulier l'offre de randonnées. Il anime la politique PDIPR et coordonne les acteurs du territoire.

Il a accompagné le territoire à mettre en place le contrat de rayonnement touristique, à définir la stratégie et permettre à chacun des acteurs de s'inscrire dans ce dispositif régional.

## Objectif général du projet

Affirmer le positionnement « Avesnois, destination durable »

Développer la gouvernance à l'échelle de l'arrondissement

Coordonner les acteurs touristiques du territoire

Accompagner les EPCI dans leur prise de compétence « Tourisme »

Favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable de grande qualité, organisée en filières, sur le territoire du Parc de l'Avesnois

## Partenaires/acteurs :

Délégation Régionale au Tourisme, Conseil régional du Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports, ADEME, les EPCI de l'arrondissement, la CCI Gîtes de France du Nord, Nord Tourisme, Comité régional de Tourisme Nord-Pas-de-Calais, Comité départemental de randonnée pédestre, Association des Paralysés de France, UDOTSI du Nord, ONF, station touristique du ValJoly, écomusée de l'avesnois, les Musées départementaux, les Musées de, les OT et le SI de l'avesnois et le SI- les hébergeurs, les restaurateurs et les boutiques de l'avesnois, les producteurs fermiers le CPIE Bocage de l'Avesnois...

## Descriptif

Animer la mise en place de la charte européenne, et créer du lien entre les acteurs des filières touristiques.

Coordonner le contrat de rayonnement touristique  
Impulser l'itinérance douce et promouvoir l'offre de randonnée, notamment le cyclotourisme.

Favoriser le tourisme durable à partir des labels de qualité notamment environnementaux.

Développer les applications baladavesnois

#### Liste des actions

Action 1 : animation et mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable

Action 2 : promotion touristique et éco communication

Action 3 : gestion durable de la randonnée

Action 4 : accompagner la mise en place de la gouvernance touristique

#### Coût des actions prévues à ce jour

Coût en action :

PDIPR : 31 475 €

Promotion de la Destination Avesnois part locale :  
20 000 €

Soit un cout total de 51 475 €

#### Indicateurs de suivi

Nombre de projets touristiques accompagnés

Evolution des activités touristiques labellisées

Nombre de partenaires de la charte européenne

Nombre de connexions enregistrées sur le site  
tourisme Avesnois

#### Résultats attendus

Un comité de pilotage EPCI

Un comité de pilotage cyclotourisme

Développement des applications M tourisme

#### Périmètres concernés

L'arrondissement d'Avesnes sur Helpe



**2016 - Animation et mise en oeuvre de la charte européenne du tourisme durable dans le PNR Avesnois**

**Mesure de la charte** : M38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

La distinction « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » récompense l'engagement collectif des acteurs touristiques pour la mise en oeuvre d'un tourisme de découverte, fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, et bénéfique pour la population locale.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé depuis 1999 à adhérer à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Cette distinction, décernée par la Fédération Europarc, a été accordée au Parc naturel régional de l'Avesnois en 2006.

Depuis 2013, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé dans une démarche pilote portée à l'échelle nationale par la section française d'Europarc pour le déploiement du volet 3 de la CETD portant sur la contractualisation avec des opérateurs de voyages en faveur de la commercialisation d'une offre de tourisme durable dans les PNR. Aujourd'hui, il entend poursuivre et développer cette implication des acteurs privés.

**Objectifs :**

- Favoriser la gouvernance et le dialogue entre acteurs,
- Renforcer les démarches collaboratives
- Favoriser la formation permanente des acteurs touristiques
- Permettre aux acteurs de mieux appréhender les principes de tourisme durable, et proposer des préconisations pour une mise en pratique dans le cadre de leur activité
- Accompagner l'émergence d'une offre touristique de qualité dans le Parc de l'Avesnois
- Permettre la reconnaissance des acteurs engagés dans une démarche qualité par les clientèles cibles
- Soutenir le développement économique local

**Description :**

Phase 1 : mise en oeuvre de la Charte européenne du tourisme durable (2012/2016), animer des réseaux d'acteurs touristiques et renouveler le CETD en 2016.

Phase 2 : Accompagner les entreprises dans la mise en oeuvre d'un plan de progrès durable à 3 ans par le biais de formations actions ou éco tour,

Phase 3 : Accompagner les porteurs de projets touristiques et favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable à partir des labels de qualité (Gîtes Panda, Marque Accueil PNR, Clé Verte, Restaurateurs de l'Avesnois et autres signes de qualités notamment les éco-labels européens...)

Phase 4 : développer la production de séjours éco-touristiques et poursuivre les partenariats avec les opérateurs de voyages en faveur de la commercialisation de l'offre touristique dans le PNR Avesnois.

**Périmètre d'action:**

PNR Avesnois, arrondissement d'Avesnes

**Ingénierie mobilisée:**

chargée de mission "tourisme durable" (SMPNRA), assistante d'étude tourisme (SMPNRA),

chargé de mission responsable du pôle "développement économique en milieu rural" (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage Pilotage

**Partenaires** : Nord Tourisme, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, DRJSCS, Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, ADEME, EPCI du territoire, Relais des Gîtes de France Nord, Hébergeurs, Restaurateurs de l'Avesnois, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, Accueil Paysan, Equipements culturels de l'Avesnois, Equipements touristiques et de loisirs en Avesnois, CRT Nord-Pas de Calais, CCI Grand Hainaut, CPIE "Bocage de l'Avesnois", Association des Producteurs Fermiers et Artisans de l'Avesnois (APFAA), Office National des Forêts, Association des Paralysés de France, UDOTSI du Nord, Offices de tourisme de l'Avesnois

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats:**

- nombre de plans de progrès ou contrats volet 2 accomplis,

- nombre de partenaires de la Charte européenne du tourisme durable (volet 2 et 3),

- nombre d'activités certifiées.

**rappel de l'objectif cible à l'horizon 2022:**

- favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable de grande qualité, organisée en filières, sur le territoire du PNR Avesnois

- affirmer le positionnement "Avesnois, destination durable"

**2016 – Groupe projet « Promotion touristique » et éco communication**

**Mesure de la charte** : M41 : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire Avesnois

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

Le Parc naturel régional de l'Avesnois avec les acteurs touristiques et EPCI de l'Avesnois conviennent de poursuivre le groupe projet en faveur de la promotion touristique Avesnois.

En étroite collaboration avec les EPCI et acteurs du tourisme de l'Avesnois, le Parc naturel régional de l'Avesnois prévoit de pérenniser, optimiser et développer les outils collectifs réalisés dans le cadre du FPT Avesnois, en particulier : le site internet vitrine de l'Avesnois [www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com) et les applications mobiles « Baladavesnois », outil dynamique de découverte des patrimoines et « Avesnois Tour », outil d'information touristique.

**Objectifs :**

Coordonner la promotion touristique de la destination "avesnois".

Mutualiser les moyens humains et financiers.

Définir un plan d'actions partagé.

Faire vivre la stratégie proposée avec le cabinet MAHOC

**Description :**

Phase 1 : Coordonner la mise en oeuvre du projet de promotion touristique de la Destination Avesnois en privilégiant le développement du site internet :

[www.tourisme-avesnois.com](http://www.tourisme-avesnois.com) et des applications touristiques.

Phase 2 : Développer un positionnement marketing "Avesnois, Destination durable",

Phase 3 : Concevoir des forfaits éco-touristiques et favoriser leur distribution sur le marché du tourisme vert et de l'éco tourisme (en lien avec l'expérimentation du volet 3 CETD – action 1)

**Périmètre d'action:**

arrondissement d'Avesnes sur Helpe et l'ensemble des communes et EPCI adhérentes au PNR Avesnois

**Ingénierie mobilisée:**

Chargée de mission "tourisme durable" (SMPNRA);  
assistante d'étude tourisme (SMPNRA); chargé de

mission responsable du pôle "développement économique en milieu rural" (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

**Partenaires** : Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Sud Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, OT Le Quesnoy, OT Maubeuge, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, OT du Sud-Avesnois, Ecomusée de l'Avesnois, Musée départemental du Verre à Sars Poteries, Forum antique de Bavay, Nord Tourisme

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*nombre d'abonnés à la lettre d'information touristique*

*- nombre de connexions enregistrées sur le site touristique*

*- nombre de forfaits touristiques réalisés et commercialisés*

*- nombre et type de médias diffusant l'offre touristique*

*- nombre de ventes enregistrées par produits packagés*

*Rappel de l'objectif cible à l'horizon 2022:*

*- favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable de grande qualité, organisée en filières, sur le territoire du PNR Avesnois;*

*- affirmer le positionnement "Avesnois, destination durable"*

*Rappel des indicateurs de résultat à l'horizon 2022:*

*- développer l'économie touristique locale*



## 2016 - Gestion durable de la randonnée

**Mesure de la charte** :M40 : Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action** :

Depuis 2002, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de gestion est établie entre le Conseil général du Nord et le SMPNR Avesnois.

Pour l'année 2014, le Conseil général du Nord a décliné 2 conventions : l'une portant sur la gestion du balisage et le suivi signalétique, la seconde portant sur la gestion de l'entretien des itinéraires de randonnée.

le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a donc établi une convention de gestion du balisage avec le Comité départemental de Randonnée Pédestre du Nord

Le dispositif de gestion du PDIPR prévoit en 2016 la réalisation de 4 conventions de balisage et de suivi signalétique et de 9 conventions d'entretien des itinéraires de randonnée avec les 10 partenaires associés.

### **Objectifs** :

- Redéfinir le mode d'intervention en accord avec la future politique du Conseil Départemental
- Renouvellement des conventions de gestion des chemins de promenades et de randonnée
- Accroître la qualité d'entretien des circuits et former à des interventions durables
- Poursuivre l'action expérimentale de gestion différenciée des chemins de promenade et randonnée

### **Description** :

Phase 1 : Accompagner la gestion des chemins de randonnée (suivi des conventions)

Phase 2 :Sensibiliser les associations partenaires à une gestion durable des chemins (formation des techniciens de sentiers...)

### **Périmètre d'action** :

PNR Avesnois – arrondissement d'avesnes sur Helpe

### **Ingénierie mobilisée** :

chargée de mission "tourisme durable" (SMPNRA), assistante d'étude tourisme (SMPNRA), chargé de mission responsable du pôle "développement économique en milieu rural" (ENRx), technicien rando (SMPNRA)

### **Rôle du Parc** :

**Partenaires** : Conseil Départemental du Nord, Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, AGIIE, Associations de randonnée fédérées, Accueil et Promotion (APS), Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

#### **Indicateurs de réalisation et de résultats** :

- nombre de conventions d'entretien signées avec nos partenaires,
- nombre de kilomètres entretenus selon un mode de gestion durable,
- nombre de participants aux formations

*Rappel de l'objectif et des indicateurs de résultats à l'horizon 2022:*

- favoriser l'émergence d'une offre de randonnée de grande qualité
- développer l'économie touristique locale



**2016-P13-A4**

**2016 – Accompagner la mise en place de la gouvernance touristique**

**Mesure de la charte** : M38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Dans le cadre de sa mission de coordination du Contrat de rayonnement touristique Sambre Avesnois, le Parc de l'Avesnois assure le suivi de la mise en œuvre du plan d'action partagé en faveur du développement touristique en Avesnois.

Il veille à la cohérence des actions en lien avec le nouveau positionnement « L'Avesnois, une parenthèse saine et revitalisante » et la stratégie touristique, proposée à l'issue de l'étude par le Cabinet Mahoc en 2014.

**Objectifs** :

- Etudier l'opportunité et la faisabilité de mutualisation de certaines fonctions touristiques à l'échelle de l'arrondissement
- Sensibiliser à la nécessité de prendre en compte le tourisme dans les stratégies territoriales
- Accroître les échanges entre les EPCI pour mieux coordonner les politiques touristiques communautaires
- Favoriser une organisation locale du tourisme qui assure la mise en œuvre collective de la stratégie touristique définie dans le cadre du CRT
- Définir les modalités de mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, intégrant la sphère des acteurs privés.
- Accompagner la mise en œuvre des priorités du Contrat de rayonnement touristique Sambre Avesnois : Structuration de la filière d'excellence « Vélo » et organisation de la gouvernance touristique

**Description** :

- Mise en œuvre d'outils et actions de sensibilisation en direction des élus de l'Avesnois: mise en place d'éducteurs du territoire et en dehors du territoire,
- Réunions techniques PNRA/EPCI dans le cadre de la mise en œuvre des actions au titre du Contrat de rayonnement Sambre-Avesnois
- la constitution d'un comité local d'animation « vélo »
- Constitution d'un conseil de gouvernance politique (= réunions de partage avec les élus)

**Périmètre d'action** :

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

**Ingénierie mobilisée** :

chargée de mission "tourisme durable" (SMPNRA), chargée de mission responsable du pôle "développement économique en milieu rural" (ENRx),

**Partenaires** : Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Sud Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, OT Maubeuge, OT Le Quesnoy, OT du Sud-Avesnois, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, Ecomusée de l'Avesnois, Musée départemental du Verre à Sars Poteries, Forum antique de Bavay, Nord Tourisme, CRT Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DRJSCS, Relais des Gîtes de France Nord, UDOTSI du Nord, Accueil Paysan, Equipements touristiques et de loisirs en Avesnois, ADAV

**Indicateurs de réalisation et de résultats** :

- Nombre de réunions du comité d'animation local
- Nombre de participants lors des rencontres techniques
- Nombre de projets réalisés dans le cadre du plan d'actions CRT Sambre Avesnois
- Nombres de projets accompagnés par le PNR Avesnois



## Programme LEADER

Depuis 2009, le Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur d'un programme européen LEADER. LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Concrètement, il s'agit d'un dispositif visant à soutenir le développement des zones rurales, dans une perspective de revitalisation et de dynamisation économique.

Cette démarche s'inscrit dans l'axe 3.4 un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable.

Ce dispositif, porté par le Parc naturel régional de l'Avesnois, entend ainsi développer une économie durable, favoriser le développement de l'esprit d'initiatives en valorisant les ressources du territoire (mesure 43).

La programmation 2008-2014, orientée autour de 8 axes a permis de financer 71 projets depuis 2009. Au total 1,17 millions d'euros de FEADER ont été alloués à des initiatives locales contribuant à la mise en œuvre de la Charte du Parc (études lors des fusions des intercommunalités, réaménagement de commerce en centre bourg, accompagnement de micro-entreprises, accompagnement d'agriculteurs dans la diversification de leurs activités, activités culturelles en milieu rural, développement des activités touristiques...).

Une nouvelle programmation LEADER 2015 – 2020 a été écrite avec les acteurs du territoire. Cette stratégie d'accompagnement des porteurs de projets permettra au territoire de poursuivre la dynamique engagée dans l'ancienne programmation.



# Programme LEADER P14

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 42 : Optimiser l'animation entre les acteurs du développement économique en Avesnois

Mesure 43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire

Mesure 46 : Réinvestir économiquement les savoirs et savoir-faire locaux (artisanaux et industriels)

## Contexte et motif du projet

En animant et coordonnant le programme leader sur le territoire de l'Avesnois, le Parc entend ainsi développer une économie durable, favoriser le développement de l'esprit d'initiatives en valorisant les ressources du territoire.

Il souhaite mobiliser les financements FEADER dédiés et ainsi en faire bénéficier les acteurs du territoire.

La programmation LEADER permet un travail de partenariat entre le public et le privé. Poursuivre dans cette voie c'est conforter la notion de gouvernance locale.

Finançant des actions en faveur d'initiatives rurales, en faveur des démarches de développement durable, elle permet aux acteurs locaux de prendre part activement à la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

.

## Bilan des années antérieures

Le Parc a animé et coordonné le programme leader 2009- 2014

Le GAL constitué pour l'occasion a permis la concertation entre les acteurs publics et privés  
La stratégie initiée en 2009 a été menée à bien et l'enveloppe dédiée à la programmation utilisée dans son ensemble et ce grâce à une implication des acteurs publics du territoire.

## Objectif général du projet

Mettre en place la nouvelle programmation Leader pour 2015/2020, animer et coordonner le dispositif  
Favoriser la mobilisation des financements  
Développer l'esprit d'initiative en cohérence avec les objectifs de la programmation

## Partenaires/acteurs

Collectivités locales, Etat, Région, Département, porteurs de projets – DDTM – DRAAF – Leader France

## Descriptif

Animation du GAL afin de mettre en place la programmation 2015/2020.  
Organisation d'un forum des acteurs pour les impliquer dans la dynamique Leader.

## Liste des actions

Action 1 : animation et gestion du programme leader

## Coût des actions prévues à ce jour

Montant : 85 000€  
(Ingénierie, animation et administration de programme / communication et frais de fonctionnement)

## Indicateurs de suivi

Nombre de porteurs de projets publics et privés  
Consommation des crédits

## Résultats attendus

Obtention de la candidature Leader  
Consommation des crédits Européens  
Maintien et création d'emploi

## Périmètres concernés

Arrondissement d'Avesnes sur Helpe



**2016 - Animation et gestion du programme LEADER**

**Mesure de la charte** : M43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

**Objectifs** :

L'objectif du programme Leader-Avesnois est de générer et soutenir l'esprit d'initiative autant chez les élus, les entreprises, les associations, les particuliers que chez les créateurs d'activité.

- Soutenir les porteurs de projets qui mettent en oeuvre des actions de développement durable innovantes, originales et exemplaires permettant la valorisation des ressources locales.

- Elaboration et mise en oeuvre des stratégies locales par le soutien au travail d'ingénierie de projets et d'animation territoriale pour l'émergence de projets de développement intégrés.

- Mettre en place le nouveau programme LEADER pour le territoire de l'Avesnois

**Description** :

- Animation du Groupe d'Action Local (GAL) et émergence des projets

- Animation de la stratégie de développement local pour le territoire

- Faciliter les contacts entre les demandeurs et les co-financeurs

- Préparation et animation des comités de programmation et techniques

- Gestion de la maquette financière du GAL

- Appui des porteurs de projets dans la constitution de leurs dossiers (demande et paiement)

- Suivi du dispositif via le logiciel OSIRIS

- Communication

**Périmètre d'action:**

Les communes rurales de l'arrondissement d'Avesnes reprises dans le programme LEADER

**Ingénierie mobilisée:**

- Chargé de mission animation du programme LEADER (SMPNRA)

- Gestionnaire LEADER (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)

Pilotage

partenariat technique

**Partenaires** : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Sud Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Agglomération Maubeuge Val de Sambre

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- Montant des crédits FEADER consommés

- Nombre de projets soutenus

- Participation aux Comités de programmation

- Nombre de COPIL





# 5 Évaluation / SIG



# Une évaluation et un suivi de territoire partagés

Inscrit dans la charte du Parc, le dispositif d'évaluation mis en place pour suivre l'état d'avancement du projet de territoire s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau animé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. L'objectif du travail à poursuivre avec les acteurs du territoire est d'«aboutir à une évaluation partagée » telle qu'envisagée dans la charte (partie I/les orientations stratégiques). Ce projet comprend plusieurs chantiers parmi lesquels :

## **• la définition et le suivi d'une batterie d'indicateurs**

Les indicateurs d'évolution du territoire ont été établis au regard des principaux enjeux territoriaux afin de faciliter l'élaboration du prochain diagnostic territorial, mais également, d'analyser finement l'évolution du territoire, et d'en tirer des conclusions sur les dynamiques en jeu. En effet, chaque orientation détaillée dans la Charte prévoit des objectifs « cibles » chiffrés, quantifiables notamment grâce à des indicateurs qui permettront d'évaluer les résultats de l'action des co-signataires.

Les indicateurs de résultats établis au regard des objectifs cibles devront permettre de nourrir l'analyse qui sera menée à mi-chartre sur la mise en œuvre du projet de territoire par tous les co-signataires.

Quant aux indicateurs de réalisation, ceux-ci sont définis lors de l'élaboration des programmes d'actions pluriannuels.

Dans cette démarche d'évaluation, disposer de données fiables sur les enjeux principaux du territoire est le préalable aux travaux sur les impacts de l'action sur ce territoire. Le développement d'un observatoire du territoire en lien avec les partenaires de l'information géographique ainsi que des acteurs du territoire est une étape indispensable dans le processus d'évaluation. Concernant la connaissance et le suivi du territoire, le Parc s'est progressivement doté d'un Système d'information géographique qui a permis aux techniciens du Parc et au territoire de bénéficier d'un outil d'aide à la décision multi-thématique. L'opérationnalité d'un tel outil repose notamment sur sa mise à jour judicieuse au regard des problématiques et enjeux rencontrés sur le territoire, certaines données ont ainsi fait l'objet d'effort particulier de maintien à jour ou d'acquisition (occupation du sol, linéaire de haie, cadastre numérique, référentiels IGN...).

## **• la réalisation de bilans évaluatifs triennaux**

Tous les trois ans, un bilan évaluatif global est réalisé en Conférence des signataires de la Charte sur l'ensemble des objectifs du Syndicat Mixte et des partenaires afin de vérifier le bon avancement de la réalisation de la Charte. Ce regard porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la charte sera différencié, suivant la hiérarchisation des 46 mesures selon trois niveaux de priorité (prioritaire, important, complémentaire).



# Une évaluation et un suivi de territoire partagés P15

Référence aux objectifs de la Charte :

Projet transversal

## Contexte et motif du projet

Inscrit dans la charte du Parc au titre notamment de la gouvernance, le dispositif d'évaluation mis en place pour suivre l'état d'avancement du projet de territoire s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau animé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France, l'objectif étant d'« aboutir à une évaluation partagée » telle qu'envisagée dans la charte (partie I/les orientations stratégiques).

Dans cette démarche d'évaluation, disposer de données fiables sur les enjeux principaux du territoire est le préalable aux travaux sur les impacts de l'action sur ce territoire. Le développement d'un observatoire du territoire en lien avec les partenaires de l'information géographique ainsi que des acteurs du territoire est une étape indispensable dans le processus d'évaluation. Concernant la connaissance et le suivi du territoire, le Parc s'est doté, depuis sa création, d'un Système d'information géographique qui a permis aux techniciens du Parc et au territoire de bénéficier d'un outil d'aide à la décision multithématique.

## Bilan des années antérieures

Les chantiers menés jusque-là ont portés sur :

- Le suivi d'indicateurs d'évolution du territoire définis au regard des objectifs-cibles liés aux orientations de la charte
- Le déploiement de l'outil EVA, partagé au sein du réseau des Parcs
- Les indicateurs de résultats du programme d'action du Syndicat mixte
- La réalisation d'un bilan évaluatif triennal

## Objectif général du projet

- Conforter l'outil (EVA) de suivi des actions menées dans le cadre de la charte par le Syndicat mixte et expérimenter des démarches permettant d'appréhender les actions des cosignataires de la charte sur le territoire afin

d'être en capacité de mener l'évaluation intermédiaire qui interviendra à mi-parcours  
Poursuivre le travail sur l'observatoire de territoire permettant notamment de suivre les indicateurs découlant des objectifs cibles inscrits dans la Charte.  
L'articulation de ces 2 volets: suivi de la mise en œuvre de la Charte et observatoire de territoire devra permettre ; à terme, de disposer des éléments d'analyse nécessaires pour « approcher » la notion d'impact de l'action des co-signataires sur le territoire

## Partenaires/acteurs

Conseil Départemental, Conseil Régional SIGALE, communes, EPCI, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Espaces naturels régionaux, SCOT, ADUS, PPIGE.

## Descriptif

- Formalisation du référentiel d'évaluation pour les 12 ou 15 ans de la charte. Animation de l'outil EVA, outil de suivi de la mise en œuvre de la charte par le syndicat mixte du Parc.
- Réalisation, tous les 3 ans, d'un bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte sur le territoire par le syndicat mixte du Parc. Ce bilan alimentera la réflexion menée dans le cadre de la conférence des signataires.
- Enrichissement et animation de l'observatoire du territoire, notamment grâce à une ingénierie SIG qui, en développant les différents volets thématiques du SIG (patrimoine naturel et urbanisation, eau, bocage, ...) favorise une meilleure prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire. Le chantier régional de refonte méthodologique des données d'occupation du sol constituera un volet important des activités SIG durant sa période d'appropriation et d'« adoption » par les producteurs de données régionaux.

## Liste des actions

Action 1 : Une évaluation partagée  
Action 2 : Observatoire de territoire



#### Coût des actions prévues à ce jour :

Coût en ingénierie : 19 000 €

Coût en action : 3 000 €

**Soit un total de : 22 000 €**

#### Indicateurs de suivi

Part des indicateurs suivis

Part des co-signataires participant aux bilans intermédiaires

#### Résultats attendus

- Un référentiel d'évaluation de la mise en œuvre de la charte du Parc
- Un bilan triennal
- Un recueil mis à jour des fiches « indicateurs de suivis de territoire » liés aux objectifs cibles de la charte

#### Périmètres concernés

Périmètres du Parc et du SCOT



**2016 - Une évaluation partagée**

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

Le dispositif d'évaluation - mis en place pour suivre l'état d'avancement de la mise en oeuvre du projet de territoire parallèlement au suivi de l'évolution du territoire - s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau animé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Les chantiers menés jusque-là ont porté sur :

- le suivi des indicateurs d'évolution de territoire inscrits dans la charte
- Le déploiement de l'outil EVA au sein de l'équipe technique. Cet outil est aujourd'hui sous convention Fédération des Parcs / Parc dans une trentaine de Parcs naturels régionaux
- Les indicateurs de résultats du programme d'action du Syndicat mixte
- La réalisation d'un bilan évaluatif triennal donnant du grain à moudre aux débats tenus dans le cadre de la conférence des signataires organisée au même rythme.

**Objectifs** :

Partager un dispositif d'évaluation coproduit par tous les co-signataires de la charte

Disposer d'un corpus d'indicateurs de suivi de territoire permettant de porter un premier regard sur les évolutions survenues.

Conforter l'outil (EVA) de suivi des actions menées dans le cadre de la charte par le Syndicat mixte

**Description** :

- Formalisation du référentiel d'évaluation partagée entre les co-signataires pour les 12 ou 15 ans de la charte.
- Animation de l'outil EVA, outil de suivi de la mise en oeuvre de la charte par le syndicat mixte du Parc.
- déploiement de l'interface agenda-messagerie / suivi des temps de travail par projet sous EVA
- Participation au comité technique national organisé par la Fédération des parcs

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée** :

CM SIG-Evaluation

CM observatoire du territoire

Equipe technique mobilisée via les analyses thématiques

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Espaces Naturels Régionaux, PNR Caps et Marais d'Opale, PNR Scarpe-Escaut, Communes du Parc

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

Un référentiel d'évaluation de la mise en oeuvre de la charte du Parc

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

Action transversale / suivi de mise en oeuvre



## **2016 - Observatoire de territoire**

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action :**

Le développement d'un observatoire du territoire en lien avec les partenaires de l'information géographique ainsi que les acteurs du territoire est une étape indispensable dans le processus d'évaluation. Concernant la connaissance et le suivi du territoire, le Parc s'est doté, depuis sa création, d'un Système d'information géographique qui a permis aux techniciens du Parc et au territoire de bénéficier d'un outil d'aide à la décision multithématique.

Une réflexion autour de la mutualisation de moyens (EPCI, communes, SCOT, ADUS, Parc...) pour la mise en place d'un projet de SIG territorial est en cours à l'échelle du territoire arrondissement-Parc.

Les chantiers menés ont portés sur :

- Le suivi d'indicateurs d'évolution du territoire définis au regard des objectifs-cibles liés aux orientations de la charte
- Le travail sur des référentiels communs pour s'appuyer sur des données partagées dans le but d'établir des diagnostics de territoires communs. (chantier d'ocsol harmonisée animé par le Conseil Régional)
- L'appui en ingénierie SIG

### **Objectifs :**

- Poursuivre le travail sur l'observatoire de territoire permettant notamment de suivre les indicateurs découlant des objectifs cibles inscrits dans la Charte.

- Apporter aux pôles de l'équipe technique l'ingénierie SIG nécessaire aux projets menés sur le territoire.

- Assurer les échanges de données auprès des acteurs du territoire et poursuivre les intégrations des données produites par le Parc au sein des plateformes régionales (Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste Nord Pas de Calais notamment)

### **Description :**

- Valorisation des indicateurs d'évolution du territoire structurés sur la base des objectifs opérationnels prioritaires de la charte.

- Suivi des travaux menés au sein du groupe technique régional « occupation du sol » sur l'application d'une nouvelle nomenclature « 2 dimensions » élaborée par tous les producteurs régionaux d'occupation du sol.

- Enrichissement et animation de l'observatoire du territoire, notamment grâce à une ingénierie SIG qui, en développant les différents volets thématiques du SIG (patrimoine naturel et urbanisation, eau, bocage, ...) favorise une meilleure prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire.

- Analyse des besoins des acteurs du territoire en matière d'outils SIG et opportunité de mutualisation.

### **Périmètre d'action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, arrondissement d'Avesnes/Helpe

### **Ingénierie mobilisée :**

CM observatoire du territoire

CM SIG-Evaluation

CM SIG

Equipe technique mobilisée via les analyses thématiques

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : SIGALE, PPIGE, Espaces Naturels Régionaux, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, GABNOR, CCI Nord de France, INSEE, Conservatoire National Botanique de Bailleul, GON, SCOT Sambre-Avesnois, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), RAIN (Réseau d'Acteurs de l'Information Naturaliste), EPCI du territoire

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- document de valorisation des indicateurs

- note méthodologique d'adaptation territoriale de l'occupation du sol unidimensionnelle vers une occupation du sol 2D

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

Action transversale



# 6

## Programmation territoriale



# Gouvernance et pilotage de la Charte du Parc P16

Référence aux objectifs de la Charte : Partie I - Orientation stratégique - §3 : du projet de territoire à sa gouvernance

## Contexte et motif du projet

Le Syndicat mixte du Parc est garant de la mise en oeuvre de la Charte par l'ensemble de ses signataires, et plus largement par les acteurs du territoire.

## Bilan des années antérieures

Durant la première Charte du Parc, le Syndicat mixte du Parc s'est essentiellement positionné comme maître d'ouvrage d'une grande diversité d'actions.

Les réflexions issues du processus de révision de la Charte, amène le Syndicat mixte du Parc à se positionner plus clairement comme pilote de la Charte, assurant l'accompagnement des acteurs du territoire, pour qu'ils participent efficacement à la mise en oeuvre de la Charte 2010-2022.

## Objectif général du projet

Positionner le SM du Parc comme "pilote de la Charte".

## Partenaires/acteurs

Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes du Sud Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communes du Parc, Conseil Départemental du Nord, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, DREAL Nord-Pas de Calais, SCOT Sambre-Avesnois, Commune de Maubeuge, CCI Nord de France, Chambre d'agriculture de Région

## Descriptif

. Mettre en place et animer la "Conférence des signataires de la Charte" (Elus de la Région, du Département, de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des EPCI, des communes) : se réunit tous les 3 ans pour évaluer la mise en oeuvre de la Charte

. Mettre en place et animer la "Conférence territoriale" (Elus de la Région, du Département, de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des EPCI, du SCOT, représentants du conseil de développement et des chambres consulaires...) : se réunit 3X/an pour mobiliser les politiques publiques en faveur de la mise en oeuvre de la Charte du Parc et formaliser une "Programmation de territoire"

. Animer la programmation du Pays Sambre

Avesnois, à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes, en synergie, cohérence et complémentarité avec la Programmation du territoire du Parc

. Mettre en place le Conseil de développement durable, permettant d'associer la société civile à la mise en oeuvre de la Charte du Parc

. Formaliser les relations partenariales entre le Parc et les EPCI du territoire

. Formaliser les relations partenariales entre le Parc et les territoires voisins (villes portes : Maubeuge, Le Cateau... ; territoires voisins : Thiérache de l'Aisne...)

. Animer un réseau de techniciens de l'Avesnois

## Liste des actions

Action 1 : Organisation de la 2<sup>ème</sup> Conférence de signataires en 2016 ou 2017

Action 2 : Formalisation du partenariat avec les EPCI et les villes portes du Parc.

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût ingénierie SMPNRA / ENRx

## Indicateurs de suivi

- nombre de conventions de partenariat
- nombre d'actions mises en oeuvre dans le cadre de ces conventions
- organisation de la 2<sup>nde</sup> Conférence des signataires
- nombre et qualité des intervenants et participants
- produit(s) de sortie

## Résultats attendus

Mobilisation/adaptation des politiques publiques en faveur de la mise en oeuvre de la Charte du Parc

Développement des actions collaboratives entre le SMPNRA et les EPCI

## Périmètres concernés

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**2016-P16-A01**

**2016 - Conférence des signataires de la Charte**

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action :**

La Charte du Parc consacre la mise en place d'une Conférence des signataires de la Charte, qui rassemble les représentants élus des communes, des intercommunalités, de la Région, du Département, des parlementaires, de l'Etat.

La mise en place de cette Conférence est confirmée dans la convention tri-partite 2015-2017 qui lie le Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois, Enrx et la Région Nord Pas de Calais.

**Objectifs :**

La 2<sup>de</sup> Conférence des signataires devrait se tenir en 2016-2017. Elle doit permettre de redynamiser le processus de mise en oeuvre collective de la Charte en rappelant le rôle attendu des différentes institutions et partenaires, ainsi que les priorités de la Charte.

**Description :**

Grâce à un bilan évaluatif de la mise en oeuvre de la Charte, établit pas tous les signataires de la Charte, cette Conférence a pour objet de vérifier le bon avancement du projet de territoire, en analysant la contribution de l'ensemble des politiques publiques.

Elle doit permettre, le cas échéant, d'identifier les besoins de ré-orientation, d'adaptation ou de coordination de ces politiques.

Elle devrait notamment porter sur la thématique de la maîtrise de l'artificialisation.

Le calendrier de cette 2<sup>de</sup> Conférence des signataires fera l'objet d'une réflexion pour vérifier l'opportunité de la relier au processus d'évaluation de la Charte à mi parcours.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Pilotage

**Partenaires** : DREAL Nord-Pas de Calais, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communes du Parc, Chambre d'agriculture de Région, CCI Nord de France, SCOT Sambre-Avesnois, Communauté de communes du Sud Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- organisation de la 2<sup>de</sup> Conférence des signataires
- nombre et qualité des intervenants et participants
- produit(s) de sortie



**2016-Convention Parc-Collectivités (epci, villes portes...)**

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

**Contexte et motif de l'action** :

La Charte du Parc prend en compte l'évolution du contexte institutionnel, notamment le renforcement du rôle des EPCI.

L'évolution de la carte intercommunale (fusion) ne fait qu'accroître la place prépondérantes des EPCI.

**Objectifs** :

Il s'agit de renforcer le partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et les EPCI et Villes portes du territoire, afin de préciser et de planifier le rôle d'accompagnement du Parc auprès de ces derniers.

**Description** :

En 2016, il s'agira de poursuivre le partenariat engagé avec la Ville Porte de Maubeuge, et de formaliser une convention de partenariat pluriannuel.

Du côté des EPCI :

- les réunions entre la Direction du Parc et les DGS des 4 EPCI du territoire seront régulièrement organisées

- les conventions de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et les EPCI, permettant de cibler les besoins d'accompagnement de ces derniers dans leur contribution respective à la mise en oeuvre de la Charte du Parc, seront formalisées.

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'ouvrage (AMO)  
partenariat technique

**Partenaires** : Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Sud Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Commune de Maubeuge

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

nbre de conventions de partenariat

nbre d'actions mises en oeuvre dans le cadre de ces conventions



# 7

## Investissement



# Réhabilitation des bâtiments propriété du Parc et aménagement de la cour de l'abbaye I17

Référence aux objectifs de la Charte :

Partie I - Orientation stratégique - §3 : du projet de territoire à sa gouvernance

## Contexte et motif du projet

L'équipe technique du Parc de l'Avesnois est, depuis de nombreuses années, dispersées sur 2 sites : Maroilles et Le Quesnoy.

Les élus du Syndicat mixte du Parc ont très tôt exprimé leur volonté de réunir l'ensemble de l'équipe en un seul site - la Maison du Parc à Maroilles - afin de renforcer le travail d'équipe (communication interne, transversalité, gain de temps aujourd'hui perdu en déplacement Le Quesnoy-Maroilles) et de réaliser des économies d'échelles.

## Bilan des années antérieures

Ces dernières années, le Syndicat mixte du Parc a saisi des opportunités d'acquisition foncière en mitoyenneté de la Maison du Parc, ou au coeur de la cour de l'abbaye. Il dispose depuis quelques années d'un patrimoine foncier à réhabiliter/à réinvestir.

En 2012/2013, un budget d'investissement, à parité entre la Région et le Département, a permis de restaurer le clos et le couvert de 2 maisons adjacentes à la Maison du Parc, propriétés du SMPNRA.

A la même époque, et toujours avec le soutien financier de la Région et du Département, le SMPNRA a confié à un bureau d'étude une étude de programmation à l'échelle de la cour de l'abbaye, élargie au moulin de Maroilles. Une évaluation des besoins de l'équipe du Parc ainsi qu'un diagnostic des bâtiments existants et du foncier non bâti, propriétés du SMPNRA, ont permis de définir un programme. Plus que l'extension d'une Maison du Parc, le projet consiste en la requalification urbaine d'un site

patrimonial en coeur de bourg : l'ancienne abbaye bénédictine de Maroilles. L'ensemble de la réflexion a été partagée et enrichie dans le cadre d'un Comité de pilotage composé, notamment, de la Région, du Département, de la commune de Maroilles.

En 2015 la volonté d'une valorisation touristique et patrimoniale de l'ensemble du site abbatial de Maroilles a été réaffirmée par la commune, le Syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes du Pays de Mormal (dans le cadre de sa compétence tourisme).

L'appel à projet FEDER (Axe 4 - 6c) "préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord Pas de Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique" a notamment été identifié comme une ressource financière mobilisable.

## Objectif général du projet

- Réunir l'ensemble de l'équipe technique du Parc au coeur de la cour de l'abbaye à Maroilles
- Au-delà de l'extension de la Maison du Parc, donner au projet une dimension plus stratégique, en repositionnant la Maison du Parc en lieu ressource en matière de préservation de l'environnement et de transition énergétique
- Contribuer à la requalification, en centre bourg de Maroilles, d'un site patrimonial remarquable : l'ancienne abbaye de Maroilles.

## Partenaires/acteurs

La commune de Maroilles  
La Communauté de communes du Pays de Mormal  
L'établissement public foncier  
=> ces partenaires constituent, avec le SMPNRA, le Cté technique du projet

Sont également associés au projet dans le cadre d'un Comité de pilotage :

Les services de l'Etat : DDTM, DRAC/ABF  
La Région Nord Pas de Calais  
Le Département du Nord  
Le CAUE  
L'ADEME  
La Fondation du patrimoine  
La SPL Pays du Maroilles



## Descriptif

- Participation à une étude de définition pour la valorisation touristique et patrimoniale du site de l'ancienne abbaye de Maroilles, en partenariat étroit avec la commune de Maroilles, la communauté de communes du Pays de Mormal, et l'Etablissement public foncier (maître d'ouvrage de l'étude)
- Actualiser l'étude programme en fonction des conclusions de l'étude de définition ; Participer aux études nécessaires en amont de la maîtrise d'œuvre ; participer à la sélection de la maîtrise d'œuvre
- Assurer la coordination des différents projets qui s'exprimeront sur site
- Monter le dossier de candidature à l'appel à projet Feder Axe 4-6C
- L'aménagement intérieur des maisons dont le clos et couvert ont été récemment restaurés devra également être envisagé.

## Liste des actions

- Action 1 : Restauration intérieure des 2 maisons adjacentes à la Grange D'imièrè .
- Action 2 : Etude d'opportunité et de faisabilité d'un équipement ressource en matière de transition énergétique

## Coût des actions prévues à ce jour

Participation du SMPNRA à l'étude de définition portée par l'EPF, estimée à ce jour à 8 500 € maximum.

## Indicateurs de suivi :

Réalisation de l'étude de définition  
Nombre de membres de l'équipe travaillant effectivement sur le site de la cour de l'abbaye  
Efficacité énergétique des bâtiments réhabilités

## Résultats attendus :

Dossier de candidature à l'appel à projet FEDER  
Actualisation de l'étude programme

## Périmètres concernés

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois





Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois

**Maison du Parc**

Grange Dimière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

espaces  
naturels  
régionaux  
Nord-Pas de Calais



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français